

~~157~~

~~25~~

062-9200





L'INTRIGUE  
*DU CABINET,*

S O U S

*HENRI IV ET LOUIS XIII,*

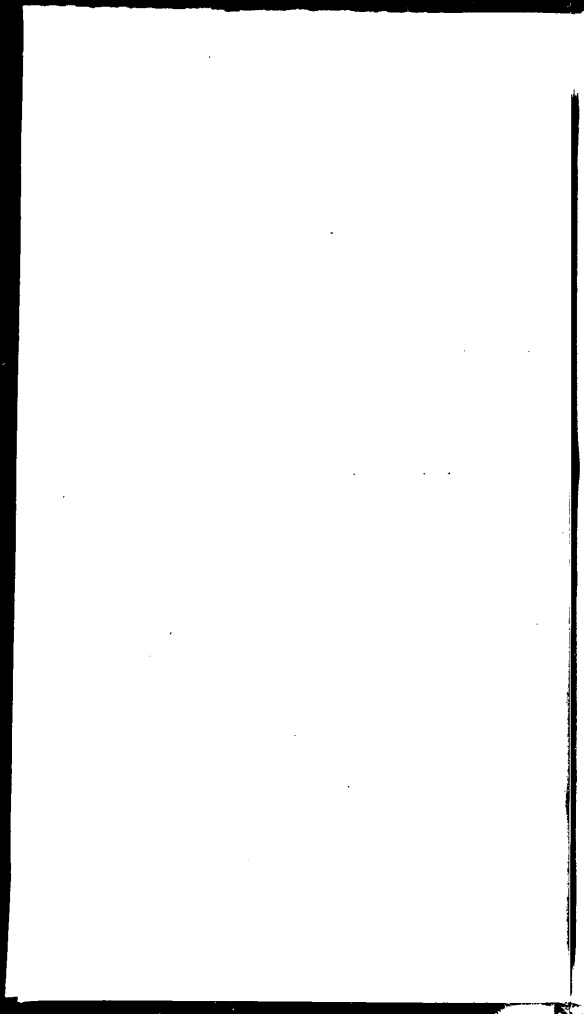
TERMINÉE

*PAR LA FRONDE.*

---

T O M E T R O I S I E M E.

---



L'INTRIGUE  
*DU CABINET,*  
S O U S  
HENRI IV ET LOUIS XIII,  
*TERMINÉE*  
P A R L A F R O N D E.

*Par M. ANQUETIL, Chanoine Régulier de la  
Congrégation de France, Correspondant de l'Académie  
Royale des Inscriptions & Belles-Lettres,  
Prieur de Château-Renard, & Auteur de l'Esprit  
de la Ligue.*

---

T O M E T R O I S I E M E.

---



*A M A E S T R I C H T,*  
Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHIL.  
ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

---

*M. DCC. LXXII.*



---



---

# SOMMAIRES

## DU TOME TROISIEME.

---

### LIVRE SIXIEME.

- R**ICHELIEU réduit Gaston. — Soissons ne plie pas. — Favoris & Maîtresses de Louis XIII. — Mortification qu'essuie la Reine régnante. — La Fayette. — Affaires de Savoie. — Le P. Monod, & le P. Cauffin. — Le P. Joseph. — Son caractère. — Procès de La Vallette. — Dernieres tentatives de la Reine-Mere. — Procès du Duc de Vendôme. — Marzarin. — Affaire du Comte de Soissons. — Opérations politiques de Richelieu. — Soissons forcé à la guerre. — Livre bataille & la gagne. — Est tué. — La guerre finit. Procès de Saint-Preuil. — De Thou. — Cinq-Mars. — Ses préteritions. — Le Cardinal le traverse. — Vues du Ministre. — Conspiration de Cinq-Mars. — Il gagne le Roi. — Richelieu en disgrâce. — Traité de Cinq-Mars avec l'Espagne. — Il est arrêté. — Procès de

1637.

1638.

1639.

1640.

1641.

1642.



vj S O M M A I R E S.

*Cinq-Mars & de Thou. — Ils sont condamnés. — Exécutés. — Retour triomphant du Cardinal. — Mort de la Reine-Mere. — Mort du Cardinal. — Son éloge. — Déclaration contre Gaston. — Révoquée, & rappel des disgraciés. — Mort de Louis XIII. — Oppositions de vues entre les Courtisans. — Cabale des Importants. — Les dispositions de Louis XIII changées. — Faveur de Mazarin. — Ses qualités. — Retour de Madame de Chevreuse & de Château-neuf. — Leurs prétentions. — Divers intérêts de la Maison de Condé. — Les Importants gagnent le Duc d'Enguien. — Il les quitte. — Affaire des lettres. — La Régente faiguée des Importants. — S'en débarrasse. — Fait arrêter le Duc de Beaufort.*

---

LIVRE SEPTIEME.

1644-45. **B**E A U X jours de la Régence. — Idée de la Fronde. — Caractere de Mazarin.  
 1646-48. — Murmures contre lui. — Contre la Régente. — Disgrace de Chavigny. — Affaire des Capitaines des Gardes.  
 1648. Le Toisé. — Le Tarif. — La Paulette.

S O M M A I R E S. vij

Arrêt d'union. — Assemblées de la Chambre de Saint-Louis. — Ce qu'on y traite. — Motifs des Frondeurs. — Caractère du Premier-Président Molé. — Demandes du Parlement. — On les élude. — Lit de Justice. — Les assemblées recommencent. — Intrigues & caractère du Coadjuteur. — Broussel & autres arrêtés. — Tumulte dans la Ville. — Incertitude de la Cour. — Violences du peuple. — Le Coadjuteur l'appaise. — En est mal récompensé. — Barricades. — Députation du Parlement. — Suites des barricades. — Embarras du Coadjuteur. — Mesures qu'il prend. — Le Roi quitte Paris. — Chavigny & autres arrêtés. — Convocation des Pairs. — Rumeur dans Paris. — Bonne Conduite du Prince de Condé. — Conférence de Saint-Germain. — Article de la sûreté. — Déclaration du 24 Octobre. — Nouveaux débats à la rentrée du Parlement. — Brouillerie de Cour. — La Riviere. — Condé se détermine pour la Cour. — Le Coadjuteur lui oppose sa famille. — Le Roi quitte Paris. — Embarras du Parlement. — Arrêt contre le Cardinal Mazarin. — Haine contre lui. — Inquiétudes du Coadjuteur. — Arrivée du Prince de Conti à Paris. — Etat

1649.

viii S O M M A I R E S.

*de Paris. — Etat de la Cour. — Prise de la Bastille. — Exploits des Parisiens. — Leurs forces. — Leurs motifs. — Activité de Condé. — Prise de Charenton. — Mouvement dans les Provinces. — Disposition à la paix. — Héraut de la Cour renvoyé. — Envoyé de l'Archiduc admis au Parlement. — Conférences de Ruel. — Accommodement de Ruel. — Accommodement de Saint-Germain. — Réconciliation. — Mécontentement de Condé. — Il se fait beaucoup d'ennemis. — Les Frondeurs le recherchent inutilement. — Affaire des Rentiers. — Feint assassinat de Joly. Piège tendu à Condé. — Procès criminel intenté au Coadjuteur. — Fautes de Condé. — Aventures de Jarsay. — Réconciliation du Coadjuteur avec la Cour. — Les Princes de Condé, de Conti, & le Duc de Longueville arrêtés. — Consternation de leurs partisans. Ils reprennent courage. — Conduite de la jeune Princesse de Condé. — Elle se rend à Bordeaux. — Violences qui s'y commettent.*

1650.



L'INTRIGUE



L'INTRIGUE  
*DU CABINET,*

SOUS

*HENRI IV ET LOUIS XIII,*

TERMINÉE

*PAR LA FRONDE.*

---

LIVRE SIXIEME.

**R**ICHELIEU auroit pu laisser le Duc d'Orléans ronger son frein dans son exil honorable, si le Roi, fatigué de ces tracasseries, n'eût déclaré nettement qu'il vouloit qu'elles finissent; il fallut donc songer à traiter. Dès la première conversation, les

LOUIS  
XIII.

1637.

Richelieu  
réduit  
Gaston.

Mém. Rec.  
t. 8, p.

471.  
Lett. de

Tome III.

A

L O U I S  
 XIII.  
 1637.  
*Rich. p.*  
 89.  
*Aubery,*  
*Hist. p.*  
 300.  
*Montrésor,*  
*I. vol. p.*  
 77.  
*Auber.*  
*Mém. t. 2.*  
 p. 12.

envoyés du Ministre s'apperçurent qu'en faisant la condition de Monsieur avantageuse, il seroit aisé de l'amener à séparer ses intérêts de ceux du Comte de Soissons, pourvu qu'on lui laissât l'honneur de quelque résistance; & ce fut sur cette connoissance qu'ils conduisirent la négociation. On faisoit des propositions; Gaston demandoit du temps pour les communiquer au Comte; on l'accordoit, & tout en attendant on faisoit avancer des troupes vers Blois. Monsieur croit à la violence; les troupes s'arrêtoient. Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés & accordés; les troupes avançoient encore, s'arrêtoient de nouveau. Enfin, le Roi se met lui-même en marche. Gaston se laisse investir, & écrit au Comte qu'il ne peut aller le joindre à Sedan, selon leur convention, & qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frere lui accorde. Ces conditions étoient une promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture du mariage de Monsieur, & quelques avantages pécuniaires pour lui & ses gens. C'étoit bien peu, en comparaison de ce que le Duc

d'Orléans prétendoit d'abord. Il demandoit une place de sûreté, des trou- pes entretenues, le retour de sa me- re, la liberté de leurs communs ser- viteurs & de tous les Seigneurs re- tenus à la Bastille & dans d'autres prisons. Il n'y eut de délivré que l'Abbé de La Riviere (a), qui parut alors sur la scene avec Goulas, Secrétaire de Gaston, comme ayant toute sa confiance. Richelieu leur fit sentir à l'un & à l'autre la verge, pour les rendre plus souples à ses volontés, & il ne les souffrit auprès du Prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposeroit à ne rien faire ni conseiller, qui pût les exposer de nouveau à y être renfermés.

Quant au Comte de Soissons, voyant que Monsieur s'étoit accommodé, il

Soissons  
ne plie  
pas.

Montréfor,  
t. 2, p.  
186.

(a) L'Abbé de la Riviere, homme de bas lieu, avoit été Précepteur dans un College. L'Evêque de Cahors, premier Aumônier de Monsieur, le fit Aumônier; & il s'insinua si bien dans la confiance de son maître, qu'il devint un homme important, très-riche, Duc & Pair & Evêque de Langres. Voy. Monglat, tom. I, p. 124.

Let. de  
Rich. p.  
109.

Journ. de  
Rich. p.  
169.

**L O U I S**  
**XIII.**  
 1637.

écrivit au Roi une apologie de sa conduite, fondée sur les vexations fourdes du Cardinal, qui l'avoit forcé de s'éloigner; il se borna à demander qu'il lui fût permis de demeurer à Sedan, sans pouvoir être forcé de revenir à la Cour, ni en tout autre endroit où le Ministre auroit autorité. En vain Richelieu lui fit des promesses & des protestations qui équivaloient à des excuses, le Comte resta inébranlable dans sa résolution de ne jamais se fier à lui; & quand il s'aperçut qu'on traînoit la négociation, & qu'on prenoit des mesures pour le tirer de son asyle, indigné de quelques mauvais traitements faits à sa mere & à plusieurs de ses amis, le Prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la Reine-Mere & les Espagnols, un traité que la foiblesse de Gaston avoit interrompu. Alors le Cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il étoit embarrassé d'une guerre étrangere, il s'attiroit encore sur les bras un ennemi très-estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions, que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder

au Comte ce qu'il demandoit : & on vit un Prince du Sang, réfugié dans une forteresse appartenante à un Prince étranger, avec une garnison payée par la France, aux ordres & pour la sûreté de cet exilé volontaire. Ainsi Soissons, placé sur la frontiere du Royaume, l'ami, l'appui, la ressource de tous ceux que les orages de la Cour en éloignoient, ressembloit à une de ces nuées noires & épaisses, qu'on voit s'élever sur les bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les petits nuages, qui la grossissent & reviennent avec elle plus formidables par la foudre dont ils ont porté les matieres qui s'allument dans son sein. Mais avant que ces tempêtes éclataient, il se passa à la Cour des scenes qui méritent d'être retracées aux Lecteurs. Quoiqu'elles soient minucieuses en apparence, les mœurs privées des Rois & des Princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les Grands apprennent par l'Histoire, que rien de ce qui les concerne n'est indifférent.

Les favoris, les maîtresses & les confesseurs des Rois, lorsqu'ils per-

Favoris &  
Maîtresses de



dent leur crédit, en font ordinairement privés, parce qu'ils cessent de plaire au Monarque: sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au Roi, ils étoient disgraciés, parce qu'ils ne convenoient pas au Ministre. On se rappelle la catastrophe de Chalais, qui auroit peut-être évité son malheur s'il avoit eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la Duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement & la guerre, s'ennuyoit auprès de Louis. Il fut assez mal-adroit pour le laisser paroître, & le Roi le congédia: mais il auroit pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avoit pas encouru la haine du Cardinal encore plus que celle du Roi. Enfin, Saint-Simon qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu, à la journée des Dupes. Tant que le Ministre fut injustement persécuté par la Reine-Mere & ses adhérents, le Favori prit son parti auprès du Prince; mais quand il devint persécuteur à son tour, Saint-Simon ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. Richelieu craignit les insinuations d'un

L O U I S

XIII.

1637.

Louis

XIII.

*Mém. de Motteville, de Basompierre, de Monglat.*

*Et Mém. rec. Pafsin.*

homme qui avoit l'oreille du Maître : il fit entendre au Roi que Saint-Simon étoit bien plus attaché à sa mere & à son frere qu'à lui ; crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du Prélat. Saint-Léger, oncle du Favori & Gouverneur de la Capelle, lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du Ministre ; Saint-Léger disoit qu'il n'avoit ni munitions, ni troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire faire son procès ; mais le Gouverneur se sauva. Le Cardinal prétendit qu'il avoit été averti par son neveu, & demanda son éloignement au Roi, qui ne put le refuser, & qui néanmoins lui conserva sa fortune & son estime (a).

---

LOUIS  
XIII.  
1637.

---

(a) Bassompierre, tom. III, p. 62, en parle assez mal. Mais il avoit visé à la place que Saint-Simon occupoit. Il se retira à Blaye, dont il étoit Gouverneur. Le Roi lui écrivoit souvent avec le style de la confiance & de l'amitié. Il fut un des premiers rappelés après la mort du Ministre. Louis XIII, quelques jours avant sa

LOUIS  
XIII.  
1637.

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'étoit pas recherchée ; il menoit une vie triste, que peu de personnes desiroient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honoroit de cette distinction s'en dégoûtoient bientôt, parce qu'il falloit passer son temps ou à des amusements puérides, ou à écouter les murmures perpétuels contre son Ministre, dont il portoit impatiemment

---

mort, lui donna la charge de Grand-Ecuyer. Mais le Garde-des-Sceaux eut la malice de faire signer le brevet en blanc ; & quand le Roi fut mort, on le remplit du nom du Duc d'Harcourt. Saint-Simon se retira encore à Blaye, peu content de la Reine & de Mazarin son Ministre. Les Anglois neçant cette place, & faisant au Gouverneur, dont ils savoient les sujets de paine, les propositions les plus avantageuses ; Mazarin lui envoya offrir de la part le la Reine, des honneurs & des dignités qui lui feroient oublier leurs torts, s'il vouloit se défendre. Saint-Simon répondit : *Je me croirois trop humilié, si, après avoir reçu tant de bienfaits du Roi Louis XIII, j'étois assez lâche pour vendre ma fidélité au fils de mon bienfaiteur.* Il repoussa les ennemis, & la Cour le laissa dans sa retraite.

le joug. Séparé de sa mere, qu'il tenoit en exil, prévenu contre sa femme, jaloux de son frere, en défiance continuelle de ses parents & des Seigneurs qui l'environnoient, il ne voyoit que par les yeux de Richelieu, qu'il détestoit, mais sans lequel il croyoit ne pouvoir régner. Dans cette position, le rôle d'un favori étoit fort embarrassant: il étoit obligé de trahir son Maître, en rapportant au Ministre tout ce qui lui échappoit dans ces moments d'humeur; ou s'il applaudissoit aux plaintes du Roi, s'il ne les faisoit pas savoir au Cardinal, son silence seul l'exposoit à la haine du Prélat, parce que tôt ou tard le foible Prince lui avouoit ce qui s'étoit dit dans ces conversations. Non-seulement des favoris en titre, mais des Seigneurs sans prétentions, & des Officiers domestiques furent punis, pour avoir simplement laissé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'entendre; de sorte que les gens sensés fuyoient le Monarque, que les soupçons & la mélancolie environnoient, sans qu'il présentât aucun dédommagement, puis-

---

LOUIS  
XIII.  
1637.

LOUIS  
XIII.  
1657.

qu'on ne pouvoit en espérer de graces, que par le canal du Ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenoit son ennui dans ses appartements & au cercle de la Reine sa femme; il y prit du goût pour la compagnie de quelques Dames, qu'on peut ranger plutôt dans la classe des Favoris, que dans celle des Maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confiance. Nous avons vu que Mademoiselle de Hautefort fut sa première inclination: elle étoit belle & spirituelle, & sa faveur se seroit soutenue long-temps, malgré le Ministre, dont elle affectoit de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune Reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au Roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement; selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être méprisé & joué par l'épouse & la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons (a), &

---

(a) C'étoit à Richelieu que Louis XIII

après plusieurs brouilleries & plusieurs raccommodemens, Mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres du Maine, où elle resta jusqu'à la mort du Roi.

LOUIS  
XIII.  
1637.

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis & sa favorite, il s'attacha à Mademoiselle de la Fayette, jolie brune, moins belle que Mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincère. Les raisons qui la déterminèrent à ensevelir ses espérances dans un cloître, tiennent aux intrigues qui allarmerent alors le Cardinal; il vit en même-

---

portoit des plaintes contre sa maîtresse. Quand il étoit mécontent, il la menaçoit de son Ministre. Il lut un jour à Mademoiselle de Hautefort une longue lettre qu'il venoit d'écrire contre elle, & dit qu'il alloit l'envoyer au Cardinal. La Demoiselle l'arrache au Roi; il veut la reprendre, elle s'enfuit; Louis l'arrête, & tâche de la ravoïr de force. Ne sachant comment sauver la lettre, Mademoiselle de Hautefort *la met sous son mouchoir de col*, étend les bras, & lui dit : *Prenez-la si vous osez : il retira ses mains comme du feu.* Voy. Monglat, tom. I, pag. 288.

LOUIS  
XIII.  
1637.

temps soulevés contre lui, la Reine régnante, la favorite, les Seigneurs François & les étrangers compatissant au sort de la Reine-Mere, le P. Caussin, Confesseur du Roi; enfin, dit-on, jusqu'au P. Joseph, son confident intime qu'on appelloit *l'Eminence grise*: & par-tout *l'Eminence rouge* triompha.

Mortification  
qu'effuye  
la Reine  
régante.

Mém. de  
La Porte  
& de Mor-  
zeville.

Auber.  
Mém. t. 2,  
p. 75.

Brienne, t.  
2, p. 121.

Mém. Rec.  
t. 8, p.  
661.

L'objet de son inquiétude étoit alors la Reine régnante. Cette Princesse n'eut que des désagrémens dans son mariage. Comme la Reine-Mere connoissoit son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendrait sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le Connétable de Luy-nes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du Roi; il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche; de sorte qu'il domina par l'insinuation, & en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages

de Louis. Les légéretés d'une jeune personne, qui parle sans précaution de choses possibles, furent représentées comme des résolutions & des projets, & quelques imprudences prirent sous la main du malin Cardinal, l'air & l'apparence de crime d'Etat; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques Écrivains l'accusent d'avoir désiré plus que des égards & des déférences (a). La Reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du Cardinal, pour se sauver des pièges qu'il lui avoit tendus. Gênée de tous côtés, cette Princesse cherchoit de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivoit au Roi d'Espagne son frere, à l'Archiduc, & à plusieurs personnes des Cours de Madrid & de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être question de la paix générale, qui étoit le vœu de toute l'Europe, &

---

(a) La Reine a conté à M<sup>r</sup>. de Motteville qu'un jour le Cardinal lui parla d'un air trop galant pour un ennemi, & qu'il lui fit un discours très-passionné. Voy. Mém. de Motteville, tom. I, pag. 36.



**L O U I S**  
**XIII.**  
1637.

du retour de la Reine-Mere; deux choses que le Cardinal redoutoit également. Le Roi se persuada facilement un mystere dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisoit à son insu, & résolut, à l'instigation du Ministre, de surprendre son épouse.

La Reine alloit souvent au couvent de Val-de-Grace; elle s'y étoit construit un joli appartement, & elle passoit avec des Religieuses choisies des journées que la tristesse de la Cour lui faisoit trouver très-agréables. Le Chancelier s'y transporta par ordre du Roi; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs, examina les papiers qui s'y trouvoient. Il interrogea les Religieuses & la Reine même, & la força de lui remettre une lettre qu'elle vouloit cacher dans son sein. Pendant ce temps, on arrêtoit & on transportoit dans différentes prisons ses plus fideles serviteurs. Anne fut contrainte de suivre son mari à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre, & réduite aux gens absolument nécessaires pour son service. Comme la disgrâce est contagieuse, les courtisans évitoient ceux qui passaient pour

lui être attachés. On remarqua qu'en traversant la Cour, ils n'osoient même tourner les yeux vers son appartement. On disoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paroît singulière, après vingt ans de mariage, n'étoit peut-être pas sans fondement de la part du Cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtoient rien, & qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux Maisons de France & d'Autriche. Sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le Chancelier fit avertir la Reine très-secretement de la recherche qu'il devoit faire. Il ne se trouva au Val-de-Grace que des papiers inutiles, & dans les armoires, des haires & des disciplines, qu'on regarda comme mises en dérision du Cardinal.

Les agents de la Reine nierent certainement d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputoit; & malgré les promesses, malgré les menaces, quoique Richelieu les interrogeât lui-même en homme qui veut trouver des coupables, quoiqu'il cherchât à les épouvanter, & qu'on mît

LOUIS  
XIII.  
1637.

*Mém. de  
La Porte,  
p. 118 &  
suiv.*

LOUIS  
XIII.  
1637.

à quelques-uns les instruments de la torture sous les yeux, ils furent inébranlables.

Enfin, chose étonnante ! refferés dans des prisons impénétrables, sous des Geoliers choisis par le Ministre, & gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire favoir ce qu'ils devoient taire ou avouer, afin que leurs réponses cadrassent avec celles de la Reine : & ces avis leur parvenoient par le canal même des parents du Cardinal ; tant étoit générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un Ministre tyrannique, qui vouloit dominer même les inclinations. La Reine, qui avoit été réprimandée en plein Conseil du temps de Chalais, fut obligée, dans cette circonstance, de signer un écrit, par lequel elle se reconnoissoit coupable d'imprudence. Quand Richelieu ne pouvoit pas trouver les personnes assez criminelles, c'étoit sa politique de se procurer ainsi des titres contre elles en cas de récidive (a) : & , se-

---

(a) Sachant que Bullion, Sur-Intendant

lon sa coutume ; il fit encore valoir à la Reine le retour du Roi vers elle , comme une grace & le fruit de ses sollicitations.

LOUIS  
XIII.  
1637.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre La Fayette, dont la conduite est un modele de vertu, peut-être unique dans l'Histoire. Sensible aux épanchements du cœur de Louis, elle aimoit sa personne, elle s'intéressoit à sa gloire, elle auroit voulu qu'il fût heureux dans sa famille & au-dehors ; mais la pusillanimité du Roi s'opposoit à l'exécution de ces desirs. Quand il se considéroit envi-

1637-38.  
La Fayette.  
Mém. de  
Motteville,  
t. 1,  
80.  
Mém. Rec.  
t. 8, p.  
663.  
Monglat,  
t. 1, p.  
211.  
Brienne ;  
t. 2, p.  
136.

---

des finances, étoit regardé par le Roi comme un homme qui pouvoit le remplacer en cas de besoin, Richelieu voulut un jour lui faire signer l'aveu qu'il avoit malversé dans les finances. Bullion refusa ; le Cardinal se mit en colere, & prit les tenailles de son feu, pour lui en donner sur la tête. Le Sur-Intendant intimidé, signa, & Richelieu, en serrant ce papier, dit : *Voilà le procès de Bullion tout fait, quand il me plaira.* Bullion mourut de chagrin peu de temps après cette aventure. *Voy. Mém. de Monglat, tom. 1, p. 372.*

**L O U I S**  
XIII.  
1637-38.

ronné de tant de guerres & d'intrigues, il croyoit ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de son Ministre : & tout le monde, au contraire, étoit persuadé que c'étoit son Ministre qui l'enveloppoit de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, & que, par l'éloignement de Richelieu, tous les obstacles s'applaniroient. Il étoit difficile de mettre ces idées dans la tête du Roi, sans que le Cardinal s'en apperçût, plus difficile encore de l'empêcher de les détruire : de sorte que La Fayette reconnut avec douleur que Louis sentoit sa chaîne, mais qu'il la croyoit nécessaire, & que, pour conserver la faveur du Monarque, il falloit se résoudre à porter cette chaîne avec lui.

Trop fière pour dépendre d'autre que du Roi, La Fayette se détermina à rompre un engagement qui commençoit à allarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même, que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition délicate de lui donner à Versailles, château de plaisir alors, un appartement, où il iroit la voir librement, & qu'il mit dans ses offres

une vivacité qui la surprit. La Fayette ne dit pas si elle partagea l'émotion du Prince : mais elle nous apprend qu'elle l'aimoit, qu'il fut honteux de son transport, & elle honteuse de l'avoir occasionné, & qu'ils ne trouverent pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre leur mutuelle foiblesse que de se séparer.

**L O U I S**  
**XIII.**  
1673-38.

De l'aveu du Roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, La Fayette alla se renfermer chez les Religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. Richelieu qui avoit hâté cette retraite, en fortifiant les scrupules de son maître, n'y gagna rien. Louis, rassuré contre lui-même, par l'état de son amie qu'il respectoit, la vit plus souvent, & elle, n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent long-temps, & causèrent beaucoup d'inquiétude au Cardinal. A la fin il intimida & gagna un nommé Boiserval, confident de ce commerce. Par son moyen, le Ministre fut le secret des entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savoit devoir blesser leur

*Mém. rec.*  
t. 8, p.  
663.

**LOUIS**  
XIII.  
1637-38.

délicatesse. Il réussit ainsi à les refroidir, & enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit, sans qu'ils daignassent s'expliquer. La Reine en fut fâchée. Quoique Mademoiselle de La Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que Mademoiselle de Hautefort, elle lui avoit rendu des services plus essentiels auprès du Roi, en le forçant de retourner à son épouse. Le fruit de cette réconciliation, après 22 ans de stérilité, fut un fils, qui porta depuis le nom de Louis XIV. Anne d'Autriche, reconnoissant des bons offices de La Fayette, fit tous ses efforts pour l'engager à revenir à la Cour; mais ils furent inutiles. Elle resta dans le cloître, où elle vécut généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille, qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chute un Prince qu'elle aimoit. Le Roi fut la manœuvre du Cardinal. Il disgracia Boisrenval, son fidele agent: mais il ne dit rien à son corrupteur. Richelieu laissa le traître sans récompense, & jouit tranquillement du suc-

cès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis.

Ce que n'avoit pu exécuter une Favorite belle, spirituelle & insinuante, deux Jésuites le tenterent : le P. Cauffin, Confesseur du Roi, *bon homme*, disoit le Cardinal ; & le P. Monod, Directeur de Christine de France, sœur de Louis XIII, & veuve d'Emmanuel, Duc de Savoie, *esprit rempli de malice*, disoit le même Prélat. C'est-à-dire, suivant la maniere d'entendre de Richelieu, que le premier étoit ordinairement docile à ses volontés, & que le second croisoit les mesures qu'il prenoit, pour gouverner la Cour de Savoie aussi despotiquement que celle de France. Si on n'avoit pas les instructions secretes envoyées aux agents François de Turin, on ne pourroit croire ce que fit Richelieu, pour forcer une veuve de Souverain, sœur de son Roi, d'abandonner les Etats de son fils à la discrétion d'un Ministre étranger.

Christine avoit le plus grand intérêt de rester neutre entre les Maisons de France & d'Autriche : c'étoit le conseil que lui avoit donné son époux

**L O U I S  
XIII.**

1638.

Affaires  
de Savoie.

*Le Clerc.*

t. 2, p.

329.

*Montrésor.*

t. 2, p.

240.

*Aubery.*

*Hist. p.*

472.

*Mém. recà*

t. 8, p.

526 & suiv.

*Lettre de*

*Rich. p.*

185 & 336.

*Testam.*

*Polit. I.*

vol. p. 68.

*Mém. de*

*Dupleffis,*

p. 77.

*Testam.*

*Polit. I.*

Vol. p. 89.



LOUIS  
XIII.  
1638.

mourant. Richelieu, à qui ce système pacifique ne plaisoit pas, n'osa cependant s'y opposer ouvertement : mais il prit un biais pour le rendre inutile ; ce fut de brouiller Christine avec le Prince Thomas & le Cardinal de Savoie, ses deux beaux-freres. Comme, en vertu de la neutralité, les deux Puissances belligérantes avoient droit de faire passer leurs troupes par les Etats de Savoie, en payant leurs vivres & sans hostilités, le Cardinal persuada à la Duchesse, que ses beaux-freres laissoient prendre aux Espagnols des lieux de défense, afin de se servir d'eux pour lui ôter la Régence. D'un autre côté, il apostâ auprès des Princes des personnes, qui leur mirent en tête que leur belle-sœur laissoit renforcer les François en Savoie & en Piémont, dans le dessein de se rendre par eux maîtresse du fort de ses deux beaux-freres, & de les faire arrêter quand elle voudroit. Ces défiances s'établirent si bien, que la Régente se laissa environner de troupes Françoises dans Turin, & que ses beaux-freres s'enfuirent, le Prince Thomas dans les Pays-Bas, & le Cardinal à Rome.

Les Grands se diviserent, les peuples murmurerent. Chrifline s'en embarraffa peu, comptant fur les fecours de France. Mais quand Richelieu vit qu'elle ne pouvoit plus s'en passer, il les mit au plus haut prix: tantôt il demandoit une ville, tantôt une citadelle, comme des appuis néceffaires aux détachemens François; & lorsqu'elle marquoit de la répugnance de se laiffer ainfi garrotter, on menaçoit de l'abandonner aux Espagnols, qu'elle avoit offensés par fa partialité. Ce manège révolta quelques Seigneurs Savoyards, même attachés à la France: ils firent ouvrir les yeux à la Princesse, & l'engagerent à se réconcilier avec ses beaux-freres. Le Cardinal, averti de ces discours, demande l'éloignement des plus zélés, achete le silence des uns, & force les autres de quitter d'eux-mêmes la Cour de leur Souveraine. Il en vouloit sur-tout au Comte Philippe d'Aglié, qu'il appelle dans son Testament politique, *un misérable, principal auteur de tous les conseils*. Le Cardinal ne put alors s'en venger d'une maniere aussi éclatante qu'il le desiroit, parce qu'il n'étoit pas

---

LOUIS  
XIII.  
1638.

LOUIS  
XIII.  
1638.

encore assez fort dans Turin. Mais il épia deux ans sa proie ; & quand il se fut rendu tout-puissant dans cette Cour , il fit enlever le Comte sous les yeux de la Princesse , & le fit amener à la Bastille. Aux plaintes , aux reproches de Christine , Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. *Il y a de certaines occasions, dit-il, où on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se rendre auteur de leur perte.* Il dit, il insinua, il écrivit à la Duchesse elle-même, que trop d'instances pour la liberté de ce Seigneur, capable de plaire, pourroit rendre son attachement suspect & ternir sa réputation. Enfin, il fit envisager à Louis XIII cette violence, comme un effet du vif intérêt qu'il prenoit à l'honneur de la Princesse sa sœur.

Le P. Monod & le P. Cauffin.

Mais le ressentiment du Cardinal contre ce Seigneur n'étoit rien, en comparaison de la haine qu'il portoit au P. Monod. Ce Jésuite étoit depuis long-temps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Emmanuel, & vint à cette occasion en France, où il connut Richelieu. Il faut avouer

avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornemens assortis. Ce présent, à la vérité, se fit au nom du Roi : mais le Ministre y joignit une lettre, qui montrait que l'amitié du Pere ne lui étoit pas indifférente. Cependant, soit antipathie pour le Cardinal, soit persuasion que ses vues politiques étoient contraires aux intérêts de la Savoie, le Jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du Prélat; & non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'ame du P. Cauffin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissoit le Roi à l'égard de son Ministre; aveuglement, basse déférence, qui mettoit le trouble dans la Maison Royale, & dont la Religion souffroit autant que l'Etat. Le Confesseur, bien convaincu, attaqua son Pénitent avec toutes les armes que son zele lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mere, qui pouvoit avoir eu des torts; mais qu'il ne devoit pas repousser, dès qu'elle ne demandoit

---

LOUIS  
XIII.  
1638.

LOUIS  
XIII.  
1638.

qu'à se jeter dans ses bras. Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnoient à son Royaume ses méfintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son frere, avec ses autres parents ; qu'en voyant tant de grands Seigneurs errants dans les Royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes prisons, il n'y avoit pas de jour que chacun de ses courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches : d'où il arrivoit que sa Cour n'étoit plus qu'un séjour de jalousie & de défiance. Mais ce qui devoit le faire trembler, c'étoit, ajoutoit le Pere, le compte terrible qu'il rendroit à Dieu de l'oppression où se trouvoit la Religion Catholique en Allemagne, par ses alliances avec les Protestants : *Et vous répondrez, Sire,* lui dit-il, *sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe.* Louis, étonné, répondit que le Cardinal lui avoit montré les consultations de plusieurs Docteurs qui ne pensoient pas comme lui, & même des Jésuites ses confreres. *Ah! Sire,* repliqua naïvement le Confesseur, *ne*

*les croyez pas; ils ont une Eglise à bâtir (a).*

---

LOUIS  
XIII.  
1636.

En vain le Roi voulut défendre son Ministre, il fut obligé de se rendre aux raisons du Jésuite. Mais enfin, dit Louis, qui mettre à sa place ? Cauffin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours, & ayant promené ses yeux sur tous les Seigneurs de la Cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, Duc d'Angoulême. Ce fils de Charles IX, après s'être mêlé d'intrigues, & en avoir été puni par de longues prisons, pouvoit, avec un esprit naturel & son expérience, être regardé comme un homme capable de gouverner. Cauffin le jugea tel; & ne voulant pas l'indiquer sans être sûr de son consentement, il lui parla des termes dans lesquels il en étoit avec le Roi. Angoulême fut très-étonné. Cependant il consentit avec de grands remerciements: mais faisant ensuite ré-

---

(a) Ils bâtissoient alors l'Eglise de la Maison professe, rue *Saint-Antoine*.

---

LOUIS  
XIII.  
1638.

flexion à l'ascendant du Cardinal fut Louis, que ce Prince pouvoit foiblir au moment de l'exécution, que c'étoit même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le Prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remerciements & les promesses: mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le Roi n'auroit pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, Cauffin, ignorant la démarche d'Angoulême, pressoit toujours son Pénitent, qui lui fit une espece de défi de soutenir son opinion devant quelques Docteurs & devant le Cardinal lui-même. Cauffin accepta; le jour fut pris: mais au moment que le Confesseur alloit entrer dans le cabinet du Roi, où devoit se faire cet éclaircissement, & où Richelieu étoit déjà, Cauffin eut ordre de se retirer; & en rentrant chez lui, on lui remit un autre ordre qui lui enjoignoit de partir sur le champ pour Quimpercorentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou,

comme disoient les flatteurs de Cour, LOUIS  
XIII.  
1638.  
de la séduction employée par le P. Monod.

Le Cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyen qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. *Il faut*, écrivait-il à d'Hemeri, son agent à Turin, *que Madame soit privée de sens, si elle ne l'envoie pas en France. Mais le Jésuite juroit qu'il ne verroit jamais Richelieu qu'en peinture.* La Duchesse défendoit son Directeur, du moins quant à l'intention : mais le Prélat ne croyoit pas qu'une intention, qui alloit contre ses intérêts, pût se justifier. En vain Christine accordoit au Cardinal tout ce qu'il demandoit d'ailleurs, le sacrifice de ses Ministres, de ses places, de ses beaux-freres : *Elle étoit*, dit Siro, *auprès de Richelieu, comme ces personnes dont les actions privées de la grace n'ont aucun mérite auprès de Dieu. C'étoient des œuvres mortes*, tant qu'elle ne livroit pas le P. Monod. Il la tourmenta elle-même, lui suscita des embarras, retira les secours, l'abandonna à la merci des Espagnols & de ses beaux-freres; de sorte que le Jésuite,

*Lettre de Rich. p. 185. Mém. Rec. t. 8, p. 572 & 623.*



**L O U I S**  
XIII.  
1638.

craignant les pièges secrets, conseilla lui-même à la Duchesse de le renfermer dans une citadelle, comme si elle vouloit le punir : mais le Cardinal, qui se connoissoit en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du P. Monod, moins comme une satisfaction qu'on lui faisoit, que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la Duchesse, que le Roi ne se fioit plus à elle. Etre infidèle à Richelieu, c'étoit, dans son style, être infidèle à la France. Il ne la ménagea plus ; il s'empara d'une partie de ses Etats, sous prétexte de la défendre ; & il fut peut-être le premier politique qui donna à l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la fauve-garde apparente de la protection.

Le P. Joseph.

*Vie du P. Joseph, & le véritable P. Joseph. Passim.*

Quelques Auteurs prétendent que le P. Caussin ne s'arrêta au Duc d'Angoulême, que sur le refus du P. Joseph, & que ce choix s'étoit fait par le conseil de La Fayette, proche parente du Capucin. On dit que celui-ci, fidele au Cardinal, refusa le Ministère ; mais que, reconnoissant de

la bonne volonté du Jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajouta-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, & conçut une jalousie qui devint funeste au Capucin. Mais il est bien difficile de savoir ce qui se passoit entre deux hommes si intéressés à ne se pas laisser pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru appercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu étoit railleur, & avoit un flegme orgueilleux. Le P. Joseph étoit brusque & peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproquement, & occasionnoient des mots & des reparties aigres. La Reine-Mere, pour être reçue en France, se soumettoit alors à toutes les conditions: elle prioit seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, & s'engageoit à les laisser dans les pays étrangers. Les peuples épuisés demandoient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offroient honorable & avantageuse. Toutes les familles réclamoient leurs amis ou leurs

---

LOUIS  
XIII.  
1638.

proches exilés , proscrits ou renfermés. Des paroles , des gestes échappés au P. Joseph , donnerent à connoître qu'il n'approuvoit pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le Roi , encore attaché à La Fayette , parloit au Capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'Evêché du Mans , qui auroit pu l'éloigner de la Cour , & le P. Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances , pour obtenir le chapeau rouge , qui lui étoit promis. De toutes ces circonstances , les politiques conclurent que le Capucin cherchoit à s'égalier au Cardinal par cette dignité , pour le supplanter ; que du moins le Prélat eut lieu de le croire , & que la maladie du P. Joseph fut l'effet de sa jalousie. C'est encore là une de ces noires imputations , qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé , au contraire , de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin , puisque Richelieu montra toutes les inquiétudes que doit donner l'état d'un malade chéri. Il voulut l'avoir sous ses yeux , le fit transporter à Ruel , &

soigner avec la sollicitude d'un ami. Le P. Joseph, de son côté, donna au Cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au Roi un écrit, dans lequel il justifioit sur tous les points le Ministère de Richelieu, le représentoit comme le seul homme capable de gouverner son Royaume; aussi le Cardinal s'écria-t-il, au moment de sa mort: *J'ai perdu mon bras droit (a).*

LOUIS  
XIII.  
1638.

C'étoit en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises

Son caractère.  
*Vie du P. Joseph.*  
*Passim.*

(a) Entré autres épitaphes, on lui fit celle-ci, qui ne dut pas trop plaire au Cardinal.

Cy git au chœur de cette Eglise  
Sa petite Eminence grise :  
Et quand au Seigneur il plaira,  
L'Eminence rouge y gira.

Voy. *Vie du P. Joseph*, p. 571. Il est enterré aux Capucins de la rue Saint-Honoré, auprès du P. Ange de Joyeuse; ce qui a produit encore cette mauvaise épitaphe, qui peint cependant la manière de penser du temps.

Passant, n'est-ce pas chose étrange,  
Qu'un Démon soit auprès d'un Ange?

B V

LOUIS  
XIII.  
1638.

l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'étoit familiarisé avec les obstacles & les fatigues, dans les missions & les réformes de maisons religieuses : travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, & de les forcer quand il ne pouvoit les persuader (a). Le P. Joseph pénétra dans les cabinets des Princes, en se présentant hardiment, se mêlant de tout, & fournissant des expédients pour toutes sortes d'affaires. Sa vie sobre & dure, son exactitude à s'affujettir aux devoirs pénibles de son état, son attention à ne se servir, que dans le besoin pressant, des aises & des commodités du monde, lui conserverent

---

(a) Un Officier qu'il venoit de congédier pour l'Allemagne, revint sur ses pas, & le trouva disant sa Messe. Il s'approcha, & lui dit tout bas : *Mais, mon Pere, si ces gens-là se défendent ? Qu'on tue tout,* répondit le Pere, & il continua sa Messe. *Voy. Mém. de l'Abbé Arnauld, tom. 1, p. 239.*

l'estime des Grands : il les traitoit sans ménagement , quand ils ne se rendoient pas à ses avis , & leur parloit avec l'audace d'un homme qui brave les événemens , & qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la dureté du commandement, il ne l'adoucissoit pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendresse que pour sa congrégation des *Religieuses du Calvaire*, qu'il institua; mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les Courtisans trouvent singulier qu'il distribuât les graces, sans en retenir pour lui, ni pour sa famille : les dévots ne concevoient pas qu'il envoyât des Missionnaires prêcher l'Evangile, & des armées inonder l'Europe de sang; qu'il composât des constitutions monastiques, & qu'il s'occupât de traités d'alliance avec les hérétiques. Mais les personnes qui ont l'expérience du monde, n'ignorent pas que tout s'allie dans certaines têtes. Richelieu n'en doutoit point, & il le croyoit plus affecté, même en mourant, du succès des opérations politiques que des exhortations qu'on fait aux mori-

---

LOUIS  
XIII.  
1638.

**L O U I S**  
XIII.  
1638.

bonds (a). Comme il savoit que ces fortes de gens sont volontaires, il lui laissoit la liberté de réformer ses propres plans, & de conduire, selon ses idées, les affaires dont il le chargeoit.

1639.  
Procès de La Valette. *Talon, t. 1, p. 253.*  
*Merc. t. 23.*  
*Mém. rec. t. 8, p. 781.*  
*Mém. d'Aubery, t. 2, p. 240.*  
*Test. Polit. t. 1, p. 71; t. 2, p. 185.*

On a quelquefois rejeté sur le P. Joseph la sévérité du Cardinal, implacable quand il se croyoit offensé : mais on n'apperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confident. Il semble, au contraire, que, dans la persuasion qu'on seroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple, méritoit des égards, c'étoit le Duc de La Valette, Colonel-général de

---

(a) Richelieu fut le voir lorsqu'il agonisoit, & toute la consolation qu'il lui donna, fut de lui crier à pleine tête : *Courage, P. Joseph, courage, Brisach est à nous*; croyant, par cette joie, réveiller ce Capucin, qui ne l'étoit point par les *Jesus-Maria* redoublés vivement à ses oreilles. *Voy. Vie du P. Joseph, p. 558.*

l'Infanterie Française, époux d'une sœur naturelle du Roi, fils du Duc d'Epéron, vieillard respectable, frere du Duc de Candale & du Cardinal de La Valette, qui expoisoient alors leur vie pour la France en Piémont, où le Cardinal commandoit l'armée; enfin, recommandable lui-même par la défaite des *Croquants*, payfans révoltés de Guienne, dont le soulèvement embarrassoit fort le Ministre. Que, malgré ces titres à la bienveillance du Cardinal, La Valette ait encouru sa disgrâce, on n'en est point étonné, quand on fait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son pere, que de la souplesse de ses freres, il s'égayoit volontiers sur le compte de Richelieu, le railloit, & critiquoit sans ménagement ses actions tant civiles que politiques : mais du moins le dévouement de ceux-ci au Cardinal, auroit dû sauver le frere de la proscription, & exempter le pere des chagrins, qui empoisonnerent ses derniers jours (a).

---

(a) Epéron disoit de son fils : *Ce n'est*



LOUIS  
XIII.  
1639.

On a vu qu'il n'avoit pas tenu à La Valette que le Duc d'Epéron, son pere, n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le Prélat s'en souvenoit, & disoit quelquefois : *L'affaire d'Amiens n'est pas oubliée.* Cependant il donnoit de l'emploi dans les armées à La Valette, soit qu'il n'en pût refuser à un Colonel-général de l'Infanterie, soit qu'il espérait trouver dans son service des moyens de le perdre. Les François, victorieux cette année de tous côtés, reçurent un échec devant Fontarabie, dont ils furent obligés de lever le siege. Le Prince de Condé, qui com-

---

*pas le Cardinal de La Valette, mais le Valet du Cardinal.* Cette espece d'anagramme est trop justifiée par la correspondance des deux Cardinaux, qui se trouve dans le II. Vol. des Mémoires d'Aubery, depuis la page 240, jusqu'à 418. On y voit, p. 243, La Valette s'abaisser dans ses protestations d'attachement, jusqu'à promettre d'abandonner pere & frere, *s'ils sont coupables.* Il est vrai qu'il en doute, & qu'il les recommande à la justice du Cardinal; mais, même avec cette restriction, ses expressions sont indignes d'un fils & d'un frere.

mandoit, prétendit avoir été mal fécondé par le Duc de La Valette, son principal Lieutenant. Epernon & son fils avoient été fort piqués de l'autorité que la Cour en cette circonstance, donna au Prince à leur préjudice, dans le Gouvernement de Guienne, & dans les Provinces adjacentes. Le Ministre, instruit de cette jalousie qu'il étoit peut-être bien-aîsé de faire naître, persuada au Roi, que La Valette avoit cherché & faisi l'occasion de faire essuyer un affront à Condé, contre le bien de son service. Le Monarque irrité, érigea, pour juger cette affaire, un Tribunal composé de Ducs & Pairs, de Conseillers d'Etat, de Présidents & du Doyen du Parlement, & se mit à leur tête.

La fermeté de ces derniers est trop estimable pour ne leur en pas faire honneur. Ils représenterent tous, par la bouche du premier Président Le Jai, qu'ils ne pouvoient opiner hors du Parlement, & ils supplierent le Roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection, Louis répondit par des reproches contre leur prétention,

LOUIS  
XIII.  
1639.

*Vous faites les difficiles*, leur dit-il, & les tuteurs des Rois. Je suis le maître. C'est une erreur grossière de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les Ducs & Pairs de mon Royaume où il me plaît. Enfin, le Duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé autrement : c'est-à-dire, qu'il ne méritoit d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le Roi avoit d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, Doyen du Parlement, pressé d'opiner, supplia Louis de renvoyer le Duc à son Tribunal naturel, & conclut à ce renvoi. Le Roi lui ordonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi, c'étoit une opinion suffisante. Cependant, ne pouvant résister aux instances menaçantes du Monarque, il dit qu'il étoit de l'avis des gens du Roi, qui avoient conclu au décret de prise de corps. Le Président de Nesmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainsi que tous ceux du Parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du décret que

e'toit de l'express commandement du Roi.

---

LOUIS  
XIII.  
1639.

Le Président Bellievre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes, il ajouta de respectueuses, mais vives remontrances sur le danger qu'il y avoit d'intimider les Juges, & sur l'indécence à un Roi de présider au jugement de ses sujets. *Votre Majesté, Sire, lui dit-il, pourroit-elle soutenir la vue d'un Gentilhomme sur la sellette, & qui ne sortiroit de votre présence que pour monter sur l'échafaud?* Cette représentation n'émut pas le Roi; il ordonna à Bellievre d'opiner; & celui-ci ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matière criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le Président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme Bellievre. Le Président Bailleul, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle, il avoit entendu dire au Cardinal, que le Roi pouvoit encore exercer ses bontés envers le Duc de La Valette, & qu'il étoit d'avis de l'en supplier. *Ne vous couvrez point de mon manteau,* lui dit

**L O U I S** Richelieu avec un sourire ironique,  
XIII. *opinez.*

1639.

Aucun des Pairs ne réclama pour l'accusé les privilèges de son rang : & entre les Conseillers d'Etat, il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la Commission, les usages despotiques de l'Asie, où le Monarque se défait, sans formalité de Justice, d'un Grand qui lui déplaît ; voulant faire entendre que le Duc de La Valette étoit encore heureux de ce que le Roi vouloit bien lui donner des Juges. Ainsi, par ce premier Arrêt, le beau-frère du Roi fut décrété de prise de corps ; & les délais étant expirés, il fut condamné par un autre à avoir la tête tranchée. En vain Bellievre fit de nouveaux efforts en faveur de l'accusé. Les Gens du Roi le trouverent coupable d'intelligence avec les Espagnols, & de désobéissance à son Général. Bellievre montra que la trahison présumée sur des bruits vagues, & sur la déposition de témoins récusables, n'étoit pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'étoit à un Conseil de guerre à examiner si le Duc n'avoit pas été

dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendoit. Cependant, peut-être pour donner quelque satisfaction au Roi, peut-être pour fournir aux Juges bien intentionnés un biais favorable à l'accusé, Bellievre ajouta, qu'il ne pouvoit excuser un des premiers Officiers de la Couronne, de n'avoir pas obéi aux ordres du Roi, qui l'appelloit auprès de lui pour se justifier; que cette faute étoit de dangereux exemple, & méritoit d'être punie; qu'en conséquence, il concluoit à ce que le Duc de La Valette fût condamné à neuf ans d'exil, & à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le Roi se leva fort courroucé; & pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure. Il attesta les Seigneurs présents, qui avoient vu comme lui le Duc de La Valette montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes & périlleuses. Il assura que la breche de Fontarabie étoit praticable; que le Duc l'auroit emportée, s'il avoit voulu; que ne l'ayant pas fait, il étoit coupable: contre cette assertion d'un

LOUIS  
XIII.  
1639.

Roi irrité, personne n'osa réclamer; l'Arrêt de mort passa, & on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le Duc de La Valette, forcé de s'exiler, se réfugia en Angleterre. Le Duc de Candale, son frere aîné, mourut. Le Cardinal de La Valette, son autre frere, le suivit de près; & le Duc d'Epéron, pere infortuné, à l'âge de quatre-vingt-six ans, se trouva privé de ses enfants, confiné dans sa maison de Plaffac, sans autorité dans ses charges & ses Gouvernements, dont on ne lui laissa que les titres, & sans appui à la Cour.

Dernieres tentatives de la Reine-Mere.

*Mém. réc.*  
t. 8, p.  
500.

*Monglat*,  
t. 1, p.  
322.

*Montrésor*,  
t. 1, p.  
340.

*Merc.* t.  
22.

La Reine-Mere fit alors ses dernieres tentatives pour être reçue en France à des conditions moins onéreuses. Cette Princesse commençoit à mériter la pitié; elle avoit été obligée de quitter les Pays-Bas où la bienséance ne lui permettoit pas de rester, depuis que les Espagnols étoient en guerre ouverte avec les François. Charles I, son gendre, la reçut volontiers en Angleterre: mais les troubles qui s'élevoient dans son Royau-

me, faisoient craindre à ce Roi de ne pouvoir long-temps donner un asyle à sa belle-mere ; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. Ses instances furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer (a). Louis

LOUIS  
XIII.  
1639.

(a) Le Roi ayant été tourmenté toute une nuit par un songe, qui lui représentoit les détresses où étoit la Reine sa mere, & les reproches qu'elle lui en faisoit, s'éveilla tout en sueur & avec la fièvre. Son Medecin en avertit le Cardinal, qui fit le soir représenter devant le Roi une Comédie, dans laquelle un des Acteurs feignoit de vouloir raconter un songe inquiétant qu'il avoit eu quelques nuits auparavant : au-lieu de l'écouter, les autres Acteurs plaisantoient, le railloient, le tournoient au ridicule, & enfin lui fermoient la bouche. Néanmoins Louis, toujours affecté de son rêve, en parla au Cardinal. Le Ministre répondit froidement, que, puisqu'il étoit si tourmenté de ces idées, il valoit mieux rappeler sa mere ; mais qu'il falloit que ce fût honorablement, en payant les dettes qu'elle avoit contractées chez les étrangers, & qu'il en feroit dresser l'état. *Il n'est pas besoin, ajoute celui qui rapporte ce trait, d'en dire la suite : il suffit de faire paroître de quels artifices & de quels charmes on se sert pour ensorceler & damner les Princes.* Voy. Manuel du bon Citoyen, Brochure in-4<sup>o</sup>. p. 22.



LOUIS  
XIII.  
1639.

s'en rapporta à son Conseil du sort de sa mere. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Bouthilier opina de la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, & le Monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours sa même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgraces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles I le lui permirent, & se réfugia ensuite à Cologne.

1640-41.  
Procès du  
Duc de  
Vendôme.  
Mém.  
d'Aubery,  
t. 2, p.  
649.

Richelieu lui donna bientôt un nouveau compagnon d'exil, dans la personne du Duc de Vendôme, frere du Roi. Ce Prince vivoit tranquille dans ses terres avec la Duchesse son épouse, & les Ducs de Mercœur & de Beaufort ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux, déjà flétris par la Justice, qui l'accusent de les avoir sollicités d'empoisonner le Cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisable par la maniere dont elle étoit conçue, que par ses auteurs : mais sachant qu'on

lui donnoit quelque importance, il envoie à la Cour sa femme & ses fils, remontrer, tant au Roi qu'au Ministre, l'absurdité d'une pareille imputation, & il offre de venir se justifier lui-même. Le Roi le prend au mot, & lui ordonne de se rendre au près de lui au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison; le sort de son frere, qui y est mort assez brusquement pour qu'on ait soupçonné du poison; la résolution du Duc de La Valette & de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté & leur vie. Tout examiné, Vendôme abandonne sa justification, qui auroit été aisée, s'il n'eût pas cru qu'on vouloit le trouver coupable, & se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frere une Commission pareille à celle qu'il avoit créée contre son beau-frere. Les Juges s'assemblent: on instruit l'affaire; & lorsqu'on étoit prêt d'aller aux opinions, le Cardinal, qui avoit eu la délicatesse, comme offensé, de ne pas se mettre au nombre des Juges, envoie au Chancelier une let-

---

LOUIS  
XIII.  
1640-41.

**L O U I S**  
XIII.  
1640-41.

tre par laquelle il le prioit de demander au Roi la grace du coupable. Louis refuse quelque temps; & faisant enfin semblant de céder aux instances du Tribunal: *Je m'avise*, dit-il, *d'un expédient; c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, & d'en suspendre le jugement définitif; selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, & je lui pardonnerai.* Toutes les prieres n'en purent tirer davantage. Si cela ne suffisoit pas pour l'accusé, c'étoit assez pour le Cardinal; car en même-temps qu'il faisoit parade de bonté, il laissoit au Roi des préjugés, non-seulement contre ceux qui étoient nommément attaqués, mais encore contre leurs parents & amis, qu'il pouvoit faire soupçonner de complicité.

Mazarin. Pendant qu'il éloignoit ainsi de la Cour & du Royaume ceux qui auroient pu lui nuire, il y recevoit un homme, qui lui avoit déjà donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le Marquis de Monglat, qui rapportoit apparemment l'opinion

Monglat,  
t. 1, p.  
369.

Mém.  
d'Arnauld,  
t. 2, p. 79.  
Mascarat,  
F. 13.

l'opinion du temps, dit qu'il étoit fils d'un banquier de Mazare en Sicile. Il eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, & envoya son fils étudier en Espagne, dans l'Université d'Alcala. Après ses études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes Espagnoles, & revint trouver son pere à Rome. Jules s'introduisit auprès du Cardinal Sachetti; celui-ci le fit connoître au Cardinal Colone; & la sœur de ce dernier ayant épousé Thadée Barberin, neveu du Pape Urbain VIII, frere du Cardinal Antoine, cette famille se l'attacha, & le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le Nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troubloient l'Italie. De retour à Rome, Mazarin quitta l'épée, & prit la soutane. Il fut Vice-Légat d'Avignon, & envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du Vice-Légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le

LOUIS  
XIII.  
1640-41.

frent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le Pape le rappella, & lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avoit plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, & descendit chez Chavigny, avec lequel il étoit familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya Ambassadeur extraordinaire à Turin, puis Plénipotentiaire en Allemagne, lui procura ensuite la nomination de France au Cardinalat, lui fit donner le Chapeau malgré le Pape, qui y répugnoit; & enfin le P. Joseph étant mort, le Ministre se déchargea sur le nouveau Cardinal du soin des affaires étrangères: secours qui arriva d'autant plus à propos, que Richelieu avoit besoin de toute son attention pour veiller à ce qui se passoit du côté de Sedan.

1641. Le Comte de Soissons y étoit toujours dans un état équivoque; ni rebelle, ni soumis, rongé de chagrin d'être relégué hors du Royaume, & privé des avantages dus à sa naissance.

Affaire du  
Comte de  
Soissons.  
Montrésor,  
t. 1, p.  
365.

ce, tourmenté par le desir de les recouvrer, & par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu ne voyoit qu'avec un dépit extrême un Prince, armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvoit ne pas fléchir sous l'autorité du Ministre. De temps en temps, il jettoit vers Sedan un regard de courroux, & il lui échappoit de dire : *Cela ne doit pas se souffrir en bonne politique ; le Roi veut absolument voir la fin de ces menées.* Il entendoit par-là les liaisons assez publiques du Comte avec la Reine-Mere, les Vendômes, la Duchesse de Chevreuse, le Duc de La Valette, & les autres exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne, & en Flandres. Il entendoit aussi les liaisons plus secretes que Richelieu soupçonnoit avec la Reine régnaute, le Duc d'Orléans, & tous les mécontents du Royaume, & même avec Cinq-Mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le Ministre avoit substitué à Saint-Simon dans la faveur du Roi, & qui commençoit à secouer le joug de son bienfaiteur.

---

 LOUIS  
XIII.

1641.

Merc. t.

24.

Mém.

d'Aubery

t. 2, p.

693.

LOUIS  
XIII.  
1641.

Opéra-  
tions po-  
lit. de Ri-  
chelieu.

*Mercurio*,  
t. 1, p.  
275.

Tant que le corps de l'Etat fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises humeurs, & prendre garde même de les aigrir. Mais insensiblement les symptômes fâcheux disparurent. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans & les Portugais révoltés, laissa les frontières de France tranquilles. Veimar, Banier, Tortenson, Généraux du grand Gustave, soutinrent en Allemagne, après sa mort, l'honneur de ses armes. Leurs troupes gagnées, leurs conquêtes achetées & incorporées au Royaume, lui servirent de boulevard de ce côté. La diversion des Hollandois, quoique souvent plus foible qu'elle n'auroit dû être, garantissoit les pays limitrophes de la Flandre. On pouvoit craindre quelque chose du Duc de Lorraine, qui, chassé de ses Etats, & réduit à faire le personnage d'aventurier, tenoit une armée prête à marcher par-tout où son intérêt l'appelleroit. Mais le Ministre suspendit ses efforts, en lui promettant de favoriser son divorce avec la Princesse Nicole, & son mariage avec la Comtesse de Cantecroix, qu'il

appelloit *sa femme de campagne* : & quand le Cardinal l'eut rallenti par des espérances, il le mit dans l'impuissance d'agir, en le forçant de livrer ses meilleures places. Enfin, la politique de Richelieu avoit parfaitement réuffi à l'égard de la Duchesse de Savoie. Brouillée avec ses beaux-freres & avec les Espagnols, elle se trouvoit dans une dépendance absolue des François. Ils occupoient ses forteresses, & tenoient la campagne par de petits corps de troupes, qui se donnoient la main depuis Geneve jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassembloient au besoin en corps d'armée, & servoient de remparts au Royaume, contre les secours que la Maison d'Autriche pouvoit tirer de l'Italie, où plusieurs Princes, en haine de Richelieu, ou jaloux des prospérités de la France, auroient volontiers aidé ses ennemis.

Avec ces précautions, Richelieu pouvoit enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparoit depuis long-temps au Comte de Soissons. Quoique ce Prince entretînt des correspondances avec tous les mécontents, par la peine qu'eut

L O U I S  
XIII.  
1641.

Ses projets.

*Mercurio*,  
t. 1, p.

279.

*Histoire de  
Bouillon*,  
t. 3, liv. 8.



LOUIS  
XIII.  
1641.

le Duc de Bouillon à le déterminer d'agir, on conjecture qu'il seroit resté tranquille, s'il n'avoit été provoqué par les vexations secretes du Cardinal. Le Roi souhaitoit qu'on le laissât tranquille dans sa retraite : mais les circonstances mettoient une grande différence entre les intérêts du Monarque & ceux du Ministre. La santé de Louis XIII déperissoit sensiblement, & faisoit craindre une mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissoit sur le danger, & se flattoit de survivre à son Maître. Pour un ambitieux, ce n'auroit pas été survivre que de rester sans puissance ; aussi a-t-on cru remarquer dans ses dernières démarches, des mesures tendantes à se procurer la Régence. Il falloit bien présumer de sa capacité & de sa fortune, pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux Reines, d'un frere du Roi, de plusieurs Princes du Sang, presque tous ses ennemis mortels : mais c'étoit précisément du conflit des prétentions que le Ministre espéroit le succès des siennes. Voici comme il arrangeoit les événements.

» A la mort du Roi, il se formera  
 » des brigues; la Reine-Mere proba-  
 » blement viendra révendiquer une  
 » autorité qu'elle n'a laissé échapper  
 » qu'à regret. La jeune Douairiere  
 » ne voudra pas lui céder. Le Duc  
 » d'Orléans réclamera les droits de  
 » sa naissance. Tous trois seront fort  
 » embarrassés, se trouvant sans ar-  
 » gent, sans troupes & sans considé-  
 » ration. S'ils n'y songent pas d'eux-  
 » mêmes, je ferai suggérer à l'un d'eux  
 » de recourir à moi, comme maître  
 » d'entraîner du côté où je penche-  
 » rai, les Gouverneurs des Villes &  
 » des Provinces, & les Commandants  
 » des armées presque tous placés de  
 » ma main. S'ils dédaignent de m'a-  
 » voir obligation, je leur opposerai  
 » la Maison de Condé, qui peut met-  
 » tre un grand poids dans la balance".

En effet, le Prince de Condé étoit  
 un homme de tête, & avoit du gé-  
 nie pour le gouvernement. Le Duc  
 d'Enguien, son fils, montroit déjà  
 pour le commandement des armées,  
 les talents qui l'ont depuis rendu si  
 célèbre. Richelieu s'en étoit assuré,  
 en lui faisant épouser sa niece, Claire-

LOUIS  
XIII.  
1641.

Clémence de Maillé, fille du Maréchal de Brezé; & en même temps il avançoit dans le service de la Marine le Marquis de Brezé, frere de la jeune Princeſſe, qu'il deſtinoit à la charge d'Amiral, dont il ſe feroit rendu digne, ſi une mort glorieuſe ne l'eût enlevé à la fleur de ſon âge. Il eſt certain que ces deux jeunes guerriers, ſecondés des conſeils de leur oncle, pouvoient donner un grand avantage à la concurrence de la Maïſon de Condé, contre deux femmes ſans puissance, & contre Gaſton, Prince décrédité : il n'y avoit que le Comte de Soiffons, Prince au contraire généralement eſtimé, qui pût déconcerter les deſſeins du Cardinal. Le Prélat s'étoit efforcé de le gagner, en lui offrant la Duchefſe d'Aiguillon, ſa niece chérie, en mariage (a). Puisque cette offre, accompagnée des promeſſes les plus brillantes, n'avoit pu le gagner, il ne

---

(a) On affectoit de répandre que ſon mariage avec le Marquis de Combalet s'étoit borné à la cérémonie ; & un faïſeur d'anagrammes lui fit celle-ci : *Marie de Vignerod, vierge de ſon mari.* Voy. Mercurio, t. I, p. 279.

restitoit plus qu'à le faire périr, ou à le forcer de fuir, ou à lui imprimer la note de criminel de lèse-Majesté, afin de le rendre, aux yeux de la nation, inhabile à faire valoir ses droits. C'est à quoi tendoit une Déclaration du Roi, qui parut le 8 Juin. Sur des imputations de complots formés pour soulever les Provinces, d'argent reçu des ennemis de l'Etat, de traités faits avec eux, il étoit ordonné au Comte de Soissons, aux Ducs de Bouillon & de Guise (a), de venir à résipiscence sous un mois; & en même temps on faisoit filer des troupes vers Sedan, sous les ordres du Maréchal de Châtillon.

LOUIS.  
XIII.  
1641.

---

(a) Ce Duc de Guise, quoique simple tonsuré, étoit Archevêque de Rheims, & possédoit beaucoup de riches bénéfices, dont Richelieu se feroit bien accommodé. La Princesse de Mantoue vouloit l'épouser; elle partit de Nevers pour aller le joindre à Sedan, & fut arrêtée en Bourgogne. Le Cardinal étant averti, ordonna non-seulement de la relâcher, mais encore de lui fournir chevaux & voitures pour se rendre auprès de son amant. *Elle porte en croupe*, disoit-il *la vacance de ses Bénéfices*. Voy. Mercurio, tom. I, liv. 1, p. 278.

LOUIS  
XIII.

1641.

Soissons  
forcé à la  
guerre.

S'il n'existoit pas entre le Comte de Soissons & tous les mécontents une correspondance ouverte, comme il étoit leur ressource & qu'ils étoient la sienne, il y avoit du moins une intelligence muette, telle qu'elle se trouve entre les malheureux auxquels leur besoin sert de truchement, & qui s'entendent sans se parler. Aussi le danger ne parut pas plutôt, que les assurances de service, les conseils, les vœux, les secours plus réels d'hommes & d'argent arriverent. Ce n'étoit pourtant qu'à regret que le Comte se déterminoit à tirer l'épée contre son Souverain. C'étoit aussi à contre-cœur que Louis XIII s'avançoit contre son parent. Mais l'un étoit entraîné par son Ministre, & l'autre par Bouillon. Ce Duc ne voyoit de sûreté pour sa Souveraineté que dans la guerre. Si le Comte de Soissons faisoit un accommodement, chose qu'il desira jusqu'à la fin, Bouillon étoit sûr que la première condition qu'on exigeroit, seroit que le Prince s'éloigneroit de Sedan. Alors il se disoit à lui-même : » Combien de prétextes ne trouvera » pas le Cardinal pour s'emparer de

» ma Principauté, qui n'aura plus la  
 » présence du Prince pour sauve-gar-  
 » de ? Si on lui accorde d'y rester,  
 » au premier moment le Ministre fera  
 » naître de nouvelles raisons d'atta-  
 » quer le Comte & son défenseur. Il  
 » nous prendra peut-être au dépour-  
 » vu. Puisque nous sommes préparés,  
 » il faut vider la querelle, à qui  
 » du Comte de Soissons ou de Riche-  
 » lieu demeureront les rênes du Gou-  
 » vernement ».

Les mécontents, dans leur mani-  
 feste du 2 Juillet, ne se cachent pas  
 de ce dessein ; car, outre les motifs  
 du bien public, canevas ordinaires  
 de ces sortes de pieces, on y voit en  
 termes exprès le dessein de chasser le  
 Cardinal d'auprès du Roi : or, com-  
 me on savoit que ce Prince ne pou-  
 voit se passer d'être gouverné, c'étoit  
 dire clairement qu'on tendoit au Mi-  
 nistère. Il semble que Louis étoit as-  
 sez indifférent sur l'événement, & qu'il  
 se seroit servi de Soissons, dont il pri-  
 soit la probité ; de Bouillon, dont il  
 estimoit la capacité, comme il se ser-  
 voit de Richelieu. Il vint nonchalam-  
 ment jusqu'à Péronne, sans montrer

L. OUIS  
XIII.  
1641.

son activité ordinaire. Les troupes paroissoient participer à l'indolence du Monarque : elles ne marchaient qu'à regret contre un Prince du Sang, qu'on croyoit poussé au désespoir par le Ministre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la maison & l'armée de Soissons, & , avec tous ses trésors, il ne put y réussir ; au-lieu que, sans séduction, la Cour & l'armée du Roi étoient pleines de gens qui faisoient des vœux pour la prospérité du Comte, & qui étoient disposés à l'appuyer.

Soissons Pour comble d'avantages du côté  
livre ha- des confédérés, le Maréchal de Châ-  
taille, & tillon, Commandant des troupes Roya-  
la gagne, les, étoit brave soldat, mais le plus  
*Monglat*, négligent des Généraux. Il avançoit  
t. 1, p. vers Sedan, comme n'ayant à com-  
393. battre que des gens renfermés, & il  
*Montrésor*, ignoroit qu'il avoit en tête une armée  
t. 2, p. aussi forte que la sienne. Soissons l'a-  
325. voit formée de François volontaires  
*Brienne*, accourus sous ses drapeaux, & d'un  
t. 2, p. corps d'Allemands envoyés par l'Em-  
141. pereur, sous les ordres du Général  
*Mém.* Lamboy, vaillant & expérimenté Ca-  
*d'Arnaud*, pitaine. Ce ne fut qu'à la dernière ex-  
t. 1, p. trémité que le Comte accepta ce se-  
217.

cours. Lamboy avoit déjà passé la Meuse, & s'étoit joint aux François, que Soissons vouloit encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardoit ou comme une ruse pour rendre le Prince suspect à ses alliés, ou comme une marque que le Ministre se désoit de ses forces. Dans l'un ou l'autre cas, il ne convenoit pas, disoit-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, & l'action s'engagea le 6 Juillet dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marfée, à la vue de Sedan. Les meilleurs Historiens rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres & son courage; ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres & bon exemple: mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'Officier étoit mécontent qu'on l'employât contre un Prince du Sang qu'il estimoit, & le soldat de ce qu'on lui avoit fait quelque retenue sur d'anciennes montres. De sorte qu'après la

---

L O U I S  
XIII.  
1641.



LOUIS  
XIII.  
1641.

plus foible résistance, toute l'armée, comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirèrent cornette haute & trompettes sonnantes. On entendit des soldats qui, joignant la raillerie à la défection, disoient en fuyant, *en voilà pour leurs cinq écus*. Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînèrent à huit lieues de-là.

Il est tué. Le Comte de Soissons, entouré de quelques Officiers, avançoit tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée Royale. On entend un coup de pistolet; le Prince tombe; on le relève. Il étoit mort. Il avoit le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, & le visage brûlé de poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-même, en relevant avec son pistolet la visiere de son casque: mauvaise habitude dont on lui avoit remontré plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer devant lui un Cavalier, qui, plus prompt que l'éclair, le tira à brûle-pourpoint, & disparut. Cette

Mong'at,  
t. 1, P.  
393.

dernière opinion a prévalu, & comme plus singulière, & comme plus adaptée aux circonstances où se trouvoit le Cardinal. Il ne régnoit que par la crainte. Il n'ignoroit pas que tous les Ordres de l'Etat étoient révoltés contre lui. Il avoit traité le Clergé avec hauteur, la Noblesse avec fierté, les Parlements avec mépris; les soldats étoient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne falloit qu'une victoire pour ouvrir au Comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parce que les armées qui auroient pu suppléer à celle de Châtillon, étoient occupées sur les frontières, & trop éloignées. Le Roi lui-même paroïssoit s'embarasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin, ni inquiétude, comme un homme qui avoit pris son parti, & qui étoit sûr de tout pacifier en sacrifiant son Ministre. La mort du Comte de Soissons étoit donc nécessaire au Cardinal, & cette nécessité a fait croire qu'il l'avoit procurée (a).

---

(a) Monglat donne comme certain le fait

LOUIS  
XIII.  
1641.

Deux heures après la nouvelle de la déroute, arriva celle de la mort

La guerre  
finit.

du Cavalier. Aubery dit qu'on promit une pension au Gendarme qui avoit tué le Comte. L'Abbé Arnauld applique à cet événement le fait suivant, qu'il tenoit d'un commis de M. Des-Noyers. » Trois ou quatre » mois après la bataille de Sedan, M. Des- » Noyers, dit-il, me donna une grosse somme en or, & beaucoup plus en lettres de » change, & me dit : allez-vous-en sur la » montagne de Donchery, au pied d'une » croix, d'où on découvre toute la ville ; » vous en verrez fortir un homme en deuil » sur un cheval noir ; il vous abordera, & » vous lui donnerez tout l'argent qu'il vous » demandera. Le commis, selon ses ordres, » voulut marchander ; mais l'inconnu exigea » la somme entière, & il l'eut ». L'Abbé Arnauld ajoute : *Cette aventure, à mon avis, peut faire penser & deviner bien des choses, & une si grande récompense ne pouvoit être que pour un service important. Mais il est vraisemblable que cette grande récompense étoit plutôt pour un service à rendre, que pour un service rendu. Sans la circonstance de Donchery, ville voisine de Sedan, on n'auroit pas imaginé que cette somme fût le prix de l'assassinat du Comte de Soissons. Nous ne rapportons pas ce fait comme en étant une preuve, mais comme un exemple des manières mystérieuses du Cardinal & de ses*

du Comte. Un instant changea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son Ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets; il se montra même plus ardent que Richelieu à punir les révoltés. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sedan; il ne parloit que de forcer le Duc de Bouillon, & de le priver de son petit Etat: mais trop content d'être à si bon marché délivré d'un si grand danger, le Cardinal accorda des conditions avantageuses au Duc. Il fit même, pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre; mais ce ne fut pas de bonne foi, & il porta, quelque temps après, la peine due à sa dissimulation. Les autres complices ne furent pas également ménagés. Les publics, tels que Guise, La Valette, Vendôme,

---

agents, dont on peut voir beaucoup d'autres actions semblables dans les Mémoires de Rochefort. *Voy. Mém. de Monglat, tom. I, p. 393; Mém. d'Aubery, tom. II, depuis 693 jusqu'à 745, & Mém. de l'Abbé Arnauld, tom. I, pag. 217.*

**LOUIS**  
XIII.  
1641.

refterent fous l'anathême des procédures faites ou commencées contre eux : procédures qui leur ôtoient tout eſpoir de retour dans le Royaume. Les complices ſecrets, n'euffent-ils fait que des vœux pour le Comte, eſſuyèrent des mortifications proportionnées à leur état. Le Duc d'Epernon ſervit d'exemple ; il fut tiré de ſa belle maiſon de Plaffac où il ſe plaiſoit, & confiné dans le château de Loches, dont il étoit à la vérité Gouverneur, mais qu'on devoit, dans la circonſtance, regarder comme une priſon. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-fept ans, plus accablé de chagrins que d'années. Enfin, ce qui réſulta de cette malheureuſe entrepriſe, c'eſt qu'il ne fut plus permis à perſonne en place, de n'être pas fervilement & excluſivement dévoué à Richelieu & aux ſiens.

Procès de  
Saint-  
Preuil.

*Journ. de*  
*Rich. II.*  
*part. p.*  
295.

*Mercurio,*  
*æ. 2, liv. 1.*

François le Juſſac d'Ambleville, Sieur de Saint-Preuil, fournit une preuve que ce n'étoit pas aſſez de ne point manquer au Miniſtre, mais qu'il falloit encore avoir des égards pour ceux qu'il conſidéroit. Saint-Preuil ne s'étant pas cru obligé à cette

déférence pour La Meilleraye, parent du Cardinal, en fut cruellement puni. Ils avoient commencé par être tous deux Enseignes aux Gardes; & dans ce temps ils offrirent leurs hommages à la même Dame, qui étoit de très-grande condition. Saint-Preuil l'emporta par un stratagème, bien digne d'un jeune homme passionné & hardi (a). Il ne fut pas modeste dans sa victoire; il plaifanta son rival, & s'en fit un ennemi. Cette haine se perpétua par la jalousie que Saint-Preuil conçut à son tour contre le Duc de La

LOUIS  
XIII.

1641.

Mém. de  
Pontis.

Mém.

d'Artagnan, t. I,  
p. 146.

Mém. de  
Bussy, t. I,  
p. 106.

(a) Il se comporta un jour, auprès de cette Dame, de manière qu'elle le traita d'insolent, & lui commanda de ne jamais se montrer devant elle. Saint-Preuil se retira. Comme elle alloit ordinairement se promener le long du beau canal, il va l'attendre, sort tout nud de derrière une palissade, en s'écriant: *Adieu, Madame, ce sera pour la dernière fois.* Il se jeta dans l'eau, la tête la première. Saint-Preuil favoit où il devoit trouver ses habits; il les reprend, & se tient caché quelques jours. Pendant ce temps, il apprend que cette Dame se plaint & le regrette. *Il ressuscita bientôt, dit Bussy, & ne perdit pas une si favorable conjoncture.* Voy. Mém. de Bussy, tom. I, p. 107.

LOUIS  
XIII.  
1641.

Meilleraye, qui s'avança jusqu'au grade de Maréchal de France. Saint-Preuil critiquoit les ordres du Général, blâmoit ses manœuvres, & ne se présentoit jamais devant lui qu'avec une fierté insultante. Du reste, il servoit en brave homme & en bon Officier. Les Espagnols, qu'il harceloit sans cesse, l'appelloient *Tête de fer*. Cette qualification lui convenoit autant à l'égard des gens soumis à son commandement, qu'à l'égard des ennemis. Il eut un jour l'imprudence de frapper de la canne d'Aubray, Commissaire des guerres, parent de Des-Noyers, confident du Cardinal. Enfin, il lui arriva une affaire fâcheuse, qui n'étoit qu'une erreur involontaire, mais qu'on rendit la cause apparente de sa perte.

Il étoit Gouverneur d'Arras, ville frontiere alors. En battant la campagne pour en éloigner les ennemis, il rencontre un corps de troupes qui se retiroit tranquillement. Tomber dessus, les culbuter, les disperfer, fut l'affaire d'un moment. Dans l'instant que Saint-Preuil goûtoit le plaisir de la victoire, il apprend de ses prison-

niers, que c'étoit la garnison de Bapeaume. Le Maréchal de La Meilleraye, qui venoit de prendre cette ville, la renvoyoit sous la seule garde d'un de ses trompettes, qui ne se montra qu'après l'action. Saint-Preuil fit des excuses aux Espagnols, qui se plainquirent néanmoins; & La Meilleraye fut donner une tournure si défavantageuse à cette action, que le Ministre ordonna qu'on arrêtât le Gouverneur, & qu'on lui fît son procès. Il fut instruit devant une Commission, composée des Présidiaux d'Abbeville & d'Amiens, présidés par Bellejambe, Intendant de Picardie. Outre le grief de la défaite de la garnison de Bapeaume, facile à détruire, on l'accusa d'être entré par force dans un Couvent de Religieuses, sous prétexte de perquisitions nécessaires, qui n'étoient pas son véritable but; d'avoir fait mourir un homme pour fréquenter plus librement sa femme, & d'avoir levé dans les Gouvernements de Dourlens & d'Arras des contributions, pour suppléer à ses appointements, qu'il trouvoit trop modiques. Il répondit au premier chef, que dans ce Couvent



LOUIS  
XIII.  
3641.

il s'étoit, en effet, trouvé un dépôt d'armes; au second, que le mari de sa prétendue maîtresse avoit été condamné à être pendu, comme espion, non par lui, mais par l'Intendant de l'armée. En réponse à la troisième accusation, il rapportoit une lettre du Roi lui-même, qui lui écrivoit : *Brave & généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites comme les autres dans leurs Gouvernements: vous avez tout pouvoir dans notre Empire; tout vous est permis.* Le Lieutenant-Général d'Amiens, son Rapporteur, le défendit avec chaleur; il dit publiquement qu'il n'y avoit pas un des moindres services de cet Officier, employé depuis l'âge de douze ans, qui ne dût effacer le plus grand des crimes dont on l'accusoit. Néanmoins, il fut condamné à avoir la tête tranchée dans la place d'Amiens. Lorsqu'on le mena au supplice, l'échafaud n'étoit pas encore achevé. En regardant froidement les ouvriers qui travailloient, il dit : *Voici le reste de ma fortune qui s'acheve de bâtir.* Expression énergique, qui fait voir combien dans ces moments on sent vive-

ment le néant des choses humaines. Saint-Preuil appelloit le Cardinal, *son Maître*, & comptoit sur sa protection; mais il fut traité en serviteur inutile, quand on eut besoin de le sacrifier, pour s'en attacher de plus nécessaires. Il comptoit aussi sur les sollicitations du Duc d'Orléans, dont il étoit assidu courtisan; & le Prince n'en tenta aucune, parce que le Roi fit entendre qu'elles lui déplairoient. Ainsi l'infortuné Saint-Preuil éprouva à quoi sert la fréquentation des Grands, qui sont charmés qu'on leur fasse cortège, croient ordinairement vous avoir assez payés de votre servitude par l'honneur de leur familiarité, s'attachent peu, & vous laissent périr.

Il parut alors sur la scène un autre personnage, qui est un exemple frappant du danger des liaisons de Cour: c'est le malheureux De Thou, petit fils du célèbre Historien. Fait pour s'illustrer par les sciences & par les nobles fonctions de la haute Magistature, il aima mieux s'élever par l'intrigue, & il échoua. De Thou étoit d'un caractère changeant. Son premier état fut la robe; le refus d'une Inten-

LOUIS  
XIII.  
1641.

De Thou;  
Mercurio,  
t. 2, l. 2.  
Brienne;  
t. 2, p.  
133.

**L O U I S**  
**XIII.**  
1641.

dance d'armée l'aigrit contre le Cardinal. Il voulut prendre l'épée; & s'attachant à la Cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque chose, le porta à se mêler de tout. Sa famille inquiète d'une conduite dont elle prévoyoit les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer à ses chimères, & de s'attacher à quelque objet solide: mais, soit éloignement pour les assujettissemens d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des Grands, il continua de vivre à la Cour, & devint même l'ami & le conseil de Cinq-Mars, Grand-Ecuyer & Favori du Roi.

Cinq-Mars.

*Monglat*,  
t. 1, p.  
286; t. 2,  
p. 30.

*Brienne*,  
t. 2, p.  
133.

*Aubery*,  
*Mém.* t. 2,  
p. 338.

*Montré-  
for*, t. 1,  
p. 158. &  
283.

Ce jeune homme, fils du Maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut sa faveur au choix du Ministre, qui crut, en l'avancant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du Roi & les suggestions des mal-intentionnés. Il n'omit aucune des instructions & des conseils qui, mis en pratique, auroient procuré au jeune favori la confiance entière de son Maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord.

Cinq-Mars

Cinq-Mars, à la fleur de son âge, fait pour les plaisirs vifs & bruyants, ne pouvoit s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeoient le goût & la santé vacillante de Louis. Le favori ne ca-choit pas l'extrême répugnance qu'il sentoit à vivre comme garrotté auprès d'un homme de mauvaise humeur, toujours plaintif, mécontent, & qui, sans être vieux, avoit presque toutes les infirmités répugnantes de la vieillesse. Le Cardinal exhortoit le favori à la complaisance, le tançoit de ses vivacités & de ses écarts; d'un autre côté, il prioit le Monarque, qui lui faisoit aussi ses plaintes, de passer quelque chose à l'extrême jeunesse, & d'avoir patience.

LOUIS  
XIII.  
1641.

Mem.  
d'Arta-  
gnan, t. I,  
p. 179.

Mercu-  
rio, t. 2,  
liv. 2.

Tout alla bien pour la satisfaction réciproque des parties, du moins pour celle du Ministre, tant qu'il fut leur confident. Par-là il savoit les dispositions secretes du Roi, & il prenoit ses mesures en conséquence. Mais cet arrangement politique pensa tourner au détriment du Cardinal, son auteur. Comme il avoit été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de son état, de lui présenter la perspective

Ses pré-  
tentions.

LOUIS  
XIII.  
1641.

des honneurs & des autres avantages de la Cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de ses sacrifices, s'il n'y joignoit quelque part dans le Gouvernement. C'étoit attaquer Richelieu par l'endroit sensible. Il tâcha de ramener son protégé à des desseins plus modérés : mais si-tôt qu'on lui connut des prétentions, tous les ennemis du Cardinal l'assiégèrent. L'un lui donnoit un conseil; l'autre lui fournissoit un projet. Les Grands & les Princes le recherchent. Gaston & la jeune Reine le firent assurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas rester sous la tutelle du Ministre, & on l'enhardit à demander au Roi lui-même ce que son Eminence lui refusoit.

Le Cardinal le traverse.

Il songea donc à se rendre plus agréable à son Maître, & à employer, pour le gagner, les complaisances que le Prélat lui avoit autrefois enseignées. Il y réussit au point que le Roi, allant tenir Conseil, & voyant Cinq-Mars à son côté, dit au Cardinal : *Si nous faisons entrer notre ami, afin qu'il apprenne.* A la vérité, cela fut dit d'un air honteux & embarrassé, qui donna

de l'assurance au Ministre. Il prit un air sévère qui en imposa au Monarque & au favori, & ils n'osèrent passer outre. Dans une autre occasion, le Cardinal défendit à Cinq-Mars de se trouver au Conseil; & sur ce qu'il s'autorisait de l'aveu du Roi : *Allez*, lui dit fièrement le Ministre, *allez-lui demander si ce n'est pas son sentiment.* Quand le Grand-Ecuyer auroit réussi dans ce projet, il n'auroit pas dû espérer grand avantage pour la fuite, puisque Louis lui disoit lui-même : *Souvenez-vous bien que si M. le Cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi; comptez là-dessus.* Après cet avis, puisque le favori ne vouloit plus plier sous le Ministre, il devoit prendre le parti d'accepter le Gouvernement de Touraine, où est située la terre de Cinq-Mars, que le Cardinal lui offroit, avec tout ce qui pouvoit lui en rendre le séjour agréable : mais il ne voulut pas subir le déshonneur d'une disgrâce, & il se plia aux circonstances, attendant des événements plus favorables.

LOUIS  
XIII.  
1641.

Louis XIII s'affoiblissoit, & cet <sup>1642.</sup> Vues du  
D ij Ministre,

affoiblissement lui faisoit desirer le  
 repos, pendant que la guerre, allu-  
 mée sur toutes ses frontieres, deman-  
 doit du travail & du mouvement.  
 Il lui auroit été doux d'être prévenu  
 dans ses besoins, par les soins atten-  
 tifs d'une mere tendre & d'une épouse  
 chérie : mais l'une, inutile à son fils,  
 peut-être même à charge par les ré-  
 flexions que son absence excitoit, se  
 consumoit dans son exil; l'autre, pri-  
 vée de l'amour & de l'estime de son  
 mari, ne l'abordoit jamais qu'avec  
 cette crainte qui glace le cœur & en-  
 gourdit la main. Il n'avoit pas seule-  
 ment la consolation de pouvoir comp-  
 ter sur l'affection des subalternes qui  
 le servoient, parce que, pour peu  
 que le Ministre s'apperçût qu'ils s'at-  
 tachoient au Roi, & que le Roi s'at-  
 tachoit à eux, il forçoit le foible  
 Prince à les renvoyer. De sorte qu'on  
 vit avec étonnement des Officiers de  
 la Chambre, des Capitaines aux Gar-  
 des, gens d'honneur & de probité, sa-  
 crifiés aux soupçons du Cardinal, &  
 forcés de s'éloigner. Ils emportoient  
 les regrets de leur Maître, qui eut  
 souvent le courage de leur conserver,

LOUIS  
 XIII.  
 1642.

Mercurio,  
 t. 2, l. 2.  
 Lettres de  
 Rich. p.  
 265.

Mém.  
 d'Artan-  
 gnan.

malgré son Ministre , leurs charges & leurs appointements.

LOUIS  
XIII.  
1642.

Ces sacrifices , l'impétueux Richelieu les exigeoit , sous peine d'abandonner le Monarque au milieu des ennemis qu'il lui avoit faits au-dans & au-dehors. Cette fiere menace arracha quelquefois des plaintes au Roi. Il se doutoit qu'on l'investissoit d'embarras , comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts , les reproches des exilés , les gémissements des prisonniers , les murmures de toute l'Europe lassoient de voir perpétuer la guerre qui la dévorait , perçoient quelquefois jusqu'à ce Prince. Il lui arrivoit alors de murmurer lui-même , de faire connoître qu'il sentoient son esclavage , & de desirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui , prenant à la lettre ces desirs vagues , avoient l'imprudence de lui faire des offres & de lui fournir des projets ! Richelieu arrivoit armé de tout son ascendant. Non-seulement il rassuroit la conscience du Monarque allarmée , mais il en tiroit le nom de ceux qui avoient jetté le trouble dans son es-



LOUIS  
XIII.  
1642.

prit : & ces aveux , il les arrachoit en exécution d'un serment , par lequel ce Prince pusillanime s'étoit engagé à révéler à son Ministre ce qu'on diroit contre lui.

Cependant , comme tout a une fin dans le monde , Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchoit à son terme. Le Prélat le crut aussi , mais dans un sens différent. Cinq-Mars , confident des mécontentemens de Louis & de ses murmures , s'imaginait que le Prince , dans un moment d'impatience , pouvoit congédier son Ministre , ou trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque manière que ce fût. Richelieu , au contraire , qui connoissoit la foiblesse du Roi , & combien il étoit effrayé des moindres affaires , ne pouvoit se persuader que le Monarque eût jamais le courage de se priver de son secours. Ce n'étoit donc point par la disgrâce qu'il craignoit de voir finir son crédit , mais par la mort de Louis. Le dépérissement du Prince lui faisoit croire que ce moment n'étoit pas éloigné , & il ne doutoit pas qu'à cet instant mille bras n'avançassent pour

l'arracher des degrés du Trône, & le précipiter. Ainsi, la mort du Roi arrivant, tout le monde regardoit la chute du Cardinal comme certaine, & on n'imaginoit pas comment il pourroit se soutenir. Mais quelques observateurs crurent appercevoir que Richelieu ne s'abandonnoit pas lui-même, & ne désespéroit pas de la fortune.

On a déjà vu quels pouvoient être ses projets quand Louis XIII viendrait à manquer, & que le besoin qu'auroient de lui les prétendants à la Régence, ne laissoit pas ses espérances sans fondement. Mais pour leur donner plus de solidité, il falloit que le Cardinal se trouvât alors dans un centre de force, capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés; c'est à quoi il travailla très-habilement. Quoique le Roi fût languissant & presque mourant, il fut lui persuader de quitter son palais, & d'aller aux extrémités du Royaume s'assurer la Catalogne qui s'étoit donnée à la France, & conquérir le Roussillon. Il vouloit que la Reine laissât ses enfants dans le château de Vincennes, sous

LOUIS  
XIII.  
1642.

la garde de Chavigni son confident, & qu'elle-même suivît son mari dans ces payés éloignés, où elle se feroit trouvée entre deux armées des meilleures troupes de France, commandées par les plus proches parents du Prélat. Il est vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parce que la Reine pleura, jetta des cris, & protesta qu'on lui arracheroit plutôt la vie que de la séparer de ses enfants. Il fallut la laisser dans la capitale. Mais elle y resta sans autorité, & la puissance toute entière fut confiée au Prince de Condé, dont Richelieu étoit sûr. Pour Gaston, il eut ordre de suivre son frere, & il obéit.

Le Roi & son Ministre marcherent à leur conquête avec une pompe égale. La grandeur de leur cortège ne leur permettant pas d'aller ensemble, de Paris à Lyon ils ne se rencontrerent que quatre fois dans les grandes villes, où leur suite pouvoit se développer sans se gêner. Ainsi le Cardinal, pendant une si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux insinuations de Cinq-Mars, qui accompagnoit le Roi : im-

prudence qui auroit coûté cher au Ministre, si le Favori n'en eût commis de son côté de très-grandes; ou plutôt toute sa conduite ne fût qu'un tissu d'imprudences qui le conduisirent à la dernière catastrophe.

L O U I S  
XIII.  
1642.

On ne devoit pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets suggérés par la haine contre le Cardinal, enfantés par des intérêts différents, dirigés par des gens passionnés, ne pouvoient être que contradictoires entre eux. Il détestoit Richelieu; il vouloit le détruire; & dès le premier pas, il fut embarrassé sur le choix de celui qu'il présenteroit à sa place: car il sentoit bien que Louis ne pouvoit se passer de Ministre, qu'il n'étoit pas homme à se contenter du premier qu'on lui indiqueroit. Cinq-Mars jeta les yeux sur le Duc de Bouillon, dont le Roi estimoit la capacité. Bouillon, qui s'étoit bien promis, après le danger qu'il avoit couru dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus hasarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance au Favori. Le complot se

Conspira-  
tion de  
Cinq-  
Mars.  
Monglat;  
t. 1, p.  
39.

L O U I S  
XIII.  
1642.

forma; Gaston s'y joignit; la Reine régnante y entra indirectement : les confidences s'étendirent, & une foule d'importants, de curieux, de mécontents se présenta pour y avoir part (a).

Il gagne  
le Roi.  
*Montrésor,*  
t. I, p.  
334, & t.  
2, p. 228.

Chacun donna son avis. Les uns vouloient qu'on forçât le Roi par une guerre civile à renvoyer son Ministre; d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du Cardinal : projet odieux, qui épouvantoit quelquefois le bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenoit, quand son imagination s'échauffoit, à la vue des difficultés & des périls qui l'environnoient de toutes parts. De Thou, le plus sincere & le plus sage de ses amis, rejettoit ces moyens. Il vouloit que le Favori n'employât auprès du Roi que l'insinuation & les raisons; armes dont il croyoit les effets inévitables, si elles étoient bien maniées. Il exhortoit donc le Grand-

---

(a) *Le Roi en étoit tacitement le chef, le Grand-Ecuyer en étoit l'ame, le nom dont on se servoit étoit celui du Duc d'Orléans, & leur Conseil étoit le Duc de Bouillon. Voy. Mém. de Motteville, tom. I, p. 90.*

Ecuyer à mieux cultiver l'amitié du Roi, à mériter sa confiance & son estime par un extérieur moins dissipé, par de l'affiduité & plus de complaisance. Alors, disoit-il, vous pourrez trouver des moments favorables pour remonter au Roi les torts de son Ministre, ses défauts, & la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre.

LOUIS  
XIII.  
1642.

Placé entre ces différents avis, Cinq-Mars les écoutoit tous, ne s'arrêtoit à aucun en entier, prenoit partie des uns, partie des autres, & par une suite de sa fausse politique, il cachoit à De Thou ce qu'il tramoit avec Bouillon, & ne disoit qu'à demi à celui-ci ce qu'il traitoit avec Gaston. Cependant il suivoit toujours le plan que lui avoit tracé son ami; & il paroît qu'il réussissoit, puisque le Roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son Ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarrasser par violence, & qu'il s'avança jusqu'à souffrir que De Thou écrivit à Rome & en Espagne, pour faire la paix, sans la participation de Richelieu. Le Prélat

LOUIS  
XIII.  
1642.

ne s'apperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec Louis pendant la route. Il voulut parler contre le Favori; mais il ne fut écouté qu'avec froideur & indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le Monarque, n'étoient plus souffertes qu'avec humeur. Dès-lors le Ministre se mit sur ses gardes, & se tint toujours à quelque distance du Roi.

Richelieu étoit malade : mais, soit feinte, soit vérité, on publia avec affectation que son état empirait. Pendant ce temps, il gouvernoit toujours de loin par Des-Noyers, Chavigny & les autres Ministres, qui lui donnoient avis de tout, & attendoient ses commandements. Il envoyoit lui-même de tous côtés des ordres, qui soutenoient l'apparence de son crédit, encourageoient ses amis, & tenoient ses ennemis en échec. Enfin; les choses en étoient au point, qu'on se traitoit ouvertement de *Royalistes*, & de *Cardinalistes*. Et la Princesse Marie de Gonzague, qu'on soupçonne d'avoir eu un tendre penchant pour le Grand-

Ecuyer, lui écrivoit : *Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf.* Mais cette publicité n'inquiétoit pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyoit avoir tout le monde pour lui, & agissoit sans précaution. Richelieu, au contraire, s'observoit comme en pays ennemi. Pendant que le Roi étoit dans son camp, devant Perpignan, il se tenoit à Narbonne. Quand Louis vint dans cette dernière ville, le Cardinal rebroussa vers Tarascon, sous prétexte d'aller y prendre les eaux : mais il y travailloit fourdement à la ruine du Favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup de bénéfice du temps, & encore plus des imprudences du Grand-Ecuyer.

Cinq-Mars, oubliant souvent les bons avis de De Thou, s'abandonnoit à ses passions, à sa frivolité, & s'attiroit du Roi des réprimandes, qui occasionnoient de petites disgrâces : mais elles ne duroient pas ; & le Grand-Ecuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application & d'attachement, reprenoit aisément son cré-

---

LOUIS  
XIII.  
1642.



LOUIS  
XIII.  
1642.

dit. Celui de Richelieu diminueoit au point, qu'un expédient qu'il employa, si on en croit Siri, & qui lui avoit réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Pour embarasser le Roi, il engagea le Comte de Guiche à se laisser battre sur la frontière de Picardie, qui, par-là, resta ouverte à l'ennemi (a) : mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au Cardinal un ordre très-sec que le Roi lui envoya, de remédier à cet accident, sans lui rendre sa confiance ordinaire (b). De sorte que d'un

---

(a) Ce Comte de Guiche, depuis Duc & Maréchal de Grammond, envoyé à Gaston avec Chavigny, par le Cardinal, pour l'engager à quelque chose qu'il desiroit, s'échauffant sur la fin du repas, se laisse aller aux confidences, & dit au Prince qu'il n'est entouré que de frippons; que lui, Comte de Guiche, n'a pas voulu être son domestique, parce qu'il auroit fallu le trahir comme tels & tels; que pour lui, il est Gentilhomme, & qu'il ne veut agir que par les bonnes voies, & qu'il est serviteur au Cardinal, contre lui & toute la famille Royale. Voy. Mém. de Montrésor, tom. I, p. 104.

(b) L'Estrade, Colonel au service de Hollande, allant trouver le Roi, passa par Ta-

moment à l'autre, le Ministre attendoit le coup de la disgrâce; heureux, si elle se bornoit à la perte de ses emplois, lorsqu'une découverte inattendue changea entièrement la face des affaires.

L O U I S  
XIII.  
1642.

Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de l'année dernière, balançoit sur les moyens de renverser le Cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra de se préparer un asyle en cas de revers. Il demanda Sedan au Duc de Bouillon. Gaston en fit autant.

Traité de Cinq-Mars avec l'Espagne.  
Monglat, t. 2, p. 39.  
Brienne, t. 2, p. 142.  
Aubery, Mém. t. 2, p. 757.

rascon; le Cardinal *lui fit le bec*, avant que de le laisser aller au camp devant Perpignan. Lorsqu'il fut arrivé, Louis XIII lui demanda si les bruits qui couroient d'un prochain accommodement des Etats avec l'Espagne, étoient vrais, & pourquoi les Hollandois vouloient se séparer de lui. Je ne fais, lui répondit l'Estrade d'un air mystérieux qui donna de la curiosité au Roi. Louis le pressa de parler. C'est, dit enfin l'Estrade, parce qu'on débite en Hollande que vous allez renvoyer le Cardinal, & mettre le Grand-Ecuyer à sa place. Louis rougit, & se défendit de cette imputation, comme d'une calomnie déshonorante. *Voy. Mém. de Monglat, t. 2, p. 47.*

Montrésor, t. 2, p. 240.

**L O U I S**  
**XIII.**  
 1642.

La Reine régnaute, faisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de fuivre le Roi, sollicita auffi l'assurance d'être reçue avec ses enfans dans cet asyle, si son mari venoit à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avoit déjà exposé sa Principauté avec le Comte de Soissons, se fit long-temps prier, pour la risquer une seconde fois. Enfin, il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assureroit le secours de l'Espagne. Gaston & Cinq-Mars y consentirent. Ils dépêcherent tous trois, de concert, à Madrid, un Gentilhomme, nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, & le signa le 13 Mars; il contenoit vingt articles, tous dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que si on se lioit avec les étrangers, c'étoit la tyrannie du Cardinal qui y contraignoit les confédérés. De Thou n'eut point connoissance de ce traité quand il se fit: mais il l'apprit quelque temps après; & la chose lui fut confirmée de la bouche même du Grand-Ecuyer, qu'il désapprouva. Il l'exhorta à rompre ces intelligences criminelles, & à pren-

dre des mesures promptes, pour n'en pas éprouver de mauvaises suites. Mais la multiplicité des affaires & des plaisirs étourdit ce jeune homme. Le Cardinal, éloigné & malade, paroissoit sur le penchant de sa ruine; il sembloit qu'il ne falloit plus qu'un souffle pour le précipiter. Le Roi, détaché de lui en apparence, redoubloit de bontés pour le Favori. Il y eut pourtant des moments où celui-ci crut appercevoir du changement dans les manieres du Monarque. Mais il le regardoit comme un des accès d'humeur auxquels Louis étoit sujet, & qui n'auroit pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venoit du dégoût que le Roi prit de son Favori; dégoût occasionné par la vie déréglée de Cinq-Mars, & ensuite par la connoissance que Louis eut de son infidélité.

Elle lui parvint par le Ministre, qui l'eut lui-même on ne fait comment. La copie du traité qui lui tomba entre les mains n'étoit pas authentique: il craignoit que s'il en donnoit directement avis au Roi, ce Prince ne regardât cette nouvelle comme

L O U I S  
XIII.  
1642.

Il est arrêté.

Monglat,  
t. 2, p. 50.

Montrésor,  
Passim.

L O U I S  
XIII.  
1642.

une invention du Prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, & qu'ils ne lui ôtassent les moyens de les convaincre. C'est pourquoi il en fit passer la première notion au Roi, par un homme qui ne parut pas parler de sa part (a). Ensuite il dépêcha

---

(a) *Monsieur, dit Brienne, ne fut point trahi comme on le publia; mais ce mystère fut découvert par une voie que l'on ne devoit pas craindre naturellement: ce qu'il faut entendre de ceux qui ignoroient comment les choses se passoient. On voit un homme qui pouvoit nous donner le mot de l'énigme, & qui ne l'a pas fait. Mais toute sa narration nous apprend que la Reine régnaute flottoit entre l'espérance & la crainte que lui donnoient toutes ces intrigues. On croit que ce fut Schomberg, très attaché à Anne d'Autriche, qui porta au Roi la première nouvelle de la part du Cardinal. Monglat dit qu'on remarqua que la Reine envoya un courrier en secret à Richelieu. Enfin, on trouve dans les Mémoires de l'Abbé Arnauld ce trait remarquable. La Reine, au commencement de sa Régence, regardant à Ruel un portrait de Richelieu, dit: Si cet homme avoit vécu jusqu'à cette heure, il auroit été plus puissant que jamais. Voy. Mém. de Brienne, t. II, p. 147; Mém. de Monglat, t. II, p. 50; Mém. d'Arnauld, tom. I, p. 246.*

Chavigny chargé de la copie du traité. Cinq-Mars, sachant qu'il arrivoit, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à Louis; mais il étoit déjà avec le Monarque. Ce fut alors au Grand-Ecuyer à chercher sa sûreté dans la fuite. Malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avoit été si imprudente, qu'elle avoit pour ainsi dire averti tous ses complices, qui se sauverent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec De Thou, le 13 Juin. De ce moment, le Monarque & le Ministre agirent avec le plus grand concert. Le Duc de Bouillon étoit à la tête des forces de France en Italie. Il fut le second exemple, sous ce regne, d'un Général pris dans l'armée qu'il commandoit. On le renferma dans la citadelle de Casal (a), & le Duc

---

(a) Le Vicomte de Turenne rencontra un courrier dépêché au Duc de Bouillon par quelqu'un de ses amis, qui alloit lui porter la nouvelle du malheur de Cinq-Mars. Turenne alla en faire sa cour au Cardinal, qui fit partir sur le champ le plus prompt de ses courriers. Celui-ci prévint l'autre; & ainsi Turenne fut la cause innocente de la prison de son frere. *Voy. Mém. d'Aubery, tom. II, depuis la page 757, jusqu'à 770.*

L O U I S  
XIII.  
1642.

d'Orléans, qui suivoit de loin la Cour, pour se conduire selon les événemens, se trouva tout-à-coup investi de troupes en Auvergne.

Procès de  
Cinq-  
Mars &  
de De  
Thou.

*Journ. de  
Richelieu,  
III. Part.  
p. 1,  
Montrésor,  
t. 3, p.  
228.*

Sa première action fut de jeter au feu l'original du traité : mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries, pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le Ministre ne se trompa pas dans ses mesures. Gaston fit d'abord une démarche qui assuroit le Cardinal du succès ; il dépêcha au Prélat l'Abbé de la Rivière, avec des assurances vagues de repentir, & des prières de lui obtenir grace. C'étoit un augure favorable aux intentions de Richelieu, que l'intervention de cet Abbé, ame vénale, flatteur bas & rampant, qu'il étoit aisé de rendre, par crainte ou par espérance, l'instrument des surprises qu'on feroit à la crédulité du Prince. Dès la première entrevue, on insinua à l'agent de Monsieur, qu'on ne croyoit pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insu de ses confidens. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses allarmes au-

près de son maître, qu'il intimida, & qui le renvoya chargé de confessions, sinon concluantes, du moins propres à en faire exiger de plus étendues & de plus exactes. A une lettre très-soumise, dont Gaston accompagna ses premiers aveux, le Cardinal répondit celle-ci : *Monseigneur, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une entière & ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes. Votre Altesse a bien commencé; c'est à elle d'achever, & à ses serviteurs de supplier le Roi d'user de sa bonté à son endroit.*

Le premier témoignage de bonté que le Ministre promit de tirer du Roi, fut qu'il permettroit à son frere de voyager, & de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension, & la faveur d'être admis en présence de son frere, Monsieur fit de nouveau aveux. Nouvelles questions de la part du Cardinal, & insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloi-

---

LOUIS  
XIII.  
1642.



**LOUIS**  
**XIII.**  
 1642.

gné pour quelque temps de la Cour. Enfin, par toutes ces prétendues graces, habilement graduées, on obtint du foible Gaston, qu'il se laisseroit interroger par le Chancelier, & que ses réponses serviroient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur seroit point confronté; sans doute, pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auroient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers; ils savoient que leur salut dépendoit de leur silence, & que s'ils persistoient à nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouveroit de preuve propre à faire décerner contre eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre, étoit entre les mains du Duc d'Orléans. Ils ne le croyoient pas assez noir pour les trahir: mais d'après ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Chalais, de Montmorency, de Soissons & tant d'autres, ils auroient dû le soupçonner assez foible pour se laisser arracher les secrets les plus importants à la sûreté & à la vie de ses amis. C'est pour-

quoi le Cardinal, très-instruit du caractère de Gaston, & de la manière dont il falloit le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le Roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit le 3 Juillet à son Ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés, pour ainsi dire, à creuser le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étoient prêts à y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, & des excuses très-soumises de la part de Louis, qui tâcha d'appaîser son Ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son Royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition & qualité qu'ils fussent, d'obéir au Cardinal comme à lui-même. Après cela, le Roi regagna Paris, & le Cardinal partit pour Lyon, traînant derrière lui les deux prisonniers, dans un bateau attaché au sien; & le Duc d'Orléans se rendit à deux

---

---

LOUIS  
XIII.  
1642.

**L O U I S**  
**XIII.**  
 1642.

lieues de cette ville, afin d'être plus à portée des Juges qui devoient l'interroger. La commission établie pour ce procès fut composée de Conseillers d'Etat & de Magistrats tirés du Parlement de Grenoble, présidés par le Chancelier.

Ils sont  
 condam-  
 nés.

L'affaire étoit trop bien commencée, pour n'être pas terminée au gré du Cardinal. Il n'y avoit que le silence qui pût sauver les coupables, & Monsieur avoit parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extra-judiciaire & sans confrontation, ne devoit pas valoir selon les regles ordinaires. Mais on prononça que ces formalités n'étoient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un enfant de France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité, que jusqu'à ce qu'il eût entendu la déposition de Gaston; & dans ce moment même, périssant par la lâcheté du Prince, il montra une modération qui dut couvrir le Duc de confusion, s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avoit pas eu honte de les aggraver, en disant *que c'étoit Cinq-Mars qui l'avoit fait tomber dans le crime, par ses pressantes sollicitations*

zations. Un homme de quarante ans, frere du Roi, sûr de sa grace, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de 22 ans, de l'avoir séduit & débauché de son devoir ! Tout Prince qu'il étoit, Cinq-Mars auroit pu le dévouer au mépris par des détails flétrissans : il se contenta de raconter sans aigreur, sans air de récrimination, ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire, *que toutes les fois qu'il étoit mal avec le Roi ou avec le Cardinal, le Duc d'Orléans le faisoit solliciter de s'attacher à lui, & lui promettoit sa protection ; que c'étoit dans un de ces moments que, par la suggestion de Monsieur & le Duc de Bouillon, il avoit imaginé de traiter avec l'Espagne, pour se procurer un asyle contre le ressentiment du Ministre, & le forcer de condescendre à la paix générale ; que tel avoit été son but ; qu'il ne s'en avouoit pas moins coupable, & qu'il réclamoit la bonté du Roi, sa seule ressource.*

L'infortunée victime de la foiblesse des deux freres, ignoroit que, pendant que l'un fournissoit à ses Juges des moyens de condamnation, l'autre

LOUIS  
XIII.  
1642.

tre le dénonçoit publiquement comme criminel, par une lettre écrite à tous les Parlements de son Royaume. Il y disoit : *Depuis un an, nous nous appercevions d'un notable changement dans la conduite du sieur de Cinq Mars ; qu'il avoit des liaisons avec des Calvinistes, des libertins ; qu'il prenoit plaisir à ravalier nos bons succès, à exagérer les mauvais, & à publier les nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui une maligne affectation à blâmer les actions de notre cousin le Cardinal Duc de Richelieu, & à louer celles du Comte Duc d'Olivarès. Cette maniere de faire nous a donné des soupçons ; & pour en pénétrer le but & la cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-Mars parler & agir avec nous plus librement qu'auparavant. Etrange conduite d'un Monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il auroit fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser accoutumer à des fautes qu'on seroit ensuite forcé de punir ! Mais, sous les apparences de cette politique, condamnable puisqu'elle étoit insidieuse, Louis vouloit déguiser la*

faute qu'il avoit faite lui-même, d'hardir son jeune Favori à travailler contre son Ministre, en lui confiant ses mécontentemens, & en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on lui faisoit de le débarrasser de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars, sinon innocent, du moins digne de grace, ne purent influencer sur la décision des Juges. Le crime d'avoir traité avec les ennemis de l'Etat étoit prouvé. Ils furent obligés de le condamner, & tout d'une voix ils opinèrent à la mort.

De Thou les embarrassâ davantage. On ne pouvoit l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avoit pas découvert, il répondit : *Je n'en ai eu connoissance que long-temps après la conclusion, & par une simple confiance du Grand-Ecuyer. Depuis ce temps, je n'ai cessé de l'exhorter à le rompre, & à obtenir sa grace du Roi, en le découvrant. D'ailleurs, étant certain, par une clause expresse du traité, qu'il ne pouvoit avoir lieu que si nos troupes étoient battues en Allemagne, & voyant qu'elles y étoient toujours vic-*

---

LOUIS  
XIII.  
1642.

LOUIS  
XIII.  
1642.

*torieuses, je n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, pour sauver l'Etat d'un danger qui ne devoit plus être appréhendé. Enfin, ne sachant le traité que par une conversation, & n'ayant aucune preuve à administrer de la vérité de ma déposition, je me serois exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les coupables persifloient dans la négative.*

Il s'ont  
executés.  
*Montrésor,*  
*t. 3, p.*  
*228 & 234.*  
*Journ. de*  
*Richel.*  
*III. Part.*  
*p. 68.*

Ces raisons étoient bonnes; plusieurs Juges vouloient qu'on y eût égard : cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'Etat, ne l'auroient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort. C'étoit le vœu de Richelieu, qui en vouloit, dit-on, à De Thou, parce que son grand-pere, dans sa belle Histoire de nos guerres civiles, avoit inséré une anecdote peu honorable à la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine du Prélat, & son desir de vengeance, venoient plutôt de ce qu'il regardoit De Thou comme ayant été le conseiller de Cinq-Mars, dans tout ce que le Grand-

Ecuyer avoit tenté contre lui, & qu'il vouloit le punir du succès que son habileté avoit pensé procurer à son ami : peut-être aussi le Ministre eut-il dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami, que de la haine & de la politique, De Thou écouta sa sentence sans se plaindre de la fatale confiance qui le perdoit ; & quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscretion, il l'interrompit, le ferra dans ses bras, & lui dit : *Il ne faut plus songer qu'à bien mourir.* Il s'y étoit, disoit-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne desiroit plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort.

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violents contre les répugnances de la nature ; combats dans lesquels la Religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avoit été qu'une espece de tableau mouvant, dont les objets, dans leur rapide passage, n'avoient pas eu le temps de



LOUIS  
XIII.  
1642.

faire une impression profonde sur les sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faite des grandeurs, il descendit sur l'échafaud comme un acteur change de rôle; & il ne montra d'émotion que quand on le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avoit été condamné: alors il demanda grace, & il l'obtint, ou parce qu'on n'avoit dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on vouloit savoir. Des Historiens disent que l'objet de la curiosité de Richelieu fut moins de connoître les complices, que de s'affurer s'il étoit certain que le Roi eût consenti qu'on le débarrassât de son Ministre. Après la confession du Grand-Ecuyer, le Cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que s'il s'étoit trouvé un homme de résolution, comme le Maréchal de Vitri, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au Maréchal d'Ancre; & cette connoissance déterminâ Richelieu à écarter du Roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande

place de Lyon, le 12 Septembre, &, jusqu'à la fin, ils montrèrent chacun leur caractère distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendoit plus capable de remords sur sa vie passée, & de crainte pour la vie future, n'envisageoit qu'avec horreur la séparation de son ame d'avec son corps. Les exhortations de son Confesseur, sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la Religion, qu'il avoit toujours respectée, suffisoient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité, & au service des Grands, des jours que l'application à quelque état utile auroit rendus plus méritoires devant Dieu & devant les hommes. Cinq-Mars remplit aussi avec ferveur les devoirs de la Religion : mais du reste, il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légèreté, & des manières hautaines jusque sur l'échafaud : mais c'étoit moins affectation d'indifférence & bravade, qu'habitude & défaut de l'âge. Enfin, tous les deux touchèrent les Juges ; Cinq-Mars par sa candeur & son ingénuité ; De

LOUIS  
XIII.  
1642.

Thou par la force de son esprit & son humilité, & ils arracherent des larmes aux spectateurs de leur supplice (a). Le Duc de Bouillon, certainement plus coupable que De Thou, racheta sa vie & sa liberté par la cession de sa Principauté de Sedan; encore lui donna-t-on en échange de très-belles terres en France: & le Duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut permission de se retirer à Blois comme un particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions, sans honneurs, chargé de la honte d'avoir sa-

---

(a) Louis XIII se promenant le jour de l'exécution dans les jardins de Saint-Germain, tira froidement sa montre, & dit en la regardant: *Dans tant de minutes, Monsieur le Grand passera mal son temps. Voy. Mém. de Monglat, t. II, pag. 56. Le Roi avoit eu dessein de le sauver, & s'en étoit d'abord déclaré, disant que le Duc de Bouillon l'avoit gâté, & méritoit seul la mort. Cependant il n'en fut pas le maître. Toute la France le regretta. La Princesse Marie l'aimoit, & fut obligée d'employer la Duchesse d'Aiguillon pour retirer ses lettres. Voy. Mém. de Motteville, tom. I, p. 97.*

crifié des amis, dont les images fanglantes auroient dû être fans cefse présentes à fon esprit, & ajouter les remords à fon humiliation.

LOUIS  
XIII.  
1642.

Pendant qu'il parcouroit les Provinces en fugitif, Richelieu partit de Lyon le jour même de l'exécution, se rendit à Paris comme un triomphateur, porté par ses gardes dans une chambre où étoient son lit, une table & une chaise pour une personne qui l'entretenoit pendant la route. Les porteurs ne marchotent que nue tête, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes & des maisons se trouvoient trop étroites, on les abattoit avec des pans entiers de muraille, afin que son Eminence n'éprouvât ni secouffe, ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au palais Cardinal, où se trouvoit une foule de gens emprefsés, les uns de voir, les autres d'être remarqués. Il parla à plusieurs, & congédia la foule d'un coup d'œil obligeant. Sur son visage jauni par la maladie, on apperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parents & de ses amis, qu'il avoit appréhendé de ne plus re-

Retour  
triom-  
phant du  
Cardinal.

LOUIS  
XIII.  
1642.

Mort de  
la Reine-  
Mere.

Merc. 1.  
24.

voir, & encore maître de cette Cour, où tant d'envieux se flattoient qu'il ne reparoitroit plus.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'étoit pas diminuée : mais après cette dernière épreuve de sa puissance, il n'avoit plus rien à en craindre. Ils perdoient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands Seigneurs étoient ou bannis ou en prison. Gaston, si humilié, ne pouvoit de longtemps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui auroit voulu s'étayer d'un homme si foible & si décrié ? La Reine-Mere, toujours redoutable, tant par ses intrigues secrètes, que par ses plaintes publiques, venoit de mourir le 3 Juillet, à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, & à se borner au pur nécessaire. On la plaignt, parce qu'on plaint toujours ceux qui souffrent : mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractère impérieux & opiniâtre. De plus, il y a dans sa vie une tache ineffaçable ; c'est que, selon la remarque du Président Hénault,

elle ne fut pas assez surprise, ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands Rois. Le Cardinal lui fit faire un service magnifique, & il en parla comme s'il avoit espéré que, sous peu de temps, elle lui auroit rendu ses bonnes graces. Il est vrai qu'elle lui pardonna en mourant; mais le Nonce du Pape qui l'exhortoit, voulant l'engager à envoyer à Richelieu, en signe de réconciliation, son portrait dans un bracelet qu'elle portoit au bras, elle se retourna de l'autre côté, en disant : *C'est trop (a)*. Le Ministre auroit sans doute été bien glorieux d'une pareille marque d'estime, qu'il auroit fait valoir au Roi comme une justification sans réplique de sa conduite.

---

LOUIS  
XIII.  
1642.

Cependant on peut croire qu'il étoit alors moins curieux de l'approbation & de l'affection du Monarque, qu'attentif à se tenir en garde contre son aversion. Il est presque prouvé que Louis XIII n'avoit pas rejeté les at-

---

(a) Ce Nonce étoit Fabio Chigi, devenu Pape ensuite sous le nom d'Alexandre VII; il avouoit qu'il avoit trop exigé de la Reine. *Voy. Menagiana, tom. II, p. 335.*

**L O U I S**  
XIII.  
1642.

tentats propofés contre la vie ou la liberté du Cardinal. C'en étoit affez pour que le Prélat fe défiât toujours de quelque trahifon fubite. En conféquence, il redoubla fes foins pour attacher à fa perfonne les Militaires les plus renommés par leur bravoure, & pour engager le Roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, & dont l'intrépidité lui faifoit appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par fon Miniftre, fe déterminâ à avoir une féconde fois cette complaifance; mais il avertit ceux qu'il facrifioit, que leur feinte difgrace ne feroit pas de longue durée (a).

Mort du Cardinal. En effet, pendant que Richelieu s'entouroit ainfi de remparts contre la mort, il la portoit dans fon fein.

*Merc.* t. 24.

*Mercurio*, t. 2, liv. 3.

*Monglat*, t. 2, p. 65.

*Mottev.* t. 1, p. 115.

*Montréfor*, t. 2, p. 170.

*Brienne*, t. 2, p. 152.

(a) Richelieu, devenu fi impérieux, avoit été courtifan bien adroit. On raconte qu'un jour donnant une fête au Roi, il s'apperçut que ce Prince étoit jaloux de ce que les déférences s'adreffoient plus au Miniftre qu'à lui. Lorsqu'il fortit, le Cardinal prit un flambeau, & fe mit à marcher devant le Monarque, qui parut très-contênt de cette attention.

Il avoit été malade à Narbonne assez sérieusement, pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence, succéderent des rechûtes fréquentes, une fièvre qui le mina insensiblement, & des ulcères, signes d'un sang appauvri & corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remèdes que par son mal, & enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'appercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnoient sa place. Tout étoit si bien subjugué, que personne ne remua. Le Cardinal disposa souverainement du Ministère, de la faveur du Roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devoit préférer; & le Monarque docile ne s'écarta en rien de ses volontés: de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort.

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, & reçut les Sacrements de l'Eglise avec piété & résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistants des fautes qu'il avoit pu commettre, tant dans



LOUIS  
XIII.  
1642.

son administration que dans sa conduite particuliere ; soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'étoit rétracté en quelque chose (a). Richelieu montra beaucoup d'attachement pour ses parents, qu'il recommanda au Roi, & une tendresse de préférence pour sa niece la Duchesse d'Aiguillon, qu'il avoit toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme Sur-intendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 Décembre, dans la cinquante-huitième année de son âge, comblé d'honneurs & de dignités. Pendant son agonie, on vit le Roi sourire; ce qui confirma l'opinion déjà établie, que ce Prince regardoit avec plaisir le terme de la domination exercée sur lui par son Ministre. Quand on lui annonça

---

(a) Aussi Troisville, un des Capitaines des Gardes exilés par Richelieu, disoit, après son retour, au Roi, qui lui parloit de la mort édifiante du Prélat : *Sire, si le Cardinal est en Paradis, il faut que le Diable se soit laissé escamoter en chemin.*

qu'il venoit d'expirer, il dit simplement : *Voilà un grand politique mort.*

LOUIS  
XIII.

1642.

Soa élé-  
ge.

Cette courte oraison funebre renferme tout ce qu'on peut dire de lui. Quant à l'administration, il est l'auteur de l'équilibre établi entre les Puissances de l'Europe, sur lesquelles la Maison d'Autriche avoit eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les Réformés François à un état d'impuissance, qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chef-d'œuvres de son Ministère : mais ils coûtèrent bien du sang à la France. On joint, à ces chef-d'œuvres politiques, l'abaissement des Grands, qu'il tira de leurs châteaux, où ils jouissoient d'une force & d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du Royaume, & qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute Noblesse, plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, & de n'y avoir réussi, qu'en tendant des pièges à ceux qu'il vouloit perdre : cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mê-

**L O U I S**  
**XIII.**  
 1642. lange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger, & plusieurs branches d'administration commencerent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les Lettres, & ne négligea rien de ce qui pouvoit illustrer la Nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si on considère la multitude d'Edits burfaux qui parurent de son temps, & les coups d'autorité qui exciterent souvent les murmures du Clergé, de la Magistrature, & des autres Ordres de l'Etat: ainsi son Ministère fut brillant, mais oppressif.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des Souverains, étoit une suite de son caractère décisif, tranchant, & ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité & de la supériorité de ses lumières, il prétendoit à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse théologique, s'exerça dans la Poésie dramatique, s'érigea en juge des Auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie & sa disgrâce, quand ils n'eurent pas la com-

plaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talents lui persuadoit non-seulement qu'il faisoit tout bien, mais qu'aucune chose n'étoit bien faite que par lui. En conséquence, il se permettoit les plus étrangeres à son état, comme de commander les armées en personne (a); d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence, & de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues & à la connoissance

LOUIS  
XIII.  
1642.

(a) Plusieurs Evêques en firent autant sous son Ministère ; ce qui occasionna les vers suivans :

Un Archevêque est Amiral. . . de Bordeaux.  
 Un gros Evêque est Caporal. . . de Chartres.  
 Un Prêlat préside aux frontieres. . . Ev. de Nantes.  
 Un autre a des troupes guerrieres. . . Ev. de Mende.  
 Un Capucin pense aux combats. . . Le P. Joseph.  
 Un Cardinal a des soldats. . . La Valette.  
 Un autre est Généralissime. . . Richelieu.  
 Mais, France! je crois qu'ici-bas  
 Ton Eglise si magnanime  
 Milite & ne triomphe pas.

Voy. *Espion Turc*, tom. VI, lettre 8, page 39 & suiv.

LOUIS  
XIII.  
1642.

des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux Ambassadeurs, & sur-tout dans ses lettres au Roi. Le style en est noble, pur & sentencieux; il y regne une adresse singulière à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir & détruire toutes les objections: de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il étoit sûr de faire adopter ses idées à son Maître.

Déclaration  
contre  
Gaston.

Aussi a-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préjugés que son Ministre lui avoit inspirés; & avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frere par une déclaration flétrissante. Le Roi y faisoit l'énumération des fautes de Gaston & de ses rechûtes. Les mots d'ingratitude & de trahison y étoient répétés avec affectation, & il finissoit par déclarer le coupable incapable de toute charge dans l'Etat, notamment de la Régence.

1643.  
Révo-  
quée, &  
rappel des  
Disgra-  
ciés.

Cependant, comme Richelieu n'y étoit plus pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frere en grace, & donna une déclaration

contraire à la première : contraire, quant aux dispositions concernant les dignités & la régence ; car, comme ce n'étoit qu'un pardon, les inculpations de trahison & d'ingratitude, & par conséquent les flétrissures, restèrent. Il en fut de même de presque tous les disgraciés de son regne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontières ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiroient après leur liberté. On vit paroître auprès du Roi ses Officiers, tant militaires que domestiques, que le Cardinal avoit éloignés. La Duchesse de Guise revint de Florence, traînant après elle les corps de son mari & de ses deux fils aînés, morts en exil. Le Duc de Vendôme, frere du Roi, & ses fils, eurent permission de revenir en France, & quitterent l'Angleterre, qui leur avoit servi d'asyle. Tous ces Seigneurs étoient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionnoit dans les familles des especes de fêtes publiques ; on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du Cardinal n'étoit pas ménagée. Les Maré-

---

LOUIS  
XIII.  
1643.

**L O U I S**  
XIII.  
1643.

chaux de Vitri & de Bassompierre ; le Duc de Cramail, & plusieurs personnes de qualité moins titrées, sortirent de la Bastille, de Vincennes, & des autres forts & citadelles où elles étoient retenues ; mais beaucoup d'entre eux, ou ne furent point admis en présence du Roi, ou ne le furent que rarement & fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son Ministre lui avoit inspirée, Louis montra toujours des égards pour les volontés du défunt, en laissant, de quelque maniere, le sceau de la disgrâce sur le front de ceux que le Cardinal avoit réprouvés.

Mort de  
Louis  
XIII.

Au milieu de cette Cour rassemblée, mais que la mélancolie du Chef rendoit toujours également lugubre, Louis XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparoit à la mort, qui avançoit à grands pas. Ses dernières années n'avoient été qu'un tissu de chagrins & d'inquiétudes, & ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paroît que, de tous les griefs qui soutenoient l'indifférence du Roi contre son épouse, celui qui l'affectoit davantage, étoit

la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de Chalais. Si la Reine, à l'occasion de la foible fanté de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frere, on ne pourroit l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnoître cette faute en plein Conseil; mais elle a toujours soutenu qu'elle étoit innocente, & qu'elle ne s'étoit soumise à l'humiliation de s'avouer coupable, que parce qu'on l'avoit menacée, si elle ne le faisoit, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours au fond du cœur d'avoir désiré sa mort; & , lorsque voyant son époux prêt à descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigny, qui par'oit pour elle : *Dans l'état où je suis je dois lui pardonner, mais je ne dois pas la croire.*

Avec ce préjugé, fortifié par l'accession de la Reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, & par la persuasion où étoit le Roi de l'incapacité de sa femme, & de sa partialité pour l'Espagne sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure

LOUIS

XIII.

1643.



---

LOUIS  
XIII.  
1643.

de la régence. Il en chercha longtemps les moyens. Mais ne pouvant y appeller ni son frere, qu'il n'estimoit pas davantage, ni d'autres Princes, qui n'étoient pas assez considérés pour soutenir son choix; après bien des combinaisons politiques, il nomma la Reine Régente, & son frere Lieutenant-Général du Royaume: mais il créa un Conseil souverain, & défendit à Anne d'Autriche & à Gaston de le changer. Il en établit Chef le Prince de Condé; &, le 19 Avril, ayant fait jurer à son épouse & à son frere, de se conformer à ces dispositions, il signa sa Déclaration, & mit au bas, de sa main: *Ce que dessus est ma très-expressse & dernière volonté, que je veux être exécutée.* Le lendemain elle fut enregistrée au Parlement. Le Roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espece d'abandon, autant causé par les cabales dont étoient occupés ceux qui auroient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 14 Mai, à l'âge de 43 ans, peu regretté, comme il avoit vécu peu aimé.

On voit à Paris la statue équestre

de Louis XIII ; monument auguste , dont les inscriptions ont été composées , sans doute , pour fixer le jugement de la postérité sur le Prince qu'elles célèbrent. Il y est dit que le Monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son Royaume , à soumettre les rebelles , à dompter l'hérésie , à faire triompher la Religion , & que si ses travaux n'avoient hâté sa mort , *il eût du saint Tombeau vengé le long servage.*

Mais le Panégyriste ne dit nulle part qu'il ait eu de l'affabilité , de la douceur , de la bonté , de l'amour pour ses sujets ; vertus plus précieuses aux peuples , & aussi dignes des Rois , que la bravoure & les talents militaires. Louis XIII avoit un caractère sombre & soupçonneux. On le gaignoit par des démonstrations d'attachement exclusifs. L'amitié chez lui n'étoit pas toujours une suite de l'estime. Il aimait sans estimer , il estimait sans aimer ; & comme l'estime est impérieuse , elle donna à Richelieu , sur son Maître , l'ascendant dont il jouit toujours , malgré les efforts de ceux que Louis aimoit.

Un mois s'étoit écoulé entre les der-

---

LOUIS  
XIV.  
1643.

Opposi-  
tions de

**L O U I S**  
XIV.  
1643.

vues en-  
tre les  
Courtis-  
sans.

*Brienne,*  
t. 2.

*La Ro-  
chef. p. 14.*

nieres dispositions de Louis XIII & sa mort : un mois, pendant lequel les alternatives de sa maladie, laissant toujours lieu à la crainte & à l'espérance, varioient aussi sans cesse le visage & la contenance des Courtisans. Quand le mal du Roi augmentoit, les Disgraciés nouvellement rappelés ne pouvoient s'empêcher de montrer de la satisfaction, à travers le sérieux que la bienséance leur imposoit : quand il diminuoit, les fortunés du regne expirant reprenoient les apparences de la sécurité, qu'ils n'avoient pas, mais qu'ils affectoient, pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignoient point leurs ennemis. Cependant ces derniers s'attendoient à quelques revers, & les premiers à des faveurs qui les dédommageroient des humiliations passées. Cette persuasion inspira de la docilité & de la souplesse à ceux qui avoient été les maîtres, de la roideur au contraire à ceux qui avoient plié ; dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout différent de celui qu'on avoit prévu.

Confian-  
ce de la  
Reine en  
Beaufort.

Il étoit naturel qu'Anne d'Autriche comptât par préférence sur les anciens confidens

confidens de ses peines; confidens, dont quelques-uns pouvoient être regardés comme martyrs de leur attachement pour elle : le principal d'entre eux étoit le Duc de Beaufort, fils du Duc de Vendôme. On prétend qu'il avoit su l'intérêt que la Reine prenoit, dans le commencement, aux succès des desseins de Cinq-Mars contre le Cardinal; que le Prélat voulut acheter l'aveu du Duc par toutes les graces & les faveurs qu'il pouvoit desirer; mais que Beaufort resta toujours inaccessible aux offres du Ministre, & qu'il aima mieux quitter le Royaume, que d'y rester exposé à parler. Quand il revint, la Reine le reçut avec la plus grande distinction, & dit publiquement : *Voilà le plus honnête homme de France.* Elle lui donna, la veille de la mort du Roi, une marque non équivoque de son estime. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé eurent alors quelque différend : & précisément le même jour, le Maréchal de la Meilleraye, Grand-Maître de l'Artillerie, reçut un faux avis, qu'au moment de la mort du Roi, on devoit l'arrêter avec tous les parents &

---

LOUIS  
XIV.  
1643.

LOUIS  
XIV.  
1643.

amis de Richelieu. Il manda, pour se défendre, les gens dépendants de sa charge. Anne d'Autriche, avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étoient des troupes appellées par le Duc d'Orléans ou par le Prince de Condé, dans le dessein d'enlever le Dauphin & le Duc d'Anjou. Elle fit venir le Duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains, en présence de toute la Cour, & ordonna aux troupes de la garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgraciés, marquoit assez de quel côté alloient désormais pencher la faveur & le crédit.

Cabale  
des Im-  
portants.

Monglat,  
t. 2, p. 84.

Artagnan,  
t. 1, p. 246.

Anne d'Autriche, en effet, parut d'abord ne penser & n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien Ministère, qui se trouverent auprès d'elle à la mort de son mari. Saint-Ibal & Montrésor, ces deux hommes sombres, qui avoient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu, étoient comme les représentants du parti qui se forma alors. On l'appella *la Cabale des Importants*; parce que, fiers de la confiance de la Rei-

ne, ils se donnoient des airs de suffisance & de protection. De ce nombre étoient des Officiers, des gens de Robe, & des femmes (a). Ils avoient pour eux les Maisons de Vendôme, de Guise & d'Épernon, & les Maréchaux de Vitri, de Bassompierre, & une multitude de gens nouvellement échappés aux fers ou à la proscription : tous fideles à leur haine pour Richelieu, mais se connoissant peu les uns les autres, ou s'étant oubliés dans les exils & les prisons ; par conséquent, sans lien d'amitié & d'estime, sans idée de la situation des affaires, & portant dans toute leur conduite la circonspection & la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité.

La cabale compta d'abord beaucoup sur Augustin Potier, Evêque de

LOUIS  
XIV.  
1643.

Les dispositions de Louis XIII changées.

Talon, t. 2, p. 12.

Merc. t.

24.

(a) Le Duc de Rets, le Marquis de la Châtre, les Comtes de Fiesque & d'Aubijoux, Béthune, Fontrailles, Beaupui, la Marquise de Senecé, Madame de Hautefort, Mademoiselle de Saint-Louis, le Président de Blanc-Menil, Château-neuf, &c. *Voy. Mém. de Monglat, tom. II, pag. 84.*

LOUIS  
XIV.  
1643.

Beauvais, dont la Reine voulut faire un Ministre : mais il n'avoit ni principe de gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'étoit un homme avantageux & borné, qui croyoit tout facile, qui décidoit, tranchoit, & ne se doutoit seulement pas qu'il y eût une marche pour réussir, & des expédients à employer pour assurer les succès (a). Aussi-tôt que le Roi fut mort, Potier & toute sa troupe s'écrierent que la Régence appartenoit de droit à la Reine ; que les restrictions mises à son autorité, par la création d'un Conseil, étoient injurieuses à Sa Majesté, & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'en effacer la honte, que de les détruire. Anne applaudit à ce transport de zèle, & résolut de faire casser la Déclaration qu'elle avoit juré à son mari d'observer ; mais quand

---

(a) Il déclara à l'Ambassadeur des Hollandois, qu'ils ne devoient plus compter sur le secours de la France, à moins qu'ils ne se fissent Catholiques. Il disoit que le Royaume n'étoit pas plus difficile à gouverner que ses Curés. *Voy. Mém. de Mot. t. 1, p. 140 ; la Rochef. pag. 15.*

elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très-embarrassantes. D'abord il n'étoit pas certain que le Parlement se prêtât à abroger un Règlement prudent en lui-même, & qu'il venoit d'enregistrer. Il y avoit à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme, qu'il seroit appuyé par le Prince de Condé, Chef du Conseil qu'on vouloit supprimer, par le Chancelier Seguier, le Cardinal Mazarin, Chavigny, & les autres Membres de ce Conseil, qui avoient tous des partisans très-échauffés. De plus, on avoit lieu d'appréhender, qu'en donnant atteinte à la Déclaration, qui étoit le titre de la puissance de la Reine, le Duc d'Orléans, quand cette Déclaration seroit cassée, ne revendiquât la Régence pour lui-même. Il n'étoit donc pas question de brusquer l'affaire, comme le prétendoient l'Evêque de Beauvais & ses échos; il fallut négocier, flatter le Prince de Condé, gagner le Chancelier, s'assurer par des promesses du consentement de Mazarin, de Chavigny, & des autres Membres du Conseil.

Le Prince de Condé céda aux inf-



LOUIS  
XIV.  
1643.

tances de sa femme, intime amie de la Reine, qui s'engagea de lui assurer en biens & en dignités, des dédommagements supérieurs aux avantages qu'il pouvoit espérer de sa place. Pour engager Seguier & les autres à abandonner le rang & l'autorité que leur donnoit la Déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du feu Cardinal, pour lesquels la Déclaration étoit un rempart contre la vengeance de la Reine. Ils avoient encore un parti très-puissant, qu'ils pouvoient faire agir dans le Parlement. Anne vit les Chefs en particulier, entre autres la Duchesse d'Aiguillon; elle les assura de sa bienveillance, & leur docilité commença à la disposer plus favorablement pour eux. Quant au Duc d'Orléans, il ne fut pas difficile à la Princesse, avec l'ascendant qu'elle avoit sur lui, de l'amener à ses desirs. On gagna l'Abbé de la Riviere qui le gouvernoit, & le Prince se soumit à tout : de sorte que les choses se passerent au gré de la Reine, dans le Lit de Justice que le jeune Roi tint le 18 Mai. Anne

LOUIS  
XIV.  
1643.

d'Autriche fut déclarée Régente, tutrice sans restriction, & maîtresse de former son Conseil à sa volonté. Ainsi fut respectée *la très-expressse & dernière volonté* de Louis XIII. Omer Talon, Avocat-Général, donna pour motif de cette disposition, le danger de partager la puissance : *Parce que de cette division, dit-il, naissent les factions & les partis* ; premier exemple, souvent renouvelé pendant cette minorité, de décisions parlementaires, dont le Corps qui les prononçoit se croyoit l'auteur, pendant qu'il n'en étoit que l'organe.

La Reine avoit été contente de la conduite du Cardinal Mazarin dans cette conjoncture. Il ne s'étoit pas fait beaucoup prier pour se relâcher des droits que lui donnoit la Déclaration. Il avoit même contribué à déterminer Chavigny, & il s'étoit montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'Anne d'Autriche, que du choix de Louis XIII. Ce procédé obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissoit contre lui, parce qu'elle savoit qu'il avoit, avec Chavigny, rédigé la fatale Déclara-

Faveur  
de Maza-  
rin.  
*Brienne*,  
t. 2, p.  
169, 179  
& 212.  
*Mottevil-  
le*, t. 1, p.  
153.

**L O U I S**  
**XIV.**  
 1643.

tion, & qu'elle le soupçonnoit même de l'avoir inspirée à Louis XIII. Les amis de Mazarin firent entendre à la Régente, que ce qu'elle regardoit comme un mauvais office de sa part, étoit au fond un véritable service, parce que dans la disposition où étoit son époux, de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, il auroit certainement pris contre elle des mesures plus difficiles à rompre. Les dévots de la Cour, le Pere Vincent de Paul, instituteur des Missionnaires, le Lord Montaigu, très-zélé Catholique, le Duc & la Duchesse de Liancourt, des Dames pieuses endoctrinées par des Carmélites & d'autres Religieuses, prêcherent à la Reine le pardon des injures, & l'amour des ennemis. Les politiques, qui craignoient que la cabale des Importants ne prît trop d'empire sur elle, lui représentèrent que le Cardinal Mazarin avoit seul la clef des affaires étrangères; qu'il étoit laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré quelque inclination pour l'Espagne, où il avoit été employé dans sa jeunesse; inclination qui n'é-

toit pas un motif de réprobation auprès d'Anne d'Autriche. Tout cela ébranla la Reine. Le ton poli de Mazarin, ses manières insinuanes, ses déférences aux volontés & au penchant de la Régente, firent le reste.

LOUIS  
XIV.  
1643.

Madame de Motteville rapporte, d'après la Maréchale d'Etrées, qui avoit connu Mazarin à Rome, avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que *c'étoit l'homme du monde le plus agréable; qu'il avoit l'art d'enchanter les hommes, & de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettoit.* Sa conversation étoit enjouée & abondante; il paroissoit sans prétentions, & *il faisoit semblant fort habilement de n'être pas habile.* La première action qui le fit connoître en France, dut lui donner du relief dans l'esprit des François. Le Pape l'avoit envoyé négocier la paix en Italie, entre eux & les Espagnols. Les efforts du *Gentilhomme Romain*, ainsi l'appelle l'Historien le Vassor, furent long-temps inutiles. Les armées avançaient toujours l'une contre l'autre. Enfin, elles se rencontrèrent sous les murs de Casal, que les Espagnols assiégeoient. Déjà le canon tiroit, les

Ses qualités.

Motteville, t. 1. p. 150 & 182. & t. 2, p. 82.

Gourville, t. 2, p. 301.

Nemours, p. 85.

Dupleffis, p. 19.

LOUIS  
XIV.  
1643.

deux armées étoient prêtes à se mêler. Mazarin fort des retranchements Espagnols, & court à bride abattue vers les François, faisant voltiger un papier blanc. En vain les soldats François s'écrient : *Point de paix, point de Mazarin.* Il effuie une décharge, parvient aux Généraux, les abouche avec les Espagnols, entre les deux armées, & arrache à ceux-ci les conditions les plus avantageuses à la France. Quelques jours après, un Général Espagnol reproche au médiateur ce traité, comme une surprise faite à la bonne foi. Mazarin met l'épée à la main contre lui, & en obtient une réparation authentique. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé & galant ; & le Lord Montaigu semble l'avoir bien dépeint, lorsqu'aux différentes questions de la Reine, sur le caractère de l'Italien, il lui répondit : *C'est tout l'opposé du Cardinal de Richelieu.*

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette Princesse étoit coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable ; c'est-à-dire qu'elle aimoit à être louée,

& à s'appercevoir qu'on ne la regardoit pas sans intérêt. Ce penchant fit croire qu'Anne pouvoit être de ces femmes, qui, vers le milieu de l'âge, prennent, pour des personnes d'un certain état, un goût qu'elles prétendent déguiser sous le nom d'estime. Si elle crut en imposer aux Courtisans, elle se trompa, & la majesté du trône ne la garantit pas des propos malins. Pour Mazarin, il se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'enorgueillir des bonnes graces de sa Souveraine, il flattoit & careffoit tout le monde. Pour détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux favoris, il disoit qu'il ne resteroit dans le Ministère que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix, & qu'après cela il se retireroit à Rome. Cette espece d'engagement trompa les jaloux. Ils ne prirent pas garde aux progrès que le Cardinal faisoit auprès de la Reine; & l'Evêque de Beauvais, amusé par la confiance que lui faisoit la Régente, qu'elle ne gardoit le Prélat Italien que pour s'instruire des affaires, & qu'elle le renverroit ensuite, vécut avec lui comme avec un

LOUIS  
XIV.  
1643.

LOUIS  
XIV.  
1643.

Retour  
de Mada-  
me de  
Chevreu-  
se, & de  
Château-  
neuf.

Brienne,  
t. 2, p.  
229.

Mém. de  
la Chastre,  
p. 340.

Mém. de  
la Roche-  
fouc. p. 14.

homme dont le crédit passager ne méritoit pas de l'inquiéter.

Ce qui devoit décider aux yeux du public de la prépondérance des partis, c'étoit l'accueil que feroit la Reine à la Duchesse de Chevreuse & au Marquis de Châteauneuf; personnages tout autrement considérables que ceux qui avoient jusqu'alors figuré à la tête des Importants. L'un renfermé dans le château d'Angoulême, l'autre errante dans les Pays-Bas & en Espagne, avoient fait une assez longue pénitence de s'être attaqués à Richelieu, & de s'être proposé de le rendre le jouet de leurs artifices & de leurs intrigues. Soit que Louis XIII fût entré dans la passion de son Ministre, soit qu'il eût reconnu par lui-même, dans ces deux personnes, des qualités dangereuses dont il craignoit les influences sur son épouse, il recommanda expressément, dans sa Déclaration sur la Régence, de ne les jamais rappeler à la Cour. Cette dernière volonté du défunt fut respectée comme les autres. A peine avoit-il les yeux fermés, que les deux exilés demandèrent leur rappel. La Reine, qui croyoit qu'ils avoient été persé-

cutés pour elle, l'accorda; mais, pendant leur voyage, il s'opéra une révolution imprévue dans l'esprit & dans le cœur d'Anne d'Autriche.

S'il est naturel d'attribuer un conseil à celui qui en tire le profit, on peut croire que c'est de Mazarin que vinrent les premiers avis donnés à la Reine, de se retenir dans le partage des graces qu'elle destinoit à ses anciens amis. Mais si le Cardinal ne fut pas l'auteur du conseil, parce qu'il n'avoit peut-être pas encore assez d'ascendant sur la Régente, du moins vit-il avec plaisir les mouvements que se donnerent ceux auxquels cette faveur future portoit ombrage. Les hommes qui craignoient la capacité du Marquis, les femmes qui redoutoient les charmes de la Duchesse, se réunirent pour les décrier. Châteauneuf trouva dans la Princesse de Condé, que la Reine aimoit & estimoit, une ennemie puissante, qui agit directement contre lui. Elle ne pouvoit lui pardonner d'avoir présidé à la condamnation du Duc de Montmorency son frere, lui qui auroit pu s'en excuser, puisqu'il étoit dans les Ordres sacrés,



LOUIS  
XIV.  
1643.

& qui le devoit, parce qu'il avoit été Page dans sa Maison. On remontra à la Régente, que ces personnes se flattoient de conduire le Royaume; qu'elles promettoient des graces, affuroient de leur protection, se vantoient de distribuer seuls les emplois & les dignités, & de la gouverner elle-même; que d'ailleurs Anne se trompoit sur la cause de leur ancienne disgrâce; que Châteauneuf & la Duchesse de Chevreuse n'avoient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux deux. Ces observations parurent plausibles à la Régente, & son amour-propre piqué fit taire l'inclination. Sous prétexte de ne vouloir pas contredire si ouvertement les dernières volontés de son mari, elle écrivit à Châteauneuf, qui s'en revenoit d'un air triomphant à la Cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Mont-Rouge, près de Paris. Quant à la Duchesse de Chevreuse, Anne d'Autriche la reçut publiquement comme une égale & une amie; mais en particulier, elle lui dit que, pour les mêmes raisons qui l'empêchoient de voir pendant

quelque temps Châteauneuf, elle lui conseilloit de se retirer aussi à la campagne. La Duchesse très-étonnée, combattit ces raisons, pria, se rabattit à des conditions, & obtint enfin la permission, sinon de rester toujours à la Cour, du moins d'y paroître quelquefois. La Régente en même-temps, pour ne pas mécontenter tout-à-fait le parti, donna à l'Evêque de Beauvais la nomination de France au Cardinalat.

LOUIS  
XIV.  
1643.

On ne fait si ce fut afin de gagner la Duchesse de Chevreuse, ou afin de la mettre dans son tort, que Mazarin fit auprès d'elle une démarche, sans doute concertée avec la Reine. Il alla la voir le lendemain de son arrivée; & après les compliments qui peuvent flatter une femme pleine de prétentions à la gloire de l'esprit & à celle de la beauté, il lui offrit son crédit & sa bourse : sa bourse, sous prétexte honnête qu'arrivant d'un long voyage, elle devoit être dénuée d'argent, & que le paiement des assignations sur le trésor royal étant quelquefois lent, elle se trouveroit peut-être embarrassée. La Duchesse le remer-

Leurs prétentions.  
La Roche-  
fouc. p.  
20.

LOUIS  
XIV.  
1643.

cia absolument pour l'argent. Quant aux offres de service, elle les reçut d'un air badin, comme une personne extrêmement piquée de ce qu'on lui faisoit entrevoir qu'elle pouvoit avoir besoin d'être protégée auprès de la Reine. Cependant elle promit de mettre la bonne volonté & le pouvoir du Cardinal à l'épreuve, & cette épreuve elle ne l'imagina pas médiocre.

Pleine de dépit contre la Maison de Richelieu, ses alliés & ses amis, elle auroit voulu les ruiner, les anéantir. Elle demanda successivement, mais coup sur coup, qu'on reprît au Maréchal de la Meilleraye le Gouvernement de Bretagne, dont il avoit été pourvu quand Louis XIII, après l'affaire de Chalais, l'ôta au Duc de Vendôme. Elle vouloit qu'on le restituât à celui-ci; qu'on retirât l'Amirauté à la Maison de Brezé qui la possédoit, & qu'on en gratifiât le Duc de Beaufort; enfin, qu'on dépouillât le jeune Duc de Richelieu du Gouvernement du Havre, pour le donner au Prince de Marillac, depuis Duc de la Rochefoucault, nouvelle conquête qu'elle commençoit d'attacher à son

char. Ces prétentions, & beaucoup d'autres moins éclatantes, souleverent une partie de la Cour contre les *Importants*, dont la Duchesse n'étoit que l'organe. Cependant la Reine ne jugea pas à propos de rompre en vièrre à la cabale, par un refus direct; elle chercha des tempéraments: & comme, de ces demandes, celle sur laquelle on insistoit davantage, étoit la restitution du Gouvernement de Bretagne à la Maison de Vendôme, qu'on représentoit comme une justice, la Régente en prit le titre pour elle-même, & en laissa l'essentiel au Maréchal de la Meilleraye, qu'elle nomma Lieutenant-Général de la Province. Les autres demandes de moindre conséquence furent en partie accordées, en partie éludées. Il n'y eut que l'Amirauté & le Gouvernement du Havre, pour lesquels Mazarin satisfit en promesses, dont les événements qui suivirent le dispenserent.

Richelieu, prévoyant qu'après sa mort sa famille & ses amis seroient peut-être inquiétés, leur prépara un appui dans la protection de la Maison de Condé: c'est pour cela qu'il

---

LOUIS  
XIV.  
1643.

Divers in-  
térêts de  
la Maison  
de Condé.

LOUIS  
XIV.  
1643.

maria sa niece Maillé de Brezé au Duc d'Enguien, & qu'il versa sur cette Maison, les biens, les honneurs, l'autorité, enfin tout ce qui pouvoit la mettre en état de défendre ses alliés. La Princesse de Condé, joignant à ces avantages la faveur de la Reine, détourna de dessus la tête de la Duchesse d'Aiguillon, qui étoit la plus menacée, les premiers éclats de la disgrâce. Elle vint aussi efficacement au secours des jeunes Richelieu & Brezé, qu'on vouloit priver, l'un du Havre, l'autre de l'Amirauté; & elle employa d'autant plus volontiers ses soins dans cette affaire, que l'Amirauté, selon les vues de la çabale, devoit passer entre les mains du Duc de Beaufort, qu'elle haïssoit, parce qu'après avoir recherché en mariage Mademoiselle de Bourbon sa fille, il négligea cette Princesse, qui épousa depuis le Duc de Longueville. Le Prince de Condé ne monroit pas le même zele à servir ses alliés. Il paroïssoit regarder tout avec indifférence, toujours intérieurement piqué de ce que la Reine lui avoit comme extorqué la place de Chef du Conseil de régence, que

la Déclaration de Louis XIII lui donnoit. Mais le Duc d'Enguien ne s'entint pas à la neutralité de son pere, & il y eut un moment où on le crut absolument livré à la cabale des Importants.

LOUIS  
XIV.  
1643.

Ce guerrier, plus fait pour la franchise des camps que pour le manège des Cours; ce guerrier, à qui ses fautes & ses malheurs n'ont pu ôter le nom de Grand, venoit, à 22 ans, de gagner la bataille de Rocroy, victoire qui auroit illustré un vieux Général. Quand il parut tout resplendissant de gloire, environné d'une foule de jeunes Seigneurs, compagnons de ses exploits, les partis qui divisoient la Cour se le disputèrent pour ainsi dire, & firent tous leurs efforts pour s'attacher cette troupe brillante & son Chef. Le choix d'Enguien fut bientôt fait; vain & frivole, comme on est à son âge, il tourna du côté où l'appelloient la flatterie & les plaisirs.

Les Importants gagnent le Duc d'Enguien.

La Cour d'Anne d'Autriche n'étoit ni sombre, ni triste. Les Dames admises à sa familiarité, privées des graces de la première jeunesse, pos-

Mém. de Motteville, t. 1, p. 220.

LOUIS  
XIV.  
1643.

fédoient celles de l'âge mûr, la variété des connoissances, la justesse du raisonnement, le sel de la conversation. On n'étoit pas, dans ce cercle, ennemi des amusements. La Reine elle-même laissoit souvent percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Cette société, bonne pour des hommes réfléchis, étoit trop grave, trop imposante pour le vainqueur de Rocroy & son cortège pétulant. Ils se trouvoient moins gênés dans le cercle des Duchesses de Chevreuse & de Montbazou : celle-ci avoit épousé le pere de la premiere, & avoit à peu-près le même âge que la fille de son mari. C'étoient deux femmes d'expérience, de ces femmes qui remplacent les graces naïves de la jeunesse, par des complaisances & des agaceries, & qui par-là usurpent souvent sur des cœurs neufs un empire, que la vertu & la décence s'efforcent en vain d'obtenir. Elles attiroient auprès d'elles les agréables des deux sexes ; & la liberté qui régnoit dans ces assemblées, gaignoit aisément les jeunes Militaires. Le Duc d'Enghien s'attacha à Madame de Mont-

bazon, qui ne le rebuta pas; ainsi il se trouva lié au parti *des Importants*: mais une malice imprudente de la Duchesse le refroidit, & le jeta dans le parti opposé.

Entre les personnes qu'on distinguoit dans cette société, & qui par conséquent excitoient la jalousie, brilloit la jeune Duchesse de Longueville, sœur du Duc d'Enguien. Il arriva un jour qu'on trouva sur ses pas, comme elle se retiroit, des lettres galantes, qui furent rapportées à la compagnie, lues & commentées d'une manière très-désagréable pour l'absente. On soupçonnoit qu'elle entretenoit un commerce secret avec Coligny, depuis Duc de Châtillon; & Madame de Montbazon prononça sans hésiter, que ces lettres étoient d'elle & de lui. En moins d'un jour, cette aventure malicieusement répandue, devint le sujet des conversations de la Cour & de la ville. La Princesse de Condé, indignée de l'imputation & encore plus de la publicité qu'on lui avoit donnée, en demanda justice à la Reine, comme d'un affront fait à la Famille Royale. Cette tracasse-

**L O U I S**  
**XIV.**  
1643.

Il les  
quitte. Af-  
faire des  
lettres.

*Mém. de*  
*Mottevil-*  
*le, t. 1, p.*  
184.

*La Châ-*  
*tre, p. 370.*

*Mém. de*  
*Montpen-*  
*sier, t. 1,*  
p. 57.



LOUIS  
XIV.  
1643.

rie, qu'on auroit dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le Duc de Beaufort se déclara le champion de Madame de Montbazon, pour laquelle il étoit passionné. Le Duc d'Enguien eut bientôt oublié ses amours, & se mit à défier dédaigneusement les détracteurs de sa sœur. Les Courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leurs épées aux rivaux, & on se vit à la veille d'un combat sanglant. La Régente, après avoir employé inutilement la persuasion, prit le ton d'autorité, & condamna la Duchesse de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial : il y rencontra autant de difficultés que s'il avoit été question d'un traité qui auroit décidé du fort de deux Empires. Pour l'exécution, la Princesse de Condé convoqua chez elle une grande assemblée. La Duchesse de Montbazon y comparut. Elle lut, d'un air moqueur, quelques lignes d'excuses & de compliments, qui avoient été concertées : la Princesse y répondit par quelques mots doux prononcés d'un ton aigre, & elles se séparèrent aussi

brouillées qu'auparavant. Telle fut ce que M. de la Châtre appelle *l'amende honorable* de Madame de Montbazon. La Reine, dans la crainte que les rencontres n'occasionnassent de nouvelles scènes, défendit à la Duchesse, jusqu'à nouvel ordre, de rester dans les endroits où seroit la Princesse de Condé. Cette injonction, qui mettoit la victoire toute entière du côté des Condés, qu'on savoit être soutenus par le Cardinal Mazarin, avertit les *Importants* de l'ascendant qu'il prenoit. Mais, au-lieu de travailler à regagner auprès de la Reine le terrain qu'ils avoient perdu, & à remettre leur crédit au niveau de celui du Ministre, ils firent tout ce qui pouvoit accélérer son élévation & leur chute.

Anne d'Autriche étoit bonne, familière dans son domestique, disposée à obliger ; mais elle ne vouloit pas que ses amis prétendissent la dominer, & elle se roidissoit contre la contradiction. Madame de Chevreuse, Madame de Hautefort, & les autres personnes attachées à la Reine pendant la vie de son mari, n'avoient

LOUIS  
XIV.  
1643.

La Régente fatiguée des Importants.

Motteville, p. 166 & 208.

Brienne, t. 2, p. 229.

La Porte ; p. 220.

LOUIS  
XIV.  
1643.

pu saisir ce caractère, parce qu'elles ne l'avoient connue alors que dans l'oppression : devenue maîtresse de suivre ses goûts, elle leur insinua, leur déclara même fermement, selon les circonstances, qu'elle prétendoit n'être pas gênée dans sa confiance, ni exposée aux remontrances & aux critiques. Malgré ces avertissements, ces personnes s'imaginèrent qu'en ne laissant pas ignorer à la Reine les bruits qui se répandoient, elles l'engageroient à congédier celui qui la rendoit l'objet des observations malignes de ses domestiques & du public. Mais il en arriva tout autrement (a) : loin de favoir gré à ceux qui affectoient de prendre un intérêt si vif à sa réputation,

---

(a) Madame de Hautefort lui dit un jour ; que M. le Cardinal étoit trop jeune, pour qu'il ne se fit pas de mauvais discours d'elle & de lui ; elle répondit : *Il n'aime pas les femmes, & il est d'un pays à avoir des inclinations d'une autre nature.* Voy. Mém. de la Porte, pag. 228. Ce ton léger d'Anne d'Autriche fait croire qu'elle étoit plus curieuse d'étouffer les soupçons, que de n'y pas donner lieu.

putation, elle les regarda eux-mêmes comme les auteurs des censures mortifiantes dont sa couronne ne la garantissoit pas (a). Dans ces circonstances, une femme qui a pris son parti, cherche les occasions d'éloigner les surveillants incommodes, ou du moins voit naître ces occasions avec plaisir. La morgue des *Importants* fournit à la Reine ce qu'elle desiroit.

L O U I S  
XIV.  
1643.

Comme ce n'étoit qu'à contre-cœur & au grand regret du parti, que la Duchesse de Montbazon s'étoit soumise à céder par-tout la place à la

Elle s'en débarrasse.  
Motteville.  
le. p. 201.

---

(a) La Porte, son Valet-de-Chambre; lui fit, tant en face que par écrit, & lui fit faire par ses autres domestiques, hommes & femmes, des représentations qu'on trouvera bien vives & bien libres. Anne rougissoit, se fâchoit, & ne se corrigeoit pas. Aussi Cotignon, beau-pere de La Porte, dit-il un jour cruellement à la Reine, à l'occasion des remontrances qu'on fait quelquefois aux femmes assez inutilement sur leur conduite : *Vous êtes toutes faites comme cela. Si vous vouliez vous jeter par la fenêtre, il ne seroit pas permis de vous retenir par votre robe : il faut vous laisser noyer.* Voy. La Porte, *ibid.* pag. 233.

LOUIS  
XIV.  
1643.

Princesse de Condé, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourroient faire exception à la regle, & la réintégrer insensiblement dans la compagnie de la Reine, que la Princesse ne quittoit guere. En conséquence, la Duchesse de Chevreuse ayant obtenu la permission de donner à la Régente une fête champêtre, Madame de Montbazon s'y rendit, pour aider, disoit-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La Princesse de Condé qui en fut avertie, offrit à la Reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs : mais la Reine ne le voulut pas souffrir, & envoya dire à Madame de Montbazon de prendre quelque prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir, & Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain, elle exila la belle-mère, & fit dire à la belle-fille, qui lui avoit attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. Cependant, quelques jours après, elle rappella Madame de Chevreuse. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avoit eue autrefois avec cette femme, elle lui parla en

amie, & lui conseilla, pour leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, de ne se mêler d'aucune intrigue. *Je vous promets, lui dit-elle, mon amitié à cette condition; mais si vous voulez troubler la Cour, je vous forcerai de vous éloigner, & je ne peux vous promettre de grace plus grande, que d'être au moins chassée la dernière.*

LOUIS  
XIV.  
1643.

Le Duc de Beaufort prit l'exil de Madame de Montbazon en héros de Roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclaroient pas pour sa belle, il ne se monroit plus qu'avec un air de dépit & d'humeur. Il brusquoit les uns, bravoit les autres, & en vouloit sur-tout au Cardinal, qu'il accusoit d'avoir excité la Reine à éloigner sa maîtresse. Ce Prince, aussi dépourvu de jugement que de politesse, en agit très-peu respectueusement avec la Régente elle-même. Il affectoit de tourner le dos quand elle l'appelloit; si elle lui parloit, il ne lui répondoit pas, ou il le faisoit en termes ironiques & mordants. La Reine souffrit quelque temps ses folies: mais, à la

Fait arrêter le Duc de Beaufort.

La Châtre, p. 378.

Motteville, t. I, p. 204.

Brienne, t. 2, p. 229.

LOUIS  
XIV.  
1643.

fin, elle appréhenda que la trop grande indulgence ne le portât à des violences, d'autant plus qu'on parloit d'assemblées secretes, de complots, de gens armés qui guettoient le Cardinal, pour l'enlever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié; mais Mazarin eut peur, ou en fit semblant. La Régente entra dans ses craintes; elle en fit part au Duc d'Orléans & au Prince de Condé, s'autorisa de leur consentement; & au moment qu'il se croyoit au-dessus de toute attaque, le Brave de la Cour, le Gardien du Trône, le Protecteur de la Régente, à qui elle avoit confié le soin de ses enfants, cinq mois après cette distinction glorieuse, fut arrêté, le 2 Septembre, & renfermé dans le Château de Vincennes. Sa disgrâce s'étendit sur la Duchesse de Chevreuse, Château-neuf, Saint-Ibal, Montréfor, & beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la Cour. L'Evêque de Beauvais fut aussi renvoyé dans son Diocèse, privé même de l'espérance du Cardinalat. Ainsi expira, sans presque aucune convulsion, la cabale des *Importants*.

LIVRE VII.

APRÈS la bourafque caufée par <sup>L O U I S</sup> les *Importants*, commencerent les <sup>XIV.</sup> beaux jours de la Régence ; jours cé- <sup>1644-46.</sup> lébrés par les Poètes , comme l'âge <sup>Beaux</sup> d'or de la France (a). Il fembloit que, <sup>jours de</sup> délivrée d'un miniftère foupçonneux, <sup>la Régen-</sup> ce. fous un Roi taciturne & mélancolique , elle commençoit à jouir d'une

(a) Saint-Evremont nous a affez bien décrit ces temps ; dans des ftances dédiées à Ninon de l'Enclos , & qui font peut-être les meilleures qu'il ait faites. En voici la première & la dernière.

J'ai vu le temps de la bonne Régence ;  
Temps où régnoit une heureufe abondance ;  
Temps où la Ville , auffi-bien que la Cour,  
Ne refpiroient que les jeux & l'amour.

Que ne mourût alors fon Eminence ,  
Pour fon bonheur & pour notre repos !  
Elle eût fini fes beaux jours à propos,  
Laiſſant un nom toujours cher à la France.

Voyez les véritables Œuvres de M. de Saint-Evremont, tom. II , p. 131. édit. de Londres, 1707.



**LOUIS**  
XIV.  
1644-46.

existence nouvelle. Le cœur des Courtisans, auparavant ferré par la crainte, s'épanouissoit & s'ouvroit à la gaieté, compagne ordinaire de la confiance. Le peuple se réjouissoit; il couroit en foule aux fêtes qu'on lui donnoit fréquemment à l'occasion des victoires qu'on remportoit sur les ennemis. Il n'y alloit pas admirer en silence des magnificences, dont les yeux seuls étoient satisfaits; mais il y faisoit éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. Le Magistrat se livroit avec zèle à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jettoient le trouble dans les Tribunaux. Le Guerrier s'exposoit volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendît responsable de l'événement; enfin, tous les ordres de l'Etat, guéris de leur langueur, revivoient. Les impôts étoient cependant considérables; mais on les payoit sans murmure, parce qu'on gagnoit des batailles, & qu'à chaque succès on espéroit la paix.

L'idée de  
la Fronde.

Aussi vit-on la nation reprendre tout-à-coup ce caractère vif, léger, badin, qui la distingue; les troubles

mêmes de la Fronde , qui survinrent ensuite, ne l'altérèrent pas. On la verra s'amuser des affaires publiques, sans trop s'en occuper ; se passionner pour les partis , sans s'acharner à se détruire ; lire avidement les libelles , & n'en retenir que les plaisanteries ; se faire la guerre, sans se haïr ; se battre avec bravoure , & ne mêler aux hostilités , ni atrocités, ni noirceurs ; passer , sans presque aucun intervalle, de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout ce temps, fut un état de délire ; & c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les événements qui vont suivre. Le Cardinal de Rets, le Duc de la Rochefoucault , & plusieurs autres personnes d'un rang distingué, ont laissé d'amples Mémoires sur ce sujet. Comme ils voyoient les événements de plus près , & qu'ils y jouoient les principaux rôles , ils les jugeoient très-importants , & se les grandissoient pour ainsi dire à eux-mêmes. Mais l'œil de l'Histoire les voit dans leur juste proportion ; & c'est ainsi que nous les représenterons, sans nous appesantir

**L O U I S**  
**XIV.**  
1644-46.

**LOUIS XIV.** sur les détails, & sans rien retrancher  
 1644-46. de ce qui peut les rendre instructifs.  
 Ces beaux jours de la Régence du-  
 Caractere rerent à-peu-près trois années, pendant  
 de Maza- lesquelles le Cardinal s'affermir dans  
 rin. le Ministère contre les secousses qui  
*Brienne, t. 2, p. 203.* alloient ébranler sa fortune. Mazarin  
*Mottevil- le, t. 1, p. 182.* fut haï, parce qu'il ne fut s'attirer ni  
 l'estime, ni la confiance, qui sont  
*Joli, t. 1, pag. 5.* les pivots du Gouvernement. Il n'a-  
*Buffy, t. 1, p. 119.* voit pas de grands vices; mais pres-  
 que toutes ses vertus étoient plus ou  
*La Roche- moins infectées des défauts contraires.*  
*fouc. p. 40.* S'il donnoit, c'étoit avec parcimonie  
*Nemours, p. 3.* & contrainte (a); s'il promettoit, c'é-  
*Mascurat, p. 191, 445 & 448.* toit dans l'intention de ne tenir qu'au-  
 tant qu'il y feroit forcé. Il parloit  
*Lenet, l. 2, p. 416.* beaucoup & avec agrément; mais il  
 abusoit de cette facilité, pour s'en-  
*Talon, t. 7, p. 79.* velopper dans de grands raisonnements,  
*Artaignan, t. 2, p. 130.* qui lui fournissoient ensuite une foule

*Monglat, t. 2, p. 298.*

(a) On voit cependant dans le *Mascurat* de Naudé, une longue liste des gens de Lettres qu'il gratifioit. Il n'a jamais fait punir aucun Auteur de libelles, pourvu qu'ils n'attaquassent que lui. Il a même fait des présents à quelques-uns qui méritoient punition. Voyez *Mascurat*, p. 277.

*d'échappatoires.* Un autre expédient, qu'il employoit volontiers, étoit la lenteur. *Le temps & moi*, disoit-il quelquefois. Cette marche tardive & tortueuse défoloit les François, amis de la promptitude, dans le conseil comme dans l'exécution. Leur précipitation les rendoit ridicules au Ministre, qui les regardoit comme une nation purement frivole. Il résulta de là un mépris réciproque, très-mal fondé de part & d'autre, mais qui influa beaucoup sur les événements suivans. Il semble que le Cardinal Mazarin auroit préféré la vie d'un homme riche sans affaires, à celle d'un Ministre : car il aimoit les plaisirs, les spectacles (a), la table, le jeu, dont il savoit, dit-on, maîtriser les hasards. Il haïssoit le travail, & laissoit en-arrière une multitude de réponses & de dépêches. Cependant, quand il vouloit s'appliquer, il avançoit beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui

LOUIS  
XIV.  
1644-46.

---

(a) La Comédie en-musique, qui, pour la première fois, fut représentée au Palais-Royal, coûta plus de 500 mille écus. *Voyez Mém. de Joly, tom. I, p. 5.*

LOUIS  
XIV.  
1644-46.

déplaisoient; il seroit volontiers resté renfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublements, de bijoux; jamais on ne l'en tiroit qu'il ne montrât de l'humeur. *Cependant*, dit Lenet, *peu d'hommes sont autant maîtres de leur esprit, qu'il l'étoit du sien*: mais la Duchesse d'Etrées disoit, *qu'il n'étoit capable de bien juger des choses, que dans la médiocre fortune*. Enfin, un défaut très-essentiel dans un Ministre, c'est qu'on savoit qu'il ne falloit que lui faire peur, pour obtenir de lui ce qu'on vouloit. *Faites du bruit*, disoit le Cardinal de Sainte-Cécile son propre frere, *il accordera tout*. Dans une Cour, où les plaisirs faisoient qu'on se communiquoit beaucoup, ces défauts du Ministre ne tarderent pas à être remarqués, & bien des personnes se proposerent de les tourner à leur profit. Le Cardinal sentit les inconvénients de cette familiarité; & les efforts qu'il fit pour la diminuer, occasionnerent le premier soulèvement contre lui.

1647-48. Anne d'Autriche, pendant la vie  
Murmures contre de son mari, n'avoit pas eu de plus  
Mazarin.

grande consolation dans ses peines, que la liberté de s'en plaindre avec ses domestiques, ses femmes, & les autres personnes qui l'environnoient. Lorsqu'elle eut pris en main les rênes du gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectoit; de sorte qu'à son exemple, tout le monde s'entretenoit des affaires d'Etat. Mazarin fit sentir à la Régente les inconveniens de cette habitude, & elle s'en corrigea. Mais les familiers de la Reine, privés de ces confidences qui satisfaisoient leur curiosité, & qui leur donnoient un air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre le Ministre. Il s'embarassa peu de la haine des subalternes, persuadé que, pourvu qu'il eût pour lui les Princes du Sang, les grands Officiers de la Couronne, les Chefs les plus éminents des Corps, tous les autres seroient trop heureux de se ranger sous sa protection. Il s'attacha donc à contenter les premiers, à prévenir leurs desirs, & sur-tout à les flatter & à les endormir par de belles paroles. Mazarin ne fit pas réflexion que presque toujours les Grands sont conduits par les petits,

LOUIS  
XIV.  
1647-48.  
*Talon, t.*  
6, p. 322.

LOUIS  
 XIV.  
 1647-48.

Ceux-ci, gens d'affaires, courtifans, domestiques, voyant leurs maîtres à tout moment, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le Ministre, qui les négligeoit. S'il accordoit des graces, il ne falloit pas, disoient-ils, lui en avoir obligation, parce que c'étoit, de sa part, crainte plutôt qu'inclination; il falloit au contraire profiter de sa foiblesse, & exiger encore davantage. Si, excédé des demandes, il hafardoit un refus, l'effaim des mécontents se répandoit dans les cercles, dans les ruelles, dans les sociétés bourgeoises, dans les Cours souveraines, où ils avoient leurs amis, leurs parents & leurs alliés. Là on faisoit sans miséricorde le procès au Ministre. C'étoit, disoit-on, un avaro, un ambitieux, un homme qui ne pensoit qu'à lui, se revêtoit de toutes les dignités, se chargeoit de Bénéfices, pilloit le trésor royal, dont il s'étoit rendu maître en y préposant ses affidés; qui prolongeoit la guerre exprès, afin d'avoir un prétexte de pressurer les peuples; enfin, une sangsue publique, un fourbe, qui déshonoroit le Gouvernement chez les étrangers, &

dont il falloit nécessairement se défaire.

LOUIS  
XIV.

1447-48.

Contre la  
Régente.

Talon, t.

2, p. 376;

t. 5, p.

296. Ps.

106, v. 40.

Les murmures contre la Régente n'étoient pas moindres. *Le mépris général & universel s'est répandu*, disoit Talon, Avocat-Général, *effusa est contemptio super principes. La personne du Roi a été honorée à cause de l'innocence de son âge; mais celle de la Reine a reçu toute sorte d'opprobres & d'indignités; le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence & sans retenue.* On noircissoit la Régente par des soupçons injurieux à son honneur. On ne l'épargnoit pas non plus sur sa conduite politique: on la blâmoit ouvertement de donner toute sa confiance à un étranger, qui favoit à peine la langue, qui ne connoissoit ni le génie, ni les loix, ni les usages de la nation; & d'avoir composé le Conseil, moins selon les besoins de l'Etat, que selon les desirs de son Ministre. A la vérité, elle avoit conservé à la tête le Chancelier Seguier, homme habile, ami des Savants & des Lettres, exercé dans le travail, employé avec succès sous Richelieu, & capable de donner de bons avis; mais *si souple*, dit Talon, *si déferent*,



**LOUIS** *se abaiffé dans sa conduite à l'égard de*  
**XIV.** *la Reine & des Ministres, qu'il en étoit*  
**1647-48.** *ridicule & sans estime dans le Cabinet.*

Il n'étoit pas en meilleure odeur auprès d'un certain public, parce qu'il passoit pour l'homme de la Cour contre le Parlement. D'ailleurs, il lui étoit échappé de dire en pleins Etats, qu'il y avoit deux sortes de consciences; l'une d'Etat, qu'il falloit accommoder à la nécessité des affaires; l'autre, à nos actions particulieres. Cette proposition scandalisa à juste titre, & ôta au Chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place (a).

---

(a) Il disoit que si on vouloit le séduire, il n'y avoit qu'à lui offrir des livres. Etant jeune, il entra chez les Chartreux, il y prit l'habit. Comme il étoit tourmenté de tentations, que la solitude n'amortissoit pas, le Supérieur lui permit, lorsqu'il se sentiroit pressé, de tinter la cloche du cœur, afin, d'avertir ses confreres de se mettre en prieres pour lui obtenir la victoire sur l'esprit immonde. Mais le jeune Moine recourut si souvent à cet expédient, que le voisinage fatigué s'en plaignit: & on fut obligé de lui interdire cet exercice. *Menagiana, t. 4, p. 96, & Mém. d'Artagnan, tom. 1, p. 234.*

Par une conduite contraire, Chavigny se fit un puissant parti dans le Parlement : *Il faisoit profession de dévotion, dit Talon, & même de Jansénisme ; & il se trouvoit que tous ceux qui étoient de cette opinion, n'aimoient pas le Gouvernement présent de l'Etat.* C'étoit un homme de haut sens, très-propre aux affaires. Mazarin lui devoit son élévation : mais il le trouva bientôt de trop dans le Conseil. *Il est difficile & audacieux, disoit le Cardinal ; il seroit heureux, s'il vouloit se contenter d'avoir part à ma fortune : mais il demande toujours quelque chose qui me contraint infiniment.* Mazarin se débarrassa de son ami, devenu trop importun, en l'éloignant du Conseil : on cria à l'ingratitude. Chavigny se cantonna, pour ainsi dire, dans le Parlement, où il avoit pour partisans déclarés les Présidents Longueil & Viole, auxquels se joignirent ceux de Novion & de Blanc-Menil, piqués contre le Ministre, à cause de la disgrâce de Potier, Evêque de Beauvais, leur parent. Châteauneuf, qu'on avoit toujours laissé à Montrouge, se mêla de cette cabale, qui devint très-dange-

L O U I S  
XIV.

1647-48.

Disgrâce  
de Chavi-  
gny.

Talon, t.  
5, p. 311.

Mottevil-  
le, t. I, p.  
369.

LOUIS  
XIV.  
1647-48.

reuse par la jonction de plusieurs Con-  
seillers disposés à brouiller. Mazarin  
ne trouva pas de meilleur moyen pour  
l'affoiblir, que de disperfer les chefs.  
Château-neuf eut ordre de se retirer  
en Berry. Chavigny fut réduit au Gou-  
vernement de Vincennes, qui lui avoit  
été donné par Richelieu; d'autres fu-  
rent relégués dans leurs maisons de  
campagne, d'où le Ministre, peu en-  
clin à la rigueur, les rappella bien-  
tôt. Cependant, comme tout cela s'é-  
toit fait sans forme de procès & par  
des coups d'autorité, le Parlement,  
dont les exilés étoient presque tous  
Membres, en marqua beaucoup de  
mécontentement.

Affaire  
des Capi-  
taines des  
Gardes.

Monglat,  
t. I, p.  
309.

A-peu-près dans le même temps ar-  
riva une affaire qui mécontenta aussi  
une partie de la Cour. Ce fut un con-  
flit entre les Archers du Grand-Prévôt  
& les Gardes du Roi. Ceux-là s'étoient  
postés dans le Cloître des Feuillants,  
pendant que le Roi assistoit à l'Office  
dans leur Eglise. Les Gardes préten-  
dirent que les Archers devoient res-  
ter au-dehors, & qu'à eux seuls ap-  
partenoit la garde des dedans. Ils vou-  
lurent chasser les Archers; ceux-ci se

mirent en défense. La rumeur & les cliquetis des épées firent peur au Cardinal, qui sortit de l'Eglise pâle & tremblant. On soupçonna que c'étoit le Ministre, qui avoit donné l'ordre aux Archers de garnir les dedans, parce qu'il se fioit beaucoup plus à eux qu'aux Gardes, qui étoient commandés par le Marquis de Gesvres, alors de quartier, proche parent de Potier, Evêque de Beauvais, son ennemi. Le Cardinal prétendit que le Capitaine avoit excédé en soutenant ses droits, & il fut exilé. Un de ses collègues, qui refusa de faire le service à sa place, fut exilé aussi; & cette affaire donna beaucoup d'inquiétude à plusieurs familles illustres, qui en furent très-mauvais gré au Prélat. C'étoient autant de tempêtes qui s'amassoient sur sa tête: avec le temps il auroit pu les dissiper; mais il les profita par l'imprudence qu'il eut de provoquer la colere des Parisiens.

La guerre d'Espagne, très-dispendieuse, quoiqu'accompagnée de succès brillants, duroit toujours. Il falloit de l'argent pour la soutenir; il en falloit pour fournir à la magnificence &

**L O U I S**  
**XIV.**  
1647-48.

Le Toisé.  
Talon, t.  
2, p. 41.  
Histoire du  
temps, p.  
10 & suiv.

**LOUIS** aux plaisirs d'une Cour fastueuse, pour  
**XIV.** acquitter les pensions des Grands, créés  
 1647-48. dans l'intention de payer leur fidélité;  
 enfin, pour remplir les vuides du trésor, causés par une administration peu économe. Les Provinces épuisées n'offroient plus de ressources; malgré l'habileté du Sur-Intendant des Finances à trouver des prétextes & des moyens d'impositions. C'étoit Jean Particelli, sieur d'Emery, exacteur impitoyable, qui se faisoit même honneur de sa dureté (a). On raconte qu'un Poète ve-

---

(a) On fit imprimer, en 1649, un arrêt du Parlement, prononcé & exécuté le 9 Avril 1620, qui confirme une sentence de la conservation de Lyon, par laquelle Jean Particelli étoit condamné à faire amende honorable en l'Auditoire de ladite conservation, les plaids tenants, pieds & tête nus, en chemise, la hard au col, portant une torche ardente en mains, du poids de trois livres, & un écriteau devant & derrière, auxquels seroient écrits ces mots : *Banqueroutier frauduleux, &c.* On trouve à la fin les noms de ceux qui, du consentement de la Cour, ont entré dans la Chambre de la Tournelle, pour voir l'amende honorable faite en leur présence. Voyez, *Advertissement très-important & très-utile au public, touchant le retour du sieur d'Emery, &c.*

nant un jour lui offrir l'encens dont les Auteurs indigents ne parfument que trop souvent les distributeurs des richesses, d'Emery lui dit naïvement: *Au-lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie; les Sur-Intendants ne sont faits que pour être maudits.* De la part d'un homme qui se devoit si gaiement à l'exécration publique, il étoit per-

---

LOUIS  
XIV.  
1647-48.

---

Si on en croit le *Catalogue des Partisans, ensemble leurs généalogies*, qui fut imprimé dans le même temps, les gens que le Sur-Intendant employoit dans le maniement des finances, n'étoient pas mieux famés que lui. Cependant on voit avec plaisir que plusieurs des descendants de ces Partisans, admis dans les charges, on fait un noble usage de leurs richesses, & par leur probité, ont, pour ainsi dire, réhabilité le nom de leurs ancêtres. On trouve enfin, dans *une requête présentée aux trois Etats, en 1648*, que, sous d'Emery, il y avoit vingt-trois mille hommes prisonniers pour la taille. Voy. *Mém. de Talon*, tom. VI, p. 322. D'Emery, en entrant en fonction, raya les pensions, retrancha les rentes de l'Hôtel-de-Ville, taxa les détenteurs du Domaine & les aisés, mit les tailles en parti, établit la solidité, tourmenta les laboureurs, fit enlever meubles & bestiaux, &c. &c. Voy. *Monglat*; t. II, p. 304.

**L O U I S**  
**XIV.**  
1647-48. mis de tout appréhender. Aussi la crainte fut-elle vive dans la Capitale ; & les esprits commencerent à s'agiter fortement , lorsque les citoyens virent leurs possessions menacées , & la violence jointe aux prétentions de la Cour.

Il parut odieux que , pour faire de l'argent , on tirât des archives de la Finance un Règlement qui avoit cent ans de date. C'étoit un Edit de 1548, qui faisoit défense de prolonger les fauxbourgs de Paris , & de bâtir au-delà des bornes marquées ; défense, sous peine de démolition , de confiscation de matériaux , & d'amende arbitraire. Plus il s'étoit écoulé de temps depuis ce Règlement , plus les contraventions s'étoient multipliées , & plus le Sur-Intendant espéroit d'argent. Il fit donner un Arrêt du Conseil , qui rappella celui de 1548 , & les peines prononcées contre les délinquants. En conséquence , on commença à toiser le terrain occupé par les nouvelles constructions , afin d'imposer des amendes proportionnées à l'étendue , & de forcer les propriétaires à racheter la démolition de leurs maisons , & la con-

fiscation des matériaux. Cette opération du toisé jetta l'allarme dans beaucoup de familles, qui se voyoient menacées d'une multitude de procès entre les co-héritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au toisé, & troubla les ouvriers. Ils demanderent main-forte; on leur donna deux compagnies de soldats, qui empêcherent les violences, mais non les murmures; les propriétaires réclamèrent l'autorité du Parlement, qui intervint dans cette affaire, & fit des remontrances. La Cour mollit insensiblement, & crut avoir obtenu la victoire, parce qu'elle tira quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, & le Parlement à s'assembler.

La fermentation devint plus générale par la publication d'un tarif, qui augmentoit considérablement les droits d'entrée dans la Capitale. Le toisé n'avoit inquiété que quelques familles: le tarif mécontenta tout Paris. La Cour, effrayée des murmures qui dégénéroient en clameurs, le retira, & y substitua d'autres Edits burseaux, qui parurent si onéreux, que le Parlement

---

L O U I S  
XIV.  
1647-48.

Le Tarif.



LOUIS  
XIV.  
1647-48.

préféra encore le tarif, que l'on modifia : mais ces arrangements ne se firent pas fans des pourparlers avec le Ministre, des assemblées de Chambres, des députations à la Régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours & des écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des Rois & des peuples, du pouvoir arbitraire & du pouvoir limité, étoient discutées & livrées aux réflexions du public. Les Maîtres des Requêtes, cette jeunesse l'espérance de la haute Magistrature, ordinairement attachée à la Cour, de laquelle dépend son avancement, s'éleva aussi contre le Ministre, parce qu'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuoit le prix des anciennes, & les rendoit moins honorables. Enfin, les Trésoriers de France, d'autres possesseurs de charges & d'offices, firent entre eux des associations, pour borner les projets de la maltôte, & écrivirent en Province des lettres circulaires, afin d'engager ceux qui possédoient des charges pareilles, de se joindre à eux. On mit en prison quelques-uns des plus ardents, & ils furent re-

lâchés auffi promptement & auffi imprudemment qu'ils avoient été refferés. L'enthoufiafme devint fi violent, qu'un des plus emportés, qu'on avoit laiffé libre par des égards particuliers, alla fe plaindre au Miniftre de ce ménagement, comme d'un affront, ne méritant pas, difoit-il, d'être plus épargné, puisqu'il n'étoit pas plus innocent que les autres; & cette bravade refta impunie.

LOUIS  
XIV.  
1647-48.

Mais ce qui rendit ces petites attaques plus dangereufes, c'est le foulevement de toute la Magiftrature, au fujet de *la Paulette*. Ce droit, ainfi appellé de Charles Paulet fon inventeur, eft un expédient imaginé pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. Chaque pourvu d'office eft obligé de payer tous les ans le foixantieme du prix de l'achat. A cette condition, quand il meurt, fa famille hérite de fa charge; mais s'il y manque & meurt dans l'année, la charge eft dévolue au Roi, & perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la Paulette, n'eft pas perpétuel; le Roi le renouvelle tous les neuf ans, comme une grace.

La Paulette.

**L O U I S**  
**XIV.**  
1647-48. Cette espece de bail finissant dans l'année, le Ministre, en accordant la continuation, imagina d'exiger de toutes les Cours souveraines, le Parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt.

Arrêt  
d'union.  
*Journal du  
Parlement.*

Le Grand-Conseil, la Cour des Aides, la Chambre des Comptes se récrierent contre une pareille exaction; elles remontèrent au Parlement, que l'exception n'étoit faite que pour les désunir, & que s'il abandonnoit les autres Corps dans cette occasion, on reviendrait contre lui après les avoir abattus. Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que la Cour prit, pour empêcher ces Compagnies de faire cause commune; & le 13 Mai fut donné le fameux *Arrêt d'union*, qu'on peut regarder comme l'étendard, sous lequel se rangerent par la suite tous ceux qui voulurent molester le Ministère. Il portoit, *qu'on choisiroit dans chaque Chambre du Parlement deux Conseillers, qui seroient chargés de conférer avec les Députés des autres Compagnies, & qui seroient leur rapport aux Chambres assemblées, lesquelles ensuite ordonneroit ce qui conviendrait.* La Régente

gente sentit que cette démarche des Cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderoit pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. L'Arrêt d'union fut cassé par un Arrêt du Conseil. Le Parlement fut mandé au pied du trône. La Reine lui fit essuyer des réprimandes générales, & elle menaça les particuliers; elle flatta ensuite le Corps, & gracieusa les Membres qu'elle craignoit, ou dont elle espéroit quelque complaisance. Le Duc d'Orléans, depuis la Régence, vivoit tranquille, sans se mêler des affaires publiques. Anne d'Autriche le pria d'en prendre connoissance, & de traiter avec le Parlement. Il se fit une grande députation à son palais : on entra en conférences. Gaston parloit bien, & mettoit dans ses discours & ses manieres autant de dignité que de douceur; il gagna ceux qui le virent & l'entendirent. Mais ses propositions rapportées aux Chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtoit, n'eurent pas le même succès.

Mazarin voulut aussi entrer en con-

*Tome III.*

H

Assemb.  
blée de l

LOUIS  
XIV.  
1648.

férence : mais comme il prononçoit  
 mal le François, son idiôme étranger  
 donna lieu à des plaisanteries de la  
 part de la jeunesse, admise à ces pour-  
 parler, & il devint ridicule; vice qui  
 Talon, t. 5, p. 296. éclipsa en France toutes les bonnes  
 Mottevil- qualités. On crut appercevoir dans le  
 le, t. 2, familier de la conversation, qu'il étoit  
 p. 144. double, artificieux, plus rusé qu'a-  
 Journ. du droit, hardi jusqu'à l'insolence quand  
 Parlem. p. il ne craignoit pas, & bas flatteur  
 9. près des gens dont il avoit besoin. Dans  
 Histoire du ces conférences, il combloit de caref-  
 temps, f. ces confereces, il combloit de caref-  
 158. fes les Conseillers jeunes & vieux;  
 il les appelloit *les restaurateurs de la  
 France, les peres de la Patrie* : adula-  
 tion fade dont personne n'étoit du-  
 pe, & qui ne lui attira que du mé-  
 pris. Les expédients qu'il propofa pour  
 ramener les esprits à la soumission,  
 expédients qu'il vouloit faire valoir  
 comme un grand relâchement de l'au-  
 torité royale, furent rejettés avec dé-  
 dain. Les Magistrats s'opiniâtrèrent à  
 soutenir *l'Arrêt d'union*; & le peuple  
 commençant à s'émouvoir, la Cour  
 fut obligée de souffrir les assemblées  
*de la Chambre de St. Louis*, où se réu-  
 nirent les Conseillers députés par le

Parlement & par les autres Compagnies souveraines.

LOUIS  
XIV.  
1648.

La Reine, en tolérant cette espece de Comité, lui fit dire, *que son intention étoit que les affaires s'y expédiaissent en peu de temps, pour le bien de l'Etat; mais sur-tout qu'il y fût avisé aux moyens d'avoir de l'argent promptement.* De ces deux objets, le second, qui affectoit si vivement la Cour, fut précisément celui qu'on négligea. Les Députés des Compagnies aimerent mieux s'attacher à la discussion des affaires publiques, comme plus propre, par l'importance des questions, à leur faire obtenir de la considération. Les matieres étoient présentées à la Chambre par un des Membres : on les examinoit attentivement, on portoit même une décision, mais qui n'avoit de force que par la sanction des Chambres assemblées. Il résulta de là deux inconvénients, qui jetterent la Cour dans de grands embarras : le premier, qui s'est long-temps perpétué, c'est qu'une séance des Chambres assemblées ne suffisant pas quelquefois aux affaires d'Etat, on continuoit la délibération dans les séances suivantes,

**L O U I S**  
XIV.  
1648.

fans donner aucun temps aux affaires des particuliers. Ainsi le peuple se trouvoit fans justice, & les fuppôts du Palais fans occupations. Ceux-ci, ou par défoeuvement, ou par curiosité, se portoient en foule dans les falles du Palais, y passoient les journées entieres à recueillir les murmures, les réflexions, les bons mots, dont ils amusoient les cercles, & qu'ils écrivoient en Province. Les projets de réforme, & les moyens même violents d'y parvenir, devenoient le fujet des conversations. On s'en entretenoit dans les boutiques des marchands, dans les ateliers des artisans, & jusque dans les marchés & les places publiques. De la Capitale, cette manie de s'occuper des affaires d'Etat passa dans les Provinces, & disposa les esprits à prendre part aux troubles de Paris.

Ce qu'on  
y traite.

Talon, t.  
5, p. 300.

L'autre inconvénient de la Chambre de St. Louis, c'est la facilité qu'elle donna aux mal-intentionnés, de commettre le Parlement avec la Cour. Car le seul frein qui puisse arrêter les caracteres fougueux, dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer, par des propositions hardies,

le ressentiment des Ministres. Or, en permettant ce Comité préparatoire, la Régente ôta ce frein de la crainte; parce que les Conseillers, qui vouloient mettre sur le tapis des questions défagréables au Ministère, en chargeoient secretement les Députés à la Chambre de St. Louis, qui s'en occupoient, & portoient ensuite les propositions aux Chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restoit caché, eût rien à appréhender.

**L O U I S**  
**X I V.**  
1648.

On est étonné de la multiplicité des objets que la Chambre de St. Louis fit passer sous ses yeux, en dix séances, qui durèrent dix jours, depuis le 30 Juin jusqu'au 9 Juillet. Justice, finance, police, commerce, solde des troupes, graces, domaine du Roi, état de sa Maison; en un mot, tout ce qui concerne le Gouvernement fut porté à la connoissance de ce Comité, & devint, par une suite nécessaire, du ressort du Parlement.

Les difficultés, sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des Chambres, auroient été décidées aussi-tôt que proposées, s'il n'avoit dépendu que de la jeunesse du Parlement, qui

Motifs  
des Frou-  
deurs.

*Recs, t. I,*  
p. 110 &  
387.

*N. mours,*  
f. 5.



étoit très-contraire au Ministre. Plusieurs causes contribuoient à échauffer les esprits, tant de cette jeunesse tumultueuse, que des personnages plus graves & plus mûrs, qui ne se montreroient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la plupart dégoûtés de l'étude sombre des loix, & fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvoient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour se livrer à la recherche amusante des assemblées des Chambres, & y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi, que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme *les protecteurs nés du peuple*, titre que leur donnoient leurs flatteurs, & qu'ils se soient crus très-nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une Monarchie. Enfin, il devint à la mode de censurer le Gouvernement, & de décrier les Ministres, sur-tout le Cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la Cour s'appellerent *Mazarins*; les autres furent nommé *Frondeurs*.

LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

La Roche-  
fouc. p. 56.

Monglat,  
t. 2, p.  
308.

Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfants, qui, partagés en plusieurs bandes dans les fossés de Paris, se lançoient des pierres avec la fronde. Comme il résultoit quelquefois des accidens de ces amusemens, la Police les défendit, & envoya des Archers pour séparer les Frondeurs. A leur vue, les enfans se dispersoient; mais, après le départ de cette patrouille, ils revenoient sur le champ de bataille. Quelquefois, lorsqu'ils se sentoient plus forts, il faisoient face à la garde, & la poursuivoient à coups de fronde. Le flux & reflux de ces troupes d'enfants, qui, tantôt cédoient à l'autorité, & tantôt y résistoient, parut à un plaisant du Parlement, dépeindre assez naturellement les alternatives de sa Compagnie. Il compara les adversaires de la Cour à ces *Frondeurs*. Le mot prit, & de ce moment, habits, repas, équipages, ajustemens, bijoux, tout fut à *la fronde*. Sitôt qu'elle devint une affaire de mode, les femmes s'en mêlerent de droit; & pour être bien reçu dans les cercles, il fallut tenir à la fronde, au moins par quelques

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

Reis, t. I,  
t. 2, p.  
145.

marques extérieures. Cette nécessité fit déclarer contre la Cour les jeunes Conseillers, que d'autres raisons n'avoient pas encore déterminés.

Quant aux Magistrats plus âgés & plus sérieux, qu'on nomma par dérision les *Barbons*, on fait à-peu-près les motifs des principaux, qui, dans l'assemblée des Chambres, tonnoient ordinairement contre les abus vrais ou faux du Gouvernement. On a déjà fait observer que le Président René Potier de Blanc-Menil, & toute la Maison de Gêvres, en vouloit au Cardinal, à cause de la disgrâce de l'Evêque de Beauvais, que le Cardinal, avoit supplanté. René Longueil de Maisons étoit piqué de ce qu'il ne pouvoit obtenir une place de Président pour son frere, & pour lui-même la charge de Chancelier de la Reine. Le Président Viole épousoit la querelle de son ami Chavigny, ex-Ministre, qui accusoit Mazarin, non-seulement de ne l'avoir pas soutenu, mais encore d'avoir contribué à sa chute. Le Président Charton étoit un esprit turbulent & séditieux, qui détestoit les Ministres, par la seule rai-

son qu'ils jouissoient de l'autorité. Enfin, Broussel, simple Conseiller, devenu depuis si fameux, tenoit du caractère de ces mécontents de profession, dont la bile est exaltée par la pauvreté & l'obscurité où on les laisse, pendant que d'autres, qu'ils prétendent bien inférieurs à eux en mérite, sont élevés aux honneurs. La Cour auroit pu les gagner, en donnant à son fils une compagnie aux Gardes, qu'il desiroit; & elle le négligea. Soit que cette indifférence ait aigri le vieux Conseiller, ou qu'il ait été excité par le zèle du bien public, il est certain qu'il ne s'ouvrit jamais un avis mortifiant pour la Cour, que Broussel n'en fût l'auteur ou l'appui; & quelque biais que l'on proposât, il étoit impossible de lui faire agréer aucun tempérament, surtout en matière d'impôts. Aussi le peuple, témoin de cette fermeté, le bénissoit tout haut, & l'appelloit *son pere*. Ses opinions toujours extrêmes, & suivies par le plus grand nombre, auroient entraîné rapidement le Parlement dans des résolutions violentes, sans les barrières que la sage cir-

---

 LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

Caractere  
du pre-  
mier Pré-  
sident Mo-  
lé.

*Mottevil-  
le, passim.*

conspection de Mathieu Molé, Pré-  
sident, opposa à la manie du mo-  
ment.

Ce Magistrat, fait pour les circon-  
stances où il se trouva, fut alors jugé  
défavorablement par les deux partis.  
Les Ministres, voyant la vigueur qu'il  
mettoit dans les démarches que sa  
Compagnie lui prescrivoit contre eux,  
le taxoient de partialité pour les Fron-  
deurs. Ceux-ci, fâchés d'être toujours  
repouffés par le premier Président dans  
les bornes qu'ils vouloient franchir,  
l'accusoient d'être secretement vendu  
à la Cour : mais, incapable de crain-  
dre ni de flatter, Molé n'avoit que  
la paix en vue ; & s'il ne réussit pas  
à la procurer, on lui doit d'avoir em-  
pêché que les troubles n'ébranlassent  
les fondemens de la Monarchie. Il  
avoit une sagacité singuliere pour dé-  
mêler, dans les entretiens particuliers,  
les intérêts secrets, & pour prévoir  
les entreprises qu'ils pouvoient oc-  
casionner ; & il étoit doué sur-tout  
de l'esprit d'à propos, qui fait qu'on  
dit toujours à chacun ce qu'exigent  
le caractere, le lieu & les circon-  
stances. Dans ses discours, à travers

quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un style mâle & nerveux, beaucoup de netteté & de justesse, sans aucune de ces métaphores & de ces digressions scientifiques, familières à l'éloquence de ce temps.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Mathieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siècle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles, trembleroit peut-être en entendant les cris & les hurlements d'une populace mutinée, & en voyant mille instruments meurtriers levés sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions, que s'il eût été sur son Tribunal, Molé, d'un regard, glaçoit d'effroi les séditieux; & par une seule menace prononcée d'un ton ferme, il les mettoit en fuite. Le courage chez lui n'étoit pas borné à quelques occasions, il le portoit dans toutes ses actions. Sa conduite fut toujours également ferme & soutenue, quoique exposée aux malignes interprétations de ses ennemis, aux railleries des plaisants, à la critique d'un public prévenu, & souvent au blâme de ses parents, de ses

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

Deman-  
des du  
Parle-  
ment.

Retz, t. 1,  
t. 2.

Hist. du  
temps, p.  
195.

confreres & de ses amis. Sa constan-  
ce fut perpétuellement soumise à ces  
épreuves, à la Cour, à la Ville, dans  
le Parlement, & jamais elles ne se  
démentit.

Il connoissoit les boute-feux qui ex-  
citoient la fermentation dans sa Com-  
pagnie, & il n'ignoroit pas leurs mo-  
tifs secrets. Les principaux étoient  
Châteauneuf, Laigues, Fontrailles,  
Montréal, Saint-Ibal, reste de la ca-  
bale des *Importants*; Chavigny, qui  
s'étoit joint à eux; &, le plus dan-  
gereux de tous, Jean-François-Paul  
de Gondi, Coadjuteur de l'Arche-  
vêque de Paris, son oncle, décoré lui-  
même du titre d'Archevêque de Co-  
rinthe, & connu depuis sous le nom  
du Cardinal de Retz. Le but de ces  
intrigants étoit de susciter à la Ré-  
gente des embarras de toute espece,  
afin de la forcer de changer ses Mi-  
nistres, dont ils se flattoient d'occu-  
per la place: mais ils se gardoient  
bien de laisser pénétrer leur intention  
aux Magistrats qu'ils séduisoient; au-  
contraire, ils n'étoient devant eux  
que des principes de défintéressement,  
de modération, de bienfaisance pour

le peuple, la réforme du Gouvernement, la gloire de la nation, qui feroit l'ouvrage du Parlement, s'il vouloit l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchoient de donner d'eux, ils avoient soin que les projets contre la Cour, portés de la Chambre de Saint Louis aux Chambres assemblées, ne parussent enfantés que par le pur zele du bien public. Telle étoit la suppression des Intendants de Province, qui fut prononcée d'une voix unanime; l'érection d'une Chambre de justice, destinée à pressurer les traitants, chose toujours agréable au peuple; enfin, beaucoup de réglemens de finance, bons en eux-mêmes, mais mauvais pour le moment présent, parce qu'ils jettoient l'allarme parmi les prêteurs, qu'ils ôtoient la confiance, & qu'ils faisoient fermer les bourses. Il s'ensuivit que, dans quelques Provinces, le peuple voyant le discrédit dans lequel les opérations du Parlement faisoient tomber les Collecteurs des impôts, refusa de payer. Des payfans attroupés pillèrent les recettes; & le moins qui en arriva, c'est que cha-

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.



L O U I S

XIV.

1648.

L A F R O N -

D E .

O n les

é l u d e .

cun se retint, & tout resta en souffrance, en attendant la fin des débats de la Magistrature avec le Ministère.

Le Duc d'Orléans, prié par la Reine, vint aux assemblées des Chambres, & il s'y rendit assidu, pour tâcher de mettre des bornes à l'étendue & à la multiplicité des prétentions. Il représenta que les Intendants étoient nécessaires pour la marche, la distribution, la subsistance des troupes dans les Provinces; qu'ils seroient difficilement suppléés à cet égard; qu'au-lieu de les révoquer, il n'y avoit qu'à restreindre leurs fonctions & leurs pouvoirs, & que la Cour se prêteroit volontiers à des arrangements. Quant à la Chambre de Justice, on éleva une difficulté; savoir, si les Membres seroient tirés de toutes les Compagnies souveraines, ou bien uniquement du Parlement. Il y eut à ce sujet des débats qui empêcherent la formation de la Chambre; & c'est ce que le Ministère demandoit. Sur d'autres matieres, comme la confection d'un nouveau tarif des entrées de Paris, le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, & d'autres objets de finance, on suscitoit des

incidents pour faire perdre de vue l'objet principal, & refroidir le zèle des Frondeurs : mais ces stratagèmes n'aboutissoient qu'à retarder la décision, non à changer les opinions.

Cependant, comme le Premier-Président espéroit beaucoup du bénéfice du temps, il seconçoit l'expédient des délais, en profitant des moindres ouvertures pour rompre les assemblées, ou pour les rendre inutiles. A cet effet furent employées les longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le Duc d'Orléans, & d'autres moyens par lesquels on amuse les Corps plus aisément que les particuliers : mais, à la fin, la diligence vint d'où venoient auparavant les retards. Les coffres du Roi se vuidoient sans se remplir ; tout languissoit. Les armées n'étoient pas payées, & il y avoit à craindre *seditio ventris*, la pire de toutes, disoit Gaston (a), qui ajoutoit que les ennemis triomphoient de ces

LOUIS  
XIII.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Lit de Jus-  
tice.

Hist. du  
temps, p.  
225.

---

(a) Peut-être *seditio Religionis* est-elle pire encore.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

désordres, & devenoient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptoient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos méfintelligences. La Régente prit donc le parti de finir toutes les tracasseries, en accordant de bonne grace au Parlement une partie de ce qu'il paroissoit disposé à se faire donner de force. Le Roi tint pour cela un Lit de Justice, le 31 Juillet.

La Déclaration qui y fut lue, portoit remise du quart des tailles pour l'année suivante, révocation de l'Edit du toisé, & de plusieurs droits pécuniaires établis successivement sur les denrées & marchandises; suppression de douze charges des Maîtres des Requêtes, dont la création avoit occasionné les premiers murmures de la Magistrature: il fut fait de plus, sur le maniement des finances, des réglemens qui sembloient devoir mettre un frein à la cupidité des partisans. Le Chancelier ajouta, que le Roi établiroit incessamment une Chambre de Justice pour rechercher les anciennes déprédations; & il finit par une défense de continuer les assemblées de

la Chambre de Saint-Louis, & une injonction de rendre la justice aux fujets du Roi.

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

Les affem-  
blées re-  
commen-  
cent.

*Revs, t. I.,  
p. 116.*

Il falloit bien peu connoître les hommes, pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on fatisferoit la jeunefse frondeuse du Parlement, & qu'après avoir pris part aux affaires d'Etat, elle reviendroit fans peine aux affaires ennuyeuses du Barreau. Dès le lendemain du Lit de Justice, les affemblées des Chambres recommencerent. En vain le Premier Président représenta que tout étoit fini par la Déclaration de la veille, & qu'il ne falloit plus songer qu'à rendre justice aux parties qui la demandoient à grands cris. Inutilement aussi le Duc d'Orléans vint prendre séance, & déclarer que l'intention du Roi étoit qu'on cessât les affemblées. On répondit que sa Déclaration ne remédioit pas aux maux dont on s'étoit plaint; qu'il y avoit bien d'autres griefs à redresser; qu'à la vérité le Chancelier avoit défendu les affemblées de la Chambre de Saint-Louis, mais non celles de toutes les Chambres, & qu'il étoit du devoir des Ma-

LOUIS XIV. 1648. LA FRON-DE.

gistrats de rendre plutôt justice à la nation entière, qui l'attendoit d'eux, qu'à quelques particuliers. On soumit donc la Déclaration à l'examen, & il fut décidé qu'on feroit des remontrances. Pendant que des Commissaires nommés y travailloient, on remit sur le bureau, dans l'assemblée des Chambres, d'autres articles oubliés ou différés.

Intrigues & caractère du Coadjuteur.

La Régente se doutoit bien que ce feu, qui couvoit toujours, étoit entretenu par des personnes intéressées à ne pas le laisser éteindre. Sur quelques soupçons, elle fit arrêter, le 2 Août, l'Intendant du Duc de Vendôme, pere du Duc de Beaufort, & fit saisir ses papiers : elle répandit aussi des espions autour des gens suspects, pour éclairer leurs démarches, entre autres, celles du Coadjuteur. Ce Prélat, qui, dans ses Mémoires, s'est, pour ainsi dire, confessé au public, dit que depuis le 28 Mars jusqu'au 25 Août, il dépensa trente-six mille écus, qui, selon le cours actuel de nos especes, passent deux cents mille livres, pour se faire des partisans. Il ajoute que, dans l'intention de s'at-

*Rets, t. 1, p. 117; t. 2, p. 17; t. 3, p. 93, & passim.*

*Nemours, p. 25.*

*Joly, t. 2, p. 7.*

tirer l'estime & la confiance du public, il voyoit souvent les Curés de Paris; qu'il les appelloit à sa table, & les consultoit sur le gouvernement de son Diocèse. Il se monroit très-zélé pour la décence du culte, pour la pompe des cérémonies, les Messes d'éclats, les Saluts, les Processions: il assistoit à tout, officioit souvent lui-même, & prêchoit dans la Cathédrale, les Couvents & les Paroisses; ce qui lui donnoit un merveilleux crédit parmi le peuple. Gondi raconte, avec un air de complaisance, que ces occupations graves ne l'empêchoient pas de fréquenter les cercles, où il faisoit sa cour aux Dames avec succès, & que les voiles de la nuit couvroient quelquefois des rendez-vous, dont les affaires n'étoient pas le principal objet. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvoit avec les jeunes Conseillers; conduite artificieuse & séduisante. Le Coadjuteur les attaquoit par les sentiments d'honneur & de patriotisme. Ils se devoient, disoit-il, au salut des peuples, dont ils étoient l'unique ressource. Le Prélat plaignoit

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

ce peuple gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées & souffrantes, le Clergé opprimé, la Noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la nation exposée, par l'aveugle prévention de la Régente en faveur de son Ministre.

Gondi reconnoît qu'il avoit de grandes obligations à la Reine. Elle l'avoit nommé Coadjuteur; mais elle lui refusa le Bâton de Gouverneur de Paris, qu'il vouloit joindre à la Crosse. Souvent elle lui avoit fait sentir qu'elle désapprouvoit ses prétentions, sa vanité, & que sa régularité extérieure ne lui en imposoit pas, comme au peuple. Enfin, elle donnoit ouvertement la préférence, dans sa faveur, au Cardinal Mazarin. Ces griefs altérèrent considérablement la reconnoissance du jeune Prélat, s'ils ne la détruisirent pas entièrement. Cependant il insinue qu'il auroit pu rester sujet soumis, sans les conseils de Laigues, Saint-Ibal, Montréfor, ses parents, qui l'irriterent & soufflerent le feu; mais il convient qu'ils trouverent les matieres bien préparées: de sorte que, de son aveu, & pour appeller les

choses par leur nom, Jean-François-Paul de Gondi, Archevêque de Corinthe & Coadjuteur de Paris, étoit un ingrat, un factieux, un brouillon, un homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite, à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une étincelle de fanatisme, pour embraser tout le Royaume.

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

Tel qu'on vient de le dépeindre, d'après lui-même, le Coadjuteur souffroit impatiemment les délais qui suspendoient les opérations du Parlement, & qui empêchoient de porter les choses à l'extrême. Il crut se voir bien éloigné de son but, lorsqu'il apprit la nouvelle de la victoire remportée à Lens, sur les Espagnols, par le Prince de Condé. Il étoit naturel de penser que cet avantage enfleroit le courage du Cardinal, & lui inspireroit quelque projet hardi contre les Frondeurs. Le Coadjuteur en fut persuadé, & il courut sur le champ au Louvre, pour juger, par la contenance de la Régente & de son Ministre, de ce que les Frondeurs avoient à appréhender. Il vit un air de satisfaction, mais rien dans les propos,

Brouffel  
& autres  
arrêtés.

Joly, p. 9.  
Talon, t.  
5, p. 253.  
Rcts, t. 1,  
p. 119.

Motteville,  
t. 2, p.  
239.



LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

ni dans les manieres, qui dût faire craindre la moindre violence. Gondi s'en retourna, bien persuadé que Mazarin laisseroit échapper cette occasion d'imprimer, par un coup d'éclat, de la terreur à ses ennemis. De l'Archevêque, la sécurité passa aux autres, en qui les remords de la conscience pouvoient exciter quelques frayeurs; & jamais on ne remarqua plus de joie dans le peuple, que le 26 Août, lorsque le jeune Roi, accompagné de sa mere & d'un brillant cortège, alla à la Cathédrale, où les Cours souveraines avoient été mandées pour rendre grâces à Dieu de la victoire remportée à Lens.

La cérémonie se termina par une catastrophe, à laquelle on ne s'attendoit pas. A peine le Roi étoit sorti de l'Eglise, qu'il s'y répandit un bruit, que les Gardes qui restoit, avoient ordre d'arrêter plusieurs Conseillers. Ceux-ci, troublés, se précipitent de leurs places, sortent en foule de l'Eglise, se dispersent dans les rues voisines, & se cachent par-tout où ils peuvent. Déjà les menaces du peuple se faisoient entendre; on crioit *aux*

armes de tous côtés; & Paris, si calme avant le *Te Deum*, offroit, une heure après, le spectacle d'une ville prête à être bouleversée. Ce changement avoit une cause, mais qui n'auroit pas dû produire des effets si effrayants.

La Régente, choquée des obstacles que le Parlement mettoit perpétuellement à sa volonté, s'étoit déterminée à faire, sur les plus opiniâtres, un exemple capable de contenir les autres. Elle crut donner à la puissance royale plus d'éclat, & l'exercer sans risque, en profitant d'un jour de réjouissance publique; parce qu'alors les Gardes François & Suisse, & le reste de la Maison militaire du Roi, étant sur pied, pouvoient réprimer le peuple en cas de soulèvement. D'après ces considérations, elle donna ordre d'arrêter Charton & Blanc-Menil, Présidents, & Broussel, Conseiller. Le premier fit prendre adroitement le change aux Gardes, & se sauva. Le second fut saisi sans peine, & conduit à Vincennes. Le troisième demouroit dans la Cité, près du port Saint-Landry, quartier ha-

---

LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

bité par des mariniers, & d'autres gens *méchaniques*, dont il étoit l'idole. La vue d'un carrosse à sa porte, & d'un Capitaine des Gardes qui entra chez lui, excita leur attention. Pendant qu'ils regardoient, la fenêtré s'ouvre, la fille de Broussel & une vieille fervante, son unique domestique, s'y montrent, crient, pleurent, demandent du secours. En même-temps paroît le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle & défait. Les Gardes lui aidoient à marcher; ils le soulèvent, le placent dans le carrosse, & partent. Une foule de peuple fuit la voiture. Ses clameurs avertissent le peuple des rues voisines. On sort des maisons, on court; la foule s'épaissit, on embarrasse le passage avec des meubles: les chevaux franchissent cet obstacle; mais le carrosse se rompt: un second qui lui est substitué, se brise encore; enfin, Comminges, Capitaine des Gardes, se jette, avec son prisonnier, dans un troisième, & le mene au château de Madrid.

Tumulte  
dans la  
ville.

Pendant ce temps, le peuple débouche, de toutes les rues, sur les Gardes

des Francoise & Suisse, qui, n'ayant pas d'ordres, se replient vers le Palais-Royal. Le Maréchal de la Meilleraye fait sortir les Gardes à cheval, travaille à dégager les Fantassins, & y réussit, non sans peine. Dans ce moment, il est joint par le Coadjuteur, qui traînoit après lui une foule de femmes & d'enfants, & toutes les Harangeres du Marché-neuf, criant, *Broussel & liberté*. Cette troupe s'étoit attachée sur ses pas malgré lui, lorsqu'au premier bruit de l'émeute, il alloit se ranger auprès de la Reine. Le Grand-Maitre & le Prélat réunis, s'acheminent au Palais-Royal, & entrent ensemble chez la Régente, qu'ils trouvent environnée de toute la Cour. Les femmes trembloient: les hommes, voyant Anne d'Autriche peu intimidée, faisoient les assurés & les plaisants. *Il faut que Votre Majesté soit bien malade*, lui disoit Bautru à demi-voix, *puisque le Coadjuteur vous apporte l'Extrême-Onction*. D'autres tournoient en ridicule les tranfes de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosoient en nourrice de ce vieil-

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

lard de quatre-vingts ans, & qu'ils représentoient comme demandant à grands cris, qu'on lui rendît son nourrisson. Ces plaisanteries étoient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraye se mit en devoir de persuader que la révolte étoit sérieuse. *Il y a de la révolte*, répondit séchement la Reine, en regardant Gondi, *il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter.*

Incertitu-  
de de la  
Cour.

Cependant le bruit continuoit, le peuple menaçoit de forcer les Gardes. Il entra successivement plusieurs personnes, qui dirent que la sédition alloit en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, & à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire. Chacun se donnoit la liberté de parler. *Pour moi*, dit Guitaut, *mon avis est de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif. Je pris la parole*, dit le Coadjuteur, *& répondis : le premier parti ne seroit ni de la piété, ni de la justice de la Reine ; le second pourroit faire cesser le trouble.* La Régente rougit, & s'écria : *Je vous entends, M. le Coadjuteur, vous voudriez que*

*je donnasse la liberté à Brouffel; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains, & ceux qui... ajoute-t-elle, en me les portant presque au visage. Mazarin s'approcha, lui parla à l'oreille, & la fit revenir à elle-même. Pour lui, sans trop donner dans les plaisanteries, sans pencher non plus vers l'assurance, il avoit une physionomie équivoque, que l'arrivée du Lieutenant-Criminel & du Chancelier décida bientôt.*

Ces deux Magistrats venoient de parcourir la ville : quoiqu'ils n'adressassent au peuple que des paroles de paix, ils avoient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapportèrent, étoit si naïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, & celui du Cardinal sur-tout. Il balbutia d'un air déconcerté quelques phrases sans suite, & conclut qu'il falloit promettre la liberté de Brouffel, à condition que chacun rentreroit dans sa maison. Tout le monde trouve l'expédient admirable. On se regarde, comme pour se demander qui portera la parole : Mazarin nomme le Coadjuteur. Il se défend; on le presse; il demande du moins un billet de la Rei-

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

ne, qui s'engage de rendre la liberté aux prisonniers : elle dit que sa parole suffit. Les Courtisans environnent Gondi; ils le conjurent de rendre ce service à la France. Gaston le sollicite avec amitié; les Gardes du Roi l'entraînent, le portent pour ainsi dire sur leurs bras. En un clin d'œil, il se trouve à la porte du palais; les Chevaux-Légers l'escortent, & le pétulant la Meilleraie se met à son côté.

Violences  
du peu-  
ple.

Cet homme, *tout pétri de bile & de contre-temps*, dit le Coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, & crie : *Vive le Roi, liberté à Broussel!* Comme son action étoit beaucoup mieux vue que ses paroles n'étoient entendues, la populace, loin de se calmer, s'échauffe : on attaque le Maréchal à coups de pierres & de bâtons; il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelque temps patienté, il tire, & blesse mortellement, vers la croix du Trahoir, un *Crocheteur* chargé, qui passoit, & qui tombe à ses pieds. Le Coadjuteur, qui répandoit à grands flots ses bénédictions, arrive & confesse ce malheureux sur la place où

il étoit étendu. Cet acte de charité suspend, pour un moment, la fougue de la populace : mais pendant qu'elle paroît hésiter entre l'attaque & la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent, de la rue des Prouvaires, dans la rue St. Honoré, & font une brusque décharge sur la troupe de la Meilleraie ; plusieurs sont blessés autour de lui. L'Archevêque est jetté à terre d'un coup de pierre : comme il se relevoit, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer. *Ah, malheureux ! s'écrie Gondi, si ton pere te voyoit.* Ces paroles prononcées au hasard, sauvent le Prélat ; on reconnoît son habit, & tout le peuple crie : *Vive le Coadjuteur !* Il profite de ce retour de tendresse, tourne vers les halles, & entraîne avec lui une grande multitude : ainsi la Meilleraie se trouve dégagé sans efforts, & regagne librement le palais.

L'Archevêque trouve dans ce quartier beaucoup de gens sous les armes ; il les engage à les quitter, & dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Le Coad-  
juteur  
l'appaife.



LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

avec eux demander à la Reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent ; & Gondi revient au Palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non, comme auparavant, furieux & menaçants, mais tranquilles & défarmés. Venez, lui dit la Meilleraye en l'embrassant, *parlons à la Reine en vrais François, en bons citoyens, & prenons des dates pour faire pendre, sur notre témoignage, à la majorité du Roi, ces pestes d'Etat, ces flatteurs infames, qui font croire à la Reine que cette affaire n'est rien.* Le Maréchal parle à la Régente avec effusion de zèle pour l'Etat, & de reconnaissance pour l'Archevêque : elle l'écoute froidement. La Meilleraye s'échauffe, & lui dit que, dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans Paris pierre sur pierre, si elle ne met Broussel en liberté. Le Prélat veut appuyer le Maréchal. Anne d'Autriche l'interrompt, & lui dit d'un ton ironique : *Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.* Il se retire très-confus, & ne trouve plus dans les appartements cette foule caressante, qui, deux heu-

res auparavant, l'exaltoit comme la ressource de l'État, & le sauveur du Royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, & composa son visage, pour rendre compte au peuple, qui attendoit réponse. Comme on avoit peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enlevèrent, & le placèrent sur l'impérial de son carrosse. Du haut de cette tribune singulière, le Prélat les assura que leur docilité avoit fait impression sur la Reine; que la soumission étoit le seul moyen de l'adoucir, & d'obtenir ce qu'ils demandoient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer; & *je n'eus pas, dit-il, beaucoup de peine à les y engager, parce que l'heure de souper approchoit: & j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.* Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée; & Rets se retira à l'Archevêché, où il y demeureroit, d'autant plus outré de dépit, qu'il s'étoit plus retenu.

Pour expliquer la conduite de la Reine à l'égard du Coadjuteur, il faut

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

En est mal  
re com-  
pensé.

LOUIS  
 XIV.  
 1648.  
 LA FRON-  
 DE.  
*Rcts, t. I,*  
*P. 131.*

supposer cette Princesse parfaitement instruite des menées secrètes du Prélat, & convaincue que, s'il n'étoit pas directement auteur de cette dernière émotion, il étoit coupable d'avoir, de longue main, échauffé les esprits, & de les avoir disposés à l'éclat qui venoit de se faire. D'ailleurs, Anne d'Autriche croyoit très-fermement que cette émeute n'étoit qu'un *feu de paille*, qui s'éteindroit de lui-même; & elle se trouvoit moins disposée à témoigner de la reconnoissance au Prélat, pour les peines qu'il s'étoit données, qu'à abaisser, par un dédain marqué, les fumées d'orgueil que ce service pouvoit élever dans son esprit, & les prétentions qu'il pouvoit faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matiere au souper de la Reine: les démarches du Coadjuteur, ses mouvements, ses conseils, ses frayeurs y furent bafoués, & toute sa personne tournée en ridicule. On se permit même des mots, qui faisoient entendre qu'on avoit à son égard des desseins qui s'exécuteroient, quand on se seroit mis en sûreté contre le Parlement & le peuple. Ces desseins ne furent

que conjectures : mais moins Gondil les fut au juste , plus il se crut autorisé à les amplifier. Forcé de s'avouer à lui-même , *que les vertus d'un chef de parti sont des vices dans un Archevêque* , il adopta cependant ces vices , & les *purifia* à ses yeux , par l'idée qu'ils étoient nécessaires à sa conservation & à celle de son troupeau. Ces réflexions firent prendre au Coadjuteur la résolution de se faire craindre à la Cour , puisqu'il ne pouvoit s'y faire aimer , & il ne trouva pas de meilleur expédient pour réussir , que de renouveler les barricades de la Ligue.

Il faut faire , à l'égard des habitants de Paris , la même distinction que nous avons faite à l'égard des Membres du Parlement. Il y avoit entre eux des hommes à prévention , de ces personnes qui se pénètrent des sentimens d'autrui , & qui aiment , comme par instinct , le changement & le bruit. On ne comptoit dans cette classe que quelques bons bourgeois , mais beaucoup d'artisans , une grande partie de la populace , & presque toutes les femmes. C'étoient-là les gens du Coad-

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

Barricades.

*Rets*, t. 1,  
p. 136.

*Joly*, t. 1,  
p. 17.

*Motteville*,  
t. 2. p.

254.

*Talon*, t.  
5, p. 253.

---

 LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

juteur. Les autres voyoient les défauts du Gouvernement. Ils auroient bien desiré une réforme ; en cela ils pensoient comme les plus raisonnables du Parlement, & même de la Cour : mais quoiqu'ils ne goûtassent pas les sentimens du Ministère, ils s'attachoient cependant à l'autorité, dans la crainte que l'anarchie ne causât de plus grands maux. Ce furent ces hommes modérés, qui sauverent la ville de la fureur des boute-feux, que Gondi ameutoit. Il fit courir, pendant la nuit, des émissaires, porteurs de nouvelles appropriées à l'esprit des personnes qu'il vouloit séduire. Aux unes, ils disoient que la Cour devoit emprisonner tout le Parlement, décimer les Conseillers & les Bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel & les autres prisonniers. Ils affuroient aux autres, que la Régente étoit déterminée à tirer le Roi de Paris, & à faire ensuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui seroit pillée & saccagée sans miséricorde ; & le refrain de ces discours étoit toujours, qu'à la première allarme, il falloit se mettre sur la défensive, & faire des barricades.

Comme si elle eût voulu seconder les mauvais desseins du Coadjuteur, la Régente, au-lieu de laisser appaiser la fureur du peuple, l'irrita par de nouvelles entreprises. On n'a jamais su précisément ce qu'elle avoit résolu : les uns disent qu'elle vouloit casser tout ce qu'avoit fait le Parlement, depuis l'établissement de la Chambre de St. Louis ; les autres, qu'elle prétendoit casser le Parlement lui-même, ou l'interdire & l'exiler. Mais, quels que fussent ses desseins, il est certain qu'ils étoient violents ; & de toutes les mesures à prendre pour en assurer l'exécution, Anne choisit les pires : car, sachant que les mutins ne désarmoient pas, elle fit dire aux bons bourgeois, dont elle connoissoit la fidélité, de s'armer aussi. La vue de cette milice autorisée, engagea ceux que le Coadjuteur faisoit agir, à établir des corps-de-garde, & à se fortifier pendant la nuit. Ils remarquèrent qu'il y avoit de fréquents messages entre les Ministres & Seguier, Chancelier : nouveaux sujets d'allarmes pour les factieux, & motifs pressants de se tenir sur leurs gardes. Par-tout où la Cour

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

paroissoit vouloir se mettre en force ; les Frondeurs opposerent une troupe prête à lui disputer le terrain. Mais on se contenta de s'observer, & tout resta tranquille jusqu'au moment où le Chancelier se mit en marche pour aller au Palais.

Il n'étoit que six heures du matin, le 27 Août, & le Parlement étoit déjà assemblé. Presqu'en sortant de chez lui, le Chancelier trouva une barricade qui le força de quitter son carrosse, & de se mettre dans sa chaise, qu'il avoit fait suivre. Quelques pas plus loin, une autre barricade arrêta sa chaise : comme il étoit résolu de continuer son chemin à pied, trois ou quatre gens apostés l'approchent, le reconnoissent, & le chargent d'injures. Un plaideur qui lui en vouloit, pour la perte récente d'un procès, se joint à eux. En un moment, ce Magistrat se voit environné de furieux, criant, hurlant, prêts à le frapper. Il fend la foule comme il peut, accompagné de l'Evêque de Meaux, son frere, & de la jeune Duchesse de Sully, sa fille, qui, sentant le danger de sa mission, n'avoient pas voulu l'aban-

donner. Arrivés sur le quai des Augustins, ils se jettent tous dans l'hôtel d'O, occupé par le Duc de Luy-  
 nes, qu'ils trouvent ouvert, & ferment la porte sur eux. Avant que les mutins l'ayent enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asyle, défendu par une simple cloison, Segulier entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pieces. Les plus modérés se promettent de le garder en ôtage, pour l'échanger avec leur cher Brouffel. Ils frappent contre les ais de ce cabinet, ils écoutent s'ils n'entendent personne; enfin, ils jugent que c'est un galetas abandonné, & portent leur rage dans les autres appartements, dont ils pillent la plus grande partie.

Le bruit du péril où se trouve le Chancelier, est porté jusqu'au Palais-Royal. Le Duc de la Meilleraye en part, à la tête d'une compagnie des Gardes, & vient à son secours. Il le tire de l'hôtel d'O. Le Lieutenant-Civil lui amene un carrosse pour hâter sa retraite: il y monte avec sa famille. Les séditieux, irrités de se voir enle-

---

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.



LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

ver leur proie , les poursuivent avec des huées. La Meilleraye , toujours aussi imprudent que zélé , fait volte-face avec ses Gardes , tire , & tue une vieille femme qui passoit. Aussi-tôt une grêle de pierres & de mousquetades fond sur les Gardes & le carrosse ; plusieurs sont tués ; la Duchesse de Sully est blessée légèrement , & ce n'est qu'à grande peine que cette troupe effrayée parvient au Palais-Royal , où elle se réfugie.

Il étoit temps ; car pendant que ceux-ci retardoient La Meilleraye , il leur venoit des renforts , qui auroient rendu sa fuite impossible. Les premiers arriverent de la porte de Nêle. La Cour y avoit placé des Suisses , pour tenir cette sortie libre en cas de besoin. Un Officier déguisé en Maçon , émissaire de Gondi , leur chercha querelle , avec des soldats déguisés comme lui , les chargea , en tua trente ou quarante , leur prit un drapeau , & les dispersa. Le bruit des mousquetades tira de leur travail les Jardiniers du fauxbourg St. Germain. Ils se ramassèrent par pelotons , & remonterent en foule le long de la riviere , vers le Pont-neuf , pen-

dant que les vainqueurs de la porte de Nêle prenoient le même chemin. A la même heure, du haut du Fauxbourg St. Jacques, se précipitoit une troupe formée par la femme de Martineau, Conseiller des Requêtes & Colonel de ce quartier, fort attachée au Coadjuteur. Ce fut elle qui fit donner le premier coup de tambour. A ce bruit, l'allarme se répandit avec la rapidité d'un incendie, dans le pays Latin, les fauxbourgs St. Marceau, St. Victor, & la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'Imprimerie, de suppôts de Colleges, des Tanneurs, des Bouchers, des Bateliers, qui passerent le Petit-Pont & le Pont St. Michel, & se répandirent dans la Cité & autour du Palais, où tout étoit déjà en armes, par les soins de Gondi. Ils se firent un drapeau d'un mouchoir blanc au bout d'une perche, & se mirent à courir les rues, en criant : *Liberté, Broussel, Vive le Roi, Vive le Parlement !* Quelques-uns ajoutoient : *Vive le Coadjuteur !* Ils voulurent pénétrer par les Ponts au Change & Notre-Dame, dans les rues St. Denis & St.

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1548.  
LA FRON-  
DE.

Martin. Mais les Marchands, joints à la bonne Bourgeoisie, arrêterent cette populace effrénée. Ils tendirent les chaînes, qu'ils soutenoient avec des barriques pleines de terres, derrière lesquelles ils se tenoient en sentinelles, armés de piques, de mousquetons, & de toutes les armes qui leur tomboient sous la main. Ainsi se formoient les *Barricades*. A dix heures du matin, on en comptoit, dit Talon, douze cents soixante dans la Ville, dont quelques-unes furent plantées presqu'à la porte du Palais-Royal.

Députa-  
tion du  
Parle-  
ment.

*Mottev. t.*  
*2, p. 260.*  
*Rets, t. 1,*  
*p. 141.*

*Hist. du*  
*temps, p.*  
*309.*

*Journal du*  
*Parlement,*  
*p. 66.*

Le Parlement, pendant ce tumulte, qui ne déplaisoit pas à tous ses Membres, prononçoit assez tranquillement des Arrêts contre Comminges & les autres Officiers, qui avoient arrêté Blanc-Menil & Broussel. Le vacarme que le peuple faisoit dans les salles, où il s'étoit porté en foule, n'étoit pas désagréable aux oreilles de ceux qui songeoient que tout ce bruit étoit pour leur querelle. Cependant, comme on ignoroit où cela pourroit aboutir, on se mit à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire dans ces circonstances. Toutes les voix se réunirent à

aller supplier la Reine de rendre sur le champ la liberté aux prisonniers. C'étoit peut-être légitimer, en quelque maniere, les violences du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeoit par la force. Mais il y a des moments où on n'a que le choix des fautes. Le Corps entier du Parlement se mit en marche, au nombre de cent soixante personnes : *Il fut reçu, & accompagné dans toutes les rues, avec des acclamations & des applaudissemens incroyables, dit le Coadjuteur; toutes les barrières tomberent devant lui.*

Il n'en fut pas de même à la Cour. La Régente les reçut d'un air sévère; elle leur imputa la sédition, leur dit qu'ils en étoient originairement les auteurs, par l'esprit d'indépendance, que leurs désobéissances multipliées depuis quelque temps avoient répandu. *La postérité, ajouta-t-elle, regardera avec horreur la cause de tant de désordres, & le Roi mon fils vous en punira un jour.* Elle marqua son étonnement, de ce que n'ayant témoigné aucun ressentiment, lorsque la Reine, sa belle-mere, avoit fait mettre le Prince de Condé à la Bastille, ils faisoient

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

tant de bruit pour un de leurs Membres. Après ce reproche, Anne d'Autriche les quitta brusquement. Etourdis de cette réception, les Conseillers se regardoient en silence, & quelques-uns gaignoient déjà la porte: le Premier-Président les arrêta, & proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, & employa pour l'obtenir, la priere des Princes & des Grands, qui avoient les entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la Reine: mais toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle ne répondoit pas, & fuyoit du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. Molé la poursuivoit; le Cardinal Mazarin vint à son secours. On s'aboucha enfin, & elle consentit de rendre les prisonniers, à condition que le Parlement ne se mêleroit plus des affaires d'Etat. Le Premier-Président ne pouvoit prendre seul un pareil engagement: il en parla à sa Compagnie, qui répondit qu'il falloit mettre la matière en délibération. Le Cardinal desiroit qu'elle se fît sur le champ; mais les Gens du Roi représentèrent que

cette précipitation auroit un air de violence. La Compagnie promet de s'affsembler l'après-midi, & d'apporter le lendemain la réponse. C'étoit beaucoup pour la Cour, que de gagner ce temps; beaucoup aussi, pour le Parlement, de n'être pas refusé tout-à-fait: par conséquent, cet expédient accommodoit tout le monde, & on se retira assez satisfaits les uns des autres.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Le peuple s'imaginait que Broussel & Blanc-Menil étoient détenus dans le Palais-Royal; il les chercha des yeux, quand il vit sortir le Parlement. Ne les voyant pas, il les demanda: on répondit que la liberté n'étoit pas encore accordée, mais qu'il y avoit de bonnes espérances. Les Bourgeois de la première barricade se contenterent de cette raison, & laissèrent passer; ceux de la deuxième murmurèrent; mais à la troisième, qui étoit vis-à-vis la Croix du Trahoir, il s'éleva un cri de sédition universelle. Un Marchand de fer, nommé Raguenet, Capitaine de ce quartier, saisit le Premier-Président par le bras, & appuyant le pistolet sur

Rece, t. I,  
p. 145.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

son visage, lui dit: *Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, toi & les tiens; ramene-nous Broussel, ou le Mazarin & le Chancelier en otages.*

Effrayés de cette violence inattendue, cinq Présidents à Mortier & une vingtaine de Conseillers quittent leur rang, & se confondent dans la foule; les autres hésitent s'ils échapperont ou s'ils resteront auprès de leur chef, que les mutins harcelent & menacent (a). Pour lui, conservant toujours la dignité de la Magistrature dans ses paroles & dans ses démarches, il rallie ce qu'il peut de sa Compagnie, & revient au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des exécutions & des blasphèmes.

En voyant rentrer le Parlement, la patience pensa échapper à la Reine, qui s'étoit crue quitte de cette aventure. Dans son dépit, elle sembloit ne méditer que des desseins violents, tantôt d'envoyer couper la tête à Brouf-

---

(a) Il fut tirillé & pris par sa barbe; qu'il portoit fort longue. Voy. Joly, t. I, p. 21.

---

 LOUIS  
 XIV.  
 1648.  
 LA FRON-  
 DE.

fel, & de la jeter au peuple, tantôt de faire pendre, pour l'exemple, quelques Conseillers aux fenêtres du Palais, ou du moins de retenir les plus modérés, & de livrer les autres à la rage de la populace : projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyoient néanmoins quelques Courtisans encore imbus des principes sanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la Régente, à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier Président, *qui ne parloit jamais si bien que dans le péril*, y employa toute son éloquence. Le Duc d'Orléans la supplia de céder aux circonstances ; les Princesses se jetterent à ses pieds, & enfin, on lui arracha ces paroles : *Eh bien ! Messieurs du Parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire.* Ce fut de délibérer sur le champ & sans déplacer.

On dressa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le Parlement y prit séance, & arrêta que la Reine seroit remerciée de la liberté qu'elle accordoit aux prisonniers, & que jusqu'aux vacances, la Compagnie ne



LOUIS,  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

s'occueroit plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, & du tarif. La Reine signa les ordres pour le retour de Brouffel & de Blanc-Menil. On fit sortir publiquement du palais deux carrosses du Roi, dans lesquels étoient des parents & amis des prisonniers, porteurs de ces ordres. Le Parlement suivit d'un air fatigué. La populace applaudit, par des acclamations, à son succès, & les Présidents & Conseillers allèrent chacun chez eux, laissant à la vérité les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardoit fort adoucie, & la populace disposée à se retirer.

Le lendemain matin, 28 Août, le Parlement se rassembla. Le Premier-Président auroit voulu que les Conseillers fussent restés chacun dans leurs Chambres pour vaquer aux affaires ordinaires : mais les Enquêtes & les Requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'arrêté de la veille, comme fait sans liberté & dans un lieu incompetent. Pendant que la Compagnie s'occupoit, elle entendit des mousque-

tades, dont le bruit, qui s'approchoit, causa de l'allarme : mais elle fut bientôt rassurée, parce qu'on fut que c'étoit la bourgeoisie qui célébroit par des salves le retour de Broussel. Du moment qu'il entra dans la ville, les principaux citoyens l'accompagnerent jusqu'au Palais, suivi d'une populace nombreuse, qui crioit : *Vive Broussel ! Vive notre libérateur ! Vive notre pere !* Quand il fut entré dans la grand-Chambre, le Premier-Président, qui ne s'étoit prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. Broussel remercia. Le retour de Blanc-Menil fit recommencer le même cérémonial : enfin, la séance finit par un arrêt qui enjoignoit à tous les Bourgeois de mettre bas les armes, & d'ôter les barricades ; & à midi toutes les rues de Paris étoient nettoyées & libres. Néanmoins il se conserva encore pendant quelques jours une fermentation assez forte, qui donna beaucoup d'inquiétude à la Reine & au Cardinal. Celui-ci resta déguisé, botté, prêt à partir, parce qu'on disoit que le peuple vouloit le prendre pour ôtage, & le faire

---

LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

fervir de repréfailles , fi la Cour ufoit de violence. En effet, fur les bruits qui fe répandoient qu'il y avoit des troupes autour de Paris, il s'élevoit tout-à-coup , tantôt dans un quartier , tantôt dans l'autre , des cris, des hurlements ; on entendoit un cliquetis d'armes , des falves de mousqueteries, qui faisoient trembler. La Régente ne vint à bout d'appaiser entièrement le peuple , qu'en lui marquant la plus grande confiance , en renvoyant les troupes qui lui portoient ombrage , & en se réduisant à une très-petite garde : condescendance qui coûta beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche.

Suite des  
barricades.

*Revs, t. I,*  
*p. 139.*

Telles sont les barricades que la proximité des temps & l'élégance des Ecrivains, presque tous acteurs dans cette affaire, ont rendu fameuses. Il faut cependant avouer que le Coadjuteur en fait, dans ses Mémoires, plutôt un objet de risée que d'épouvante. Il vit, dit-il, un enfant de huit ans traînant une lance pesante du temps de la guerre des Anglois ; il vit des meres armer elles-mêmes leurs enfants de poignards, & leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades

ricades étoient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la Ligue; en récompense, les Bourgeois qui les gardoient, étoient plus occupés, derrière leurs retranchemens, du jeu & de la bonne chère, que des factions militaires. On fit remarquer à Gondi un hausse-col de vermeil, sur lequel étoit gravée la figure de l'assassin d'Henri III, avec cette inscription: *Saint Jacques Clément*. Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'Officier qui portoit cet ornement, & de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un Maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la révolte, voyant une action qui marquoit du respect pour son Souverain, y applaudit en criant: *Vive le Roi!* Mais, dit le Coadjuteur, *l'écho répondoit: Point de Mazarin.*

Ce vœu étoit celui du Prélat, qui avoit su l'inspirer au peuple. Gondi n'étoit ennemi de l'autorité royale, que parce qu'elle passoit par les mains de Mazarin. Il vouloit punir la Reine de la préférence qu'elle continuoit de donner à son Ministre. Pendant le

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON:  
DE.

Embarras  
du Coad-  
juteur.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

tumulte, elle l'envoya prier plusieurs fois d'arrêter la sédition : il répondit avec une feinte modestie, qu'il ne se croyoit pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'étoit pas si diffimulé avec ses amis ; & il savouroit volontiers, dans la société des Frondeurs, les louanges qu'on lui donnoit pour avoir si bien concerté sa vengeance.

Cependant, après avoir raffasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, Gondi, réfléchissant sur ce qui venoit de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La Régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avoit donnés dans cette occasion, & lui dit que si elle l'avoit cru, elle ne se feroit pas trouvée dans ces embarras. Le Cardinal renchérit encore : il dit à Gondi en face, *qu'il n'y avoit que lui d'homme de bien en France ; que tous les autres étoient des flatteurs infames, & qu'il vouloit désormais ne se conduire que par ses conseils (a).* C'é-

(a) Broussel éclata de rire à ce discours.

toit, en style de Cour, l'avertir qu'on connoissoit ses menées, qu'on prendroit son temps pour l'en faire repentir, & qu'en attendant on cherchoit à l'endormir. Mais il n'étoit pas homme à se laisser surprendre, & il n'avoit d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentoît qu'il ne pouvoit guere se soutenir que par le concours du Parlement. Or, de son aveu, cette Compagnie étoit un appui fort incertain dans une intrigue : car il pouvoit arriver, que, mené trop loin, le Parlement, revenant sur ses pas, fît le procès à ceux mêmes qui l'auroient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'Etat, des Espagnols qui offroient leur secours à Paris, si on vouloit le faire révolter, c'étoit un parti extrême, dont Gondi croyoit n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un Prince

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

---

*&, quoiqu'il fût simple jusqu'à l'innocence ; en sortant il me coula ces paroles dans l'oreille : Ce n'est-là qu'un Pantalon. Voy. Mém. de Rets, t. 1, p. 148.*

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

du Sang, dont le nom donneroit du poids & du crédit à son parti. Aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet, que le vainqueur de Rocroy & de Lens. Condé étoit jeune, le commandement des armées l'avoit accoutumé à la domination; deux motifs d'espérer qu'il seroit aisé à séduire, quand on lui présenteroit les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce Prince devoit venir à la fin de la campagne, se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le Coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avoit allumé dans le Parlement, de maniere qu'il continuât à brûler, sans trop éclater; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité.

Mesures  
qu'il  
prend.

On doit se rappeler que le lendemain des barricades, la jeunesse du Parlement fit passer par l'examen l'arrêt prononcé la veille au Palais-Royal. A la vérité, la pluralité le confirma: mais plusieurs d'entre eux résolurent intérieurement, de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivoit aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matieres permises; savoir, le

payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, & le règlement du tarif. Mais on ne tarda pas à glisser dans les opinions, comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le Coadjuteur s'étoit introduit dans les assemblées secrètes que tenoient quelques Membres du Parlement (a). Il y faisoit statuer les matieres qui seroient présentées aux Chambres assemblées, & de quelle maniere on les proposeroit, afin de tenir toujours la Compagnie en haleine. Pour le peuple, il avoit d'autres inventions. Ses émissaires répandoient des nouvelles allarmantes; favoir que la Reine avoit toujours dessein d'assiéger Paris; que les troupes destinées à cette expédition étoient déjà dans les environs: l'un avoit vu des cavaliers à figures effrayantes; un autre, des Flamands & des Suisses, gens sans pitié, dont la Régente devoit se servir, pour re-

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

---

(a) On peut voir le nom des principaux, dans les Mémoires de Joly, t. 1, p. 31.



LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE,

nouvelles les horreurs de la Saint-Barthelemi. Il n'étoit pas permis de révoquer ces projets en doute, puisqu'ils étoient annoncés par des prophéties, qu'on se communiquoit à la dérobee, & qui marquoient clairement le jour & le moment du désastre. Elles menaçoient aussi de cherté, de maladies, d'inondations, d'incendies, de fléaux de toute espèce, dont on ne pouvoit manquer d'être affligé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des colporteurs clandestins distribuoié des libelles, des vers, des chansons, qui frappaient malignement sur la prévention d'Anne d'Autriche en faveur de son Ministre; de sorte qu'il y avoit comme une crainte inquiète répandue dans tous les esprits, & les têtes s'échaufferent même beaucoup plutôt que Gondi n'auroit voulu.

Le Roi  
quitte Pa-  
ris.  
*Journal du  
Parlement,*  
p. 87.

La Reine comptoit beaucoup sur les vacances qui approchoient: mais le Parlement demanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes, & qui ne permettoient pas de délais. La Régente refusa; le Parlement insista; & enfin, comme il

laissa appercevoir qu'il se continueroit de lui-même, la Reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs enhardit le peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de respect à la Régente, dans les promenades. En passant par les rues, elle eut la mortification d'entendre des chansons faites contre elle, & de se voir poursuivie avec des huées. Persévérance du Parlement dans ses entreprises, insolence de la populace : ces deux motifs déterminèrent Anne d'Autriche à quitter Paris. Elle en sortit le 13 Septembre, & emmena le Roi à Ruel. Il fut suivi du Duc d'Orléans, des autres Princes du Sang, des Ministres, du Chancelier, & de toute la Cour. En partant, la Reine fit savoir au Prévôt des Marchands, qu'elle ne quittoit le Palais-Royal que pour le faire nettoyer, & qu'elle rameneroit le Roi dans huit jours.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Peut-être en effet, n'avoit-elle dessein que d'éprouver ce que produiroit ce coup d'éclat, & si la crainte des suites ne rameneroit pas les Frondeurs à la modération. En effet, les choses

Chavigay  
& autres  
arrêtés.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

auroient pu tourner de cette manière, si le Coadjuteur avoit réuſſi à faire prévaloir ſon ſentiment, qui étoit de ne pas forcer la Cour à des réſolutions extrêmes, pendant qu'il n'avoit pas encore pris ſes dernières meſures. Mazarin & lui ſe faiſoient une eſpece de guerre d'obſervation : mais le Miniſtre y avoit un grand avantage, parce que, quand la rufe ne ſuffiſoit pas, il étoit maître d'employer la force. Il ſ'en ſervit à l'égard de trois perſonnes qu'il ne ſe flattoit pas de vaincre par fineſſe ; Chavigny & Château-neuf, trop liés avec les Frondeurs du Parlement ; & Goulas, Secrétaire de Gaſton, ſouſçonné de travailler, avec le Coadjuteur, à aigrir ſon maître contre le Miniſtre. Le premier fut conſtitué priſonnier dans Vincennes, dont il étoit Gouverneur ; les deux autres furent exilés.

Convocation des Pairs.

*Journal du Parlement,*  
p. 84.

*Hiſt. du temps,* p. 346.

Cet acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux Frondeurs, qui ſe virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brufquer le Miniſtre, & à travailler ſur le champ à ſa perte. De peur qu'il

ne les prévint, ils furent exciter, dans l'assemblée des Chambres du 22 Septembre, la chaleur dont ils étoient animés, en représentant ce qui venoit de se passer à l'égard de Chavigny & des autres, comme une action de tyran de la part du Ministre, & un attentat à la sûreté publique. Pour la première fois, Mazarin fut nommé dans les opinions, & traité d'homme ignorant, incapable, mal-intentionné, & on proposa de renouveler à son occasion l'Arrêt porté en 1617 contre le Maréchal d'Ancre : Arrêt par lequel le Ministère étoit interdit aux étrangers, sous peine de la vie. La pluralité n'adopta pas cette opinion; mais il fut statué que les Princes & Pairs seroient convoqués, & il y eut Arrêt en conséquence. La Reine le cassa par un Arrêt du Conseil, & se fit amener furtivement le Duc d'Anjou, son fils, qu'elle avoit été obligée de laisser à Paris, parce qu'il étoit malade.

Cette espèce d'enlèvement fut com-  
me un tocsin qui sonna l'alarme dans  
la Capitale; on y prit les mesures or-  
dinares dans une ville qui va être as-

LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

Rumeur  
dans Pa-  
ris.

Hist. du  
temps, p.  
375.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

fiégée. Le Parlement ordonna au Prévôt des Marchands & aux Echevins, de pourvoir à l'approvisionnement & à la sûreté de la ville. Les bourgeois préparent leurs armes. Il paroît même qu'ils n'étoient effrayés ni de la fatigue, ni de la dépense, ni des dangers (a), & qu'ils se feroient volontiers exposés aux hafards d'une guerre

---

(a) Le Médecin Guenault *plus redouté que la peste*, dit Boileau, interrogé quelque temps après, par le Prince de Condé, sur les dispositions du peuple de Paris, lui dit : *Personne n'a appréhendé le siege ; vous êtes grand Prince, mais je n'estime pas que vous en eussiez pu venir à bout. Tout le monde étoit muni de toutes les choses nécessaires ; chacun avoit fait mettre ses armes en état ; la dépense n'effrayoit personne. Pour moi j'employerois volontiers tout mon bien & tout mon crédit pour conserver ma liberté ; & il y en a encore trente mille dans Paris, qui sont plus en puissance, & qui ont plus de zele que moi.* Le Prince, loin de se fâcher de cette franchise de son médecin, l'embrassa, & lui dit ces paroles remarquables : *C'est ainsi qu'il faut parler aux Princes, & non pas comme ces flatteurs, qui leur déguisent toutes choses, & qui les engagent dans des desseins périlleux pour leur honneur & pour leur gloire.* Voy. Hist. du temps, p. 376.

civile : mais le Coadjuteur avoit encore intérêt de la suspendre ; & , par ce principe , moins que par amour de la paix , il adopta des moyens de conciliation , qui se présentèrent au moment qu'il croyoit la rupture inévitable.

Il étoit prêt à faire partir pour Bruxelles un négociateur , chargé d'engager le Comte de Fuenfaldagne d'amener une armée Espagnole au secours de Paris , lorsque le Duc de Châtillon , confident de Condé , vint lui

annoncer l'arrivée du Prince , à laquelle le Prélat ne s'attendoit pas si-tôt. Il renonça sur le champ à son projet du côté de l'Espagne , & dressa son plan pour séduire le Prince , & procurer sa protection au parti. Il arriva pour lors à Condé ce qui lui étoit arrivé du temps des *Importants* : la Cour & la Fronde se le disputèrent. Le Coadjuteur eut avec lui plusieurs conférences , dans lesquelles il s'efforça de lui prouver que la Reine avoit eu tort dans tout ce qui c'étoit passé ; que c'étoit son mauvais gouvernement qui avoit provoqué la résistance du Parlement , & les éclats qui s'en étoient

LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

Bonne  
conduite  
du Prince  
de Condé.

*Revs* , t. I ,

p. 154.  
*Joly* , p.

33.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

suivis ; que tout le mal prenoit sa source dans l'entêtement de la Régente pour son Ministre, & qu'il falloit la forcer de l'abandonner. Le Prince convenoit assez avec Gondi sur le dernier point, parce qu'il avoit à se plaindre lui-même du Cardinal, qui s'étoit mal comporté à son égard en quelques occasions : mais il ne pouvoit accorder au Coadjuteur, que les prétentions du Parlement n'eussent été quelquefois outrées, & qu'il n'eût pas souvent excédé dans la maniere de les signifier. *Appuyer ses prétentions, disoit-il, c'est donner au Parlement une puissance dont il sera bientôt tenté d'abuser au détriment de celle du Roi : or, je m'appelle Louis de Bourbon, & je ne veux pas ébranler la Couronne. La Reine me presse de seconder sa vengeance ; je sens que si je lui prête mon bras, je vais exposer ma réputation & ma vie, pour soutenir un étranger que je méprise. Encore si le Parlement pouvoit se modérer pour quelque temps. Mais, ajouta-t-il dans un transport d'impatience, mais ces... de bonnets quarrés, sont-ils enragés, de m'engager à faire demain la guerre civile, & à les étrangler eux-mêmes.*

Enfin, après avoir bien considéré l'affaire sous toutes ses faces, Condé décida qu'il falloit prendre un parti mitoyen : favoir, assoupir la querelle actuelle, & travailler ensuite à deffiler les yeux de la Reine, de maniere qu'elle se dégoûtât insensiblement de Mazarin ; & si elle ne vouloit pas le précipiter du rang où elle l'avoit élevé, qu'elle le laissât du moins glifser, afin qu'on pût, après cela, l'éloigner tout-à-fait. Le Coadjuteur goûta ce plan, non, comme le Prince, par zele pour le bien public, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'étoit pas encore prêt, &, cependant, de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le Ministre, ou de renouveler les troubles.

Pendant que le Parlement, en conséquence de son Arrêt, ordonnoit une députation aux Princes & Pairs, pour les engager à venir prendre séance, il reçut des lettres de Gaston & de Condé, qui l'exhortoient de consentir à une conférence où on pût régler les différends à l'amiable. Elle fut acceptée, & commença à Saint-Ger-

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Conféren-  
ces de  
Saint-  
Germain.  
*Journal du  
Parlement,*  
p. 87 &  
*suiv.*  
*Histoire du  
temps, p.*  
381.  
*Talon, t.*  
5, p. 398.



LOUIS  
 XIV.  
 1648.  
 LA FRON-  
 DE.

main le 25 Septembre, & dura, à plusieurs reprises, jusqu'au 22 Octobre. Le Cardinal Mazarin eut la mortification de n'y être pas admis, & de n'en pouvoir exclure ses plus mortels ennemis, comme il le desiroit; mais il prit la chose en homme de Cour, & il se trouva sur le passage des Députés, qu'il salua profondément. Cette affectation apprêta à rire aux Membres du Parlement, peu accoutumés aux manieres des Courtisans.

Article de la sûreté. *Hist. du temps*, p. 373.

L'article qui éprouva les plus grandes difficultés, fut celui qu'on appelloit de la *sûreté*, parce qu'il y étoit question de borner l'exercice du pouvoir absolu sur la liberté des citoyens. Cette question fut agitée à l'occasion de l'emprisonnement de Chavigny & d'autres, détenus depuis long-temps par des ordres particuliers, sans forme de procès. Le Parlement demandoit qu'il ne fût pas permis de garder personne en prison plus de vingt-quatre heures, sans l'interroger. Les Princes s'opposoient à ce règlement, prétendant qu'en matiere d'affaires d'Etat, un interrogatoire trop prompt

pourroit faire évanouir ou énerver des preuves qui se seroient fortifiées dans le silence. La Régente offrit de s'engager à ne retenir que six mois, sans interrogatoire, ceux dont on seroit forcé de s'affurer : elle se réduisit ensuite à trois. Le Parlement étoit tenté d'accepter cette espece de composition; mais le Président de Blanc-Ménil s'y opposa, pour des raisons qu'un homme, récemment échappé des fers, devoit trouver & faire valoir mieux qu'un autre. Il posa pour principe, que les Rois, par privilege de leur Couronne, ni par aucune loi de l'Etat, n'ont point de titres pour retenir leurs sujets prisonniers, sans leur faire faire leur procès. *Accorder trois mois de délais, ajouta-t-il, ce seroit leur accorder ce titre, au préjudice de l'ordonnance & de la sûreté publique; ce seroit hasarder le repos & la vie des Princes & des Officiers, de consentir à une si étrange loi : car les Ministres ayant trois mois pour exercer la violence sur les prisonniers qui seroient entre leurs mains, ils trouveront beaucoup de moyens de les faire mourir, plutôt que de les rendre dans cet intervalle; & cela auroit été exé-*

---

LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

*cuté en la personne de M. de Bassompierre, & de plusieurs autres, pendant le gouvernement du Cardinal de Richelieu : mais comme il avoit, par son injustice ordinaire, le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui sembleroit, rien n'a pu l'obliger à se défaire de tant de personnes de condition & de naissance, qui s'étoient voulu opposer à la violence de son ministère. Tellement qu'il faut laisser la liberté de retenir les prisonniers, sans connoissance de cause, tant que l'on voudra, ou bien garder ponctuellement l'ordonnance des 24 heures ; parce que, dans si peu de temps, les Ministres, qui veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils peuvent, ne pourront pas trouver l'invention de faire mourir les prisonniers ; outre que leur mort étant ainsi précipitée, ce seroit un soupçon, ou plutôt une conviction toute entiere de leur tyrannie. Ces réflexions ramenerent tout le monde à la loi des vingt-quatre heures. La Reine demanda qu'elle fût de trois jours ; & après bien des difficultés, on les accorda : mais elle ne voulut pas que cette restriction, mise au pouvoir absolu, fut inférée dans la déclaration qui devoit régler*

les autres objets contestés; elle dit qu'on devoit se contenter de la parole qu'elle donnoit, de ne faire arrêter personne pendant son regne, sans les faire interroger dans les trois premiers jours de la détention. Le Prince de Condé, qui ne prévoyoit pas qu'il se repentiroit un jour de n'avoir pas pris contre la Reine d'autres précautions qu'une promesse verbale, engagea le Parlement à n'en pas exiger davantage.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Comme on n'insista pas, dans les conférences, sur la nécessité de remettre en vigueur l'Arrêt de 1617, contre le ministère des étrangers, la Reine, qui voyoit son Ministre sauvé, accorda volontiers tout le reste, c'est-à-dire, presque tous les objets présentés par la Chambre de Saint-Louis; elle s'en rapporta même au Parlement, pour la confection de la Déclaration & des Edits & Arrêts qui furent publiés le 24 Octobre. Ils portoient une diminution des tailles, suppression d'une partie des droits de tarif, des réglemens de finance, une assurance, pour les Officiers des Cours souveraines, de n'être point troublés dans leurs

Déclaration du 24  
Octobre.

*Hist. du  
temps, p.  
386.*

LOUIS  
XIV.

1648.

LA FRON-  
DE.

fonctions par lettres de cachet ou autrement. Ainsi finit cette grande affaire ; & le Roi rentra dans Paris, le dernier jour d'Octobre, aux acclamations de tout le peuple.

*Il ne reste plus après cela, divine Compagnie ! s'écrie l'Auteur de l'Histoire du temps, qu'à vous consacrer nos vies & ces beaux jours, que vous avez tirés de tant d'obscurité & de ténèbres, où nous étions ensevelis. Il ne reste plus qu'à vous faire des sacrifices, & à vous élever des autels pour tant d'actions glorieuses & de victoires signalées. Vous avez, Seigneurs, abattu tous ces monstres qui faisoient tant de maux & de ravages sur la terre, & qui avoient mis la France dans un si déplorable état. Partant, généreuse Bande, glorieux Héros, nous n'avons plus de voix que pour publier vos éloges, & célébrer votre gloire. Vous êtes à présent les maîtres du champ de bataille ; vous saurez bien ménager le gain de la victoire & l'honneur du triomphe.*

Nouveaux débats à la rentrée du Parlement.

Les Frondeurs du Parlement n'avoient pas besoin de cet encouragement pour rentrer dans la carrière où ils avoient si heureusement com-

battu. Quand le Parlement fut rentré, le 13 Novembre, les assemblées des Chambres recommencerent, sur l'execution de quelques articles de la Déclaration. Le Premier-Président représenta que ces infractions ne méritoient pas d'occuper la Compagnie entiere, & que des Commissaires suffiroient : mais la jeunesse étoit trop flattée de jouer un rôle dans les affaires d'Etat, pour écouter la voix du Chef. Les assemblées continuerent ; & non-seulement on y traitoit les points clairement énoncés dans la Déclaration ; mais encore toutes les matieres relatives à l'administration, pour peu qu'on trouvât jour à les faire entrer dans les délibérations. Les ennemis du Cardinal Mazarin, qui étoient en grand nombre, le représentoient ouvertement, en opinant, comme l'auteur des atteintes portées aux articles de la Déclaration faite en faveur du peuple, & ils le rendoient, par leurs déclamations, l'objet de la haine publique.

Mais, outre que les Frondeurs avoient l'avantage de plaider dans le Parlement la cause du peuple au sujet des impôts, ce qui leur donnoit beau-

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

*Journal du  
Parlement,*  
p. 105.

*Rcts, t. I ;  
p. 169.*

*Talon, t.  
1, p. 225 ;  
t. 6. p. 1.*

Brouille-  
ries de  
Cour.

La Rivie-  
re.

*Mém. de*

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.

la Roche-  
fouc. p. 51.

Mém. de  
Retz, de  
Mottevil-  
le, de  
Montpen-  
fier & au-  
tres, pas-  
sim.

Menagia-  
na, t. I,  
p. 320.

coup de hardiesse ; ils se trouvoient encore encouragés à tenir tête à la Cour, parce qu'il s'y fomentoit des brouilleries, dont ils espéroient tirer parti. Pendant les débats parlementaires que produisoit la Déclaration d'Octobre, le Ministre, pour gagner le Duc d'Orléans, qui ne voyoit jamais que par les yeux d'autrui, avoit été obligé d'intéresser Louis Barbier, Abbé de La Riviere, son Favori. Cet homme s'éleva, des derniers emplois de la Maison de Gaston, jusqu'à être son confident & son conseil. Peu d'intrigants ont été peints avec des couleurs plus noires. Ce n'est pas qu'on l'ait accusé d'actions cruelles & atroces ; mais on lui a reproché tous les défauts méprisables, l'adulation, le mensonge, la fardive avarice, l'abus de confiance, la trahison, la bassesse de vendre les intérêts de son Maître & de trafiquer de son honneur (a). Il faut

---

(a) Il disoit un jour à Mademoiselle, que Gaston son pere étoit un Prince très-sage, très-pieux, & qu'il valoit beaucoup. Vous devez le savoir, lui répondit-elle, car vous l'avez vendu assez de fois. Voy. Menagiana, tom. III, p. 188.

vivre à la Cour, pour n'être pas surpris qu'il existe des hommes si vils, & que les Princes en soient toujours dupes. Dans la crise des affaires, Mazarin avoit promis à La Riviere le Chapeau de Cardinal, s'il lui rendoit le Duc d'Orléans favorable : mais, le danger passé, le Ministre ne songea plus qu'à éluder l'accomplissement de sa promesse, & il imagina de faire demander ce Chapeau par le Prince de Conti. Condé voyant de l'avantage à faire entrer son frere dans l'état ecclésiastique, appuya la prétention de Conti. Alors La Riviere, incapable de soutenir la concurrence, n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer : mais, aussi rusé que l'Italien, il échauffa l'esprit de son Maître, & lui persuada que le déshonneur de l'affront fait à un homme qu'il considérait, retomboit sur lui-même. Gaston éclata en plaintes ; il menaça de reprendre son titre de Lieutenant-Général du Royaume, & d'en faire valoir les droits : mais en même-temps qu'il parloit si haut, sur quelques mouvements qu'il vit faire à la Régente, il craignit d'être arrêté. La peur le

---

L O U I S  
XIV.  
1648.

LA FRON-  
DE.



LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

disposa à écouter des propositions; & La Riviere, voyant que son Maître mollissoit, se contenta, en échange du Chapeau, d'obtenir l'entrée au Conseil.

Condé se  
détermine  
pour la  
Cour.

*Revs, t. I,*  
*p. 172.*

*La Roche-*  
*fouc. p.*

59.

*Artagnan,*  
*t. I, p.*

147.

La hauteur & la fermeté de Condé, en cette occasion, piquèrent au vif le Duc d'Orléans, déjà travaillé d'une forte jalousie contre le vainqueur de Lens & de Rocroy. Cependant, malgré les efforts de ceux qui vouloient les brouiller, ils agirent avec assez de concert dans les affaires publiques. Quand les assemblées du Parlement recommencerent, la Régente les pria l'un & l'autre de s'y trouver, pour modérer la chaleur des esprits. Gaston y porta des manieres complaisantes, un air d'estime & de confiance, & sur-tout une éloquence insinuante qui le rendoit très-propre à représenter sur cette espece de théâtre. Condé, jeune & bouillant, n'avoit pas la patience nécessaire dans ces assemblées, où tous ceux qui les composent, sages & foux, savants & ignorants, expérimentés & sans expérience, se croyoient, pour ainsi dire, en droit de penser tout haut. La

longueur des délibérations l'ennuyoit; il écoutoit avec dédain, & ne pouvoit souffrir d'être contredit. Il lui arriva même, dans une séance un peu tumultueuse, de laisser échapper un geste menaçant. Il fut relevé, & le Duc d'Orléans se chargea de faire, en son nom, une espèce de réparation, qui humilia le Prince, sans satisfaire les personnes offensées (a). Dès ce moment, Condé perdit beaucoup de son crédit dans le Parlement, & lui-même se dégoûta d'un parti, dans lequel il falloit perpétuellement jouer un rôle si peu analogue à son caractère. La Cour, qui s'en aperçut, lui prodigua les caresses, & à force de flatteries, le Ministre le disposa à entrer dans ses intérêts.

Le Coadjuteur tâcha de le retenir;

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

---

(a) Ce fut à un Conseiller nommé *Quatre-Sols*, que le Prince fit un geste menaçant. Les amis de Condé, voulant appaiser le Conseiller, lui dirent que ce n'étoit pas un geste de menace, mais un geste qui lui étoit naturel. *Si c'est son geste*, répondit *Quatre-Sols*, *il doit s'en corriger comme d'un fort vilain geste*. Voy. *Mém. de Nemours*, p. 13.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

& lui répétoit ce qu'il lui avoit déjà dit, que ce n'étoit pas à l'autorité royale que le Parlement en vouloit, mais à Mazarin seul, dont les défauts & l'incapacité lui étoient connus; qu'il favoit lui-même combien le gouvernement de cet homme étoit pernicieux à l'Etat, & qu'il ne tenoit qu'à lui d'en débarrasser le Royaume, par le moyen du Parlement. *Si vous n'avez pas un crédit sans bornes dans la Compagnie, lui disoit-il, c'est que vous ne voulez pas vous plier à quelques égards. Ayez plus de popularité, plus de condescendance; marquez de la considération aux vieux Conseillers, de l'amitié aux jeunes, & vous verrez que vous les menerez comme vous voudrez. Non, répondit Condé, il n'y a aucunes mesures sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart d'heure à l'autre, puisqu'ils ne peuvent jamais se répondre un instant de leurs Compagnies; je ne peux me résoudre à devenir le Général d'une armée de foux, & il n'y a pas un homme sage qui voulût s'engager dans une cohue de cette nature. Je suis Prince du Sang, & je ne veux pas*

*pas ébranler l'Etat.* Après cette ferme réponse, Condé offrit au Coadjuteur de le réconcilier avec la Cour, & lui conseilla amicalement d'abandonner le Parlement qui se perdoit.

---

LOUIS  
XIV.  
1648.

LA FRON  
DE.

En effet, ce corps, dont la partie saine n'avoit en vue que le bien public, donnoit tête baissée dans tout ce qu'on lui présentoit sous un jour avantageux au peuple. Il demandoit de grosses diminutions sur les impôts, publioit des réglemens sévères, pour arrêter la cupidité des traitants, & les empêcher de faire au trésor royal des avances, qui chargeoient les finances d'intérêts ruineux. Emporté par son zèle, le gros de la Compagnie ne prenoit pas garde que cette gêne, avantageuse dans un sens, ôtoit au Roi tout crédit, & l'empêchoit de trouver de l'argent dans la crise urgente de la guerre, où le Royaume étoit engagé; que cette conduite réduisoit la Cour au désespoir, & la rendoit capable de tout tenter contre les auteurs de sa détresse. Aussi les Parisiens auroient-ils été bientôt affamés & forcés, comme disoit le Prince de Condé, de venir, la corde au col, se jet-

I. O U I S  
XIII.  
1648.

LA FRON-  
DE.

Le Coad-  
juteur lui  
oppose sa  
famille.

*Rets*, t. 1,  
p. 182.

*La Roche-  
fouc.* p. 58.

*Nemours*,  
p. 19.

*Talon*, t.  
6, p. 1 &  
suiv.

*Brienne*, t.  
3, p. 53.

ter aux pieds de la Régente, si le Coad-  
juteur n'eût pourvu à leur défense,  
sans qu'ils le fussent.

Quand il vit qu'il ne devoit plus  
compter sur Condé, il chercha quel-  
qu'un propre à le remplacer, & il  
le trouva, du moins quant au titre,  
dans la famille même du Prince. Ce-  
lui-ci avoit un frere & une sœur,  
dont le Prélat fut faire servir les pas-  
sions à ses fins. Conti, âgé de dix-  
huit ans, d'une complexion délicate,  
doux, poli, aimant les sciences &  
les arts, monroit presque toutes les  
qualités qui font le bon Prince, peu  
de celles qui font le grand homme.  
Né pour la vie tranquille, il n'avoit  
ni la vivacité d'esprit, ni la force  
de fanté nécessaire à un chef de parti;  
& jamais il ne seroit entré dans la  
faction, si la Duchesse de Longue-  
ville sa sœur ne l'y eût entraîné. On  
prétend que cette Princesse n'étoit pas  
non plus d'elle-même portée au mou-  
vement & à l'intrigue; qu'elle ne s'y  
livroit que par complaisance pour  
ceux qui avoient acquis quelque em-  
pire sur son cœur. Naturellement non-  
chalante, elle adoptoit, dit-on, leurs

goûts, plutôt qu'elle ne leur inspiroit les siens. Mais la langueur, qui faisoit un de ses principaux charmes, n'est pas toujours incompatible avec la vivacité; & il est difficile de se persuader que des hommes, qui ne cherchoient qu'à lui plaire, eussent hasardé de demander à leur Princesse des actions répugnantes à son caractère. Elle étoit alors fort irritée contre le Prince de Condé, qui avoit eu autrefois pour elle une tendresse, qu'on disoit passer les bornes de l'amitié fraternelle (a). On remarqua le même excès dans l'attachement du Prince de Conti pour sa sœur; & c'est sur cette connoissance que le Coadjuteur forma son plan.

En gagnant la Duchesse, il étoit sûr d'avoir le Prince. La vanité du Prélat lui persuada, qu'en l'absence du

---

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FROÛDE.

---

(a) Le Coadjuteur, tout porté qu'il étoit à mal juger, justifie le Prince & la Princesse sur cet article. Il ajoute, que l'attachement du Prince de Conti pour sa sœur, donna à cette Maison un certain air d'inceste, mais très-injustement. Voyez Mém. de Rets, tom. I, p. 183.

LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

Prince de Marillac, depuis Duc de la Rochefoucault, amant déclaré de Madame de Longueville, il pourroit toucher son cœur. *Le bénéfice n'étoit pas vacant*, dit plaisamment Gondi, *mais il n'étoit pas desservi* ; car il comptoit pour rien le Duc de Longueville son mari, qui n'étoit pas, ajoute-t-il, *l'homme de France le mieux avec elle*. Cependant, quoique époux indulgent, il trouvoit quelquefois mauvais qu'on fît la cour à sa femme. C'est pourquoi le Coadjuteur, qui le ménageoit, parce qu'étant Gouverneur de Normandie il pouvoit être d'une grande utilité au parti, renonça à ses projets galants, & ne tenta la Princesse que par l'appât de faire dépit au Prince de Condé, son frere ; moyen qui lui réussit. Il présenta d'autres amorces aux grands Seigneurs, dont il connoissoit les mécontentemens ou les desirs. Vues d'intérêt, ambition, jalousie d'honneurs, liaisons ou picoteries de famille, grands & petits reforts, il employa tout pour susciter des partisans à la Fronde : de sorte qu'au moment où la Cour se prépara à attaquer, la cabale se trouva prête

à une résistance beaucoup plus vigoureuse que la Régente ne l'avoit imaginée.

LOUIS  
XIV.  
1648.

Anne d'Autriche & son Ministre, bien convaincus que le Parlement ne cesseroit jamais de lui-même ses assemblées, résolurent de l'y contraindre. A force de prieres, ils firent consentir le Duc d'Orléans à permettre que Paris fût investi, & ils déterminèrent le Prince de Condé à se charger du blocus. Ils se figuroient, qu'en plaçant des soldats sur toutes les avenues, & en occupant les postes qui commandoient les rivières & les grands chemins de la Capitale, les provisions de toute espèce cesseroient bientôt d'y arriver; que la famine & d'autres besoins, ne tardant pas à s'y faire sentir, le peuple ne manqueroit pas de s'en prendre au Parlement; qu'il le chasseroit de la ville, ou le mettroit dans une situation à désirer de s'accommoder avec la Cour, & qu'alors elle feroit la loi. Les Courtisans n'imaginoient pas que les choses pussent aller autrement, parce que, pour déboucher les chemins, il auroit fallu aux Parisiens des troupes & des Gé-

LA FRON-  
DE.



LOUIS  
XIV.  
1648.  
LA FRON-  
DE.

néraux, & on ne leur voyoit ni l'un ni l'autre : mais il y avoit beaucoup d'argent, & une grande animosité contre le Cardinal. Avec ces deux moyens, bien ménagés, que ne fait-on pas faire à un peuple nombreux ?

1649.  
Le Roi  
quitte Pa-  
ris.

Mottevil-  
le, t. 2,  
p. 445.

Journ. du  
Parlem. p.  
110.

Rets, t. 1,  
p. 188.

Le Parlement continuoit de molester la Régente, par les obstacles qu'il ne cessoit de mettre à ses projets de finance. Le Coadjuteur, de son côté, harceloit le Ministre par des libelles, qui le rendoient l'objet du mépris public (a). A l'aide d'une assemblée de

---

(a) Pour prouver à Bouquevai, Député du Grand-Conseil, la nécessité & l'étendue de l'obéissance que les Compagnies souveraines devoient au Roi, il lui demanda s'il ne se croiroit pas obligé d'obéir, *en cas que le Roi lui commandât de ne pas porter des glands à son collet. Sotte comparaison !* dit Gondi, qui la fit paraphraser en prose & en vers par Marigny, le meilleur Satyrique du temps. *Voy. Mém. de Rets, tom. I, p. 188.*

Ce Marigny étoit fils d'un marchand de fer de Nevers, & se trouva ensuite Gentilhomme. Il étoit convive plaisant & friand, savoit les langues étrangères, écrivoit bien en prose & en vers, & réussissoit en *impromptus*. Contre le proverbe qui dit, *gros-*

Curés, de Docteurs, de Chanoines, de Religieux, auxquels il donna à examiner les conditions d'un emprunt que le Cardinal proposoit : *Je mis, dit-il, l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux & le plus irrémédiable de tous les composés ; & en huit jours, je le fis passer pour le Juif le plus convaincu de l'Europe* : de sorte que l'impatience de la Reine étant montée à son comble, elle prit la résolution d'éclater ; & , le 6 Janvier, jour des Rois, vers les trois heures du matin, elle enleva le Roi & son frere, & sortit de Paris. Le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & toute la famille Royale, à l'exception de la Duchesse de Longueville, l'accompagnèrent ; les Ministres suivirent, & ceux qu'on n'avoit pu prévenir, dans la crainte d'é-

LOUIS  
XIV.  
1649.

LA FRON-  
DE.

---

*ses gens, bonnes gens, quoique fort corpulent, il étoit très-caustique & très-malin. Aussi se fit-il par-tout des ennemis puissants ; à Rome, des Cardinaux ; en Suede, le Chancelier ; en Hollande, le Prince d'Orange ; à Francfort, M. Serven ; en France, Mazarin : & , chose étonnante ! aucun ne se vengea de ses bons mots. Voy. Menagiana, t. II, p. 2.*

**L O U I S**  
XIV.  
1649.  
**LA FRON-**  
**DE.**

bruiter le secret, furent avertis, par des billets, de se rendre à Saint-Germain. Les plus diligents s'échappèrent à la suite des Princes. Quoique l'obscurité de la nuit & le froid retinssent encore tout le monde dans les maisons, le bruit des gens à cheval, envoyés dans tous les quartiers, pour avertir ceux qu'on vouloit emmener, apprit aux Bourgeois l'évasion de la Cour. Ils prirent les armes, s'emparèrent des portes, y mirent des corps-de-garde; & dès la pointe du jour, il ne fut plus possible de sortir sans passe-ports.

Embarras  
du Parle-  
ment.

*Journal du  
Parlement,*  
p. III.

Le Parlement s'assembla, malgré la solemnité de la fête, & il continua tous les jours suivans, soir & matin. Il n'y eut que trouble & confusion dans les premières délibérations. On envoya chercher une lettre, que la Régente avoit fait porter à l'Hôtel-de-Ville, pour le Prévôt des Marchands & les Echevins. Elle y disoit au nom du Roi, qu'il étoit sorti de Paris, *pour ne pas demeurer exposé aux pernicious desseins d'aucuns Officiers de sa Cour de Parlement, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de l'Etat, après avoir attenté contre son autorité en di-*

verses rencontres, & abusé longuement de sa bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne. Elle leur ordonnoit ensuite de veiller à la sûreté & à la tranquillité de la ville. Cette lettre, & deux autres du Duc d'Orléans & du Prince de Condé, qui assuroient qu'ils avoient conseillé eux-mêmes à la Reine d'emmener le Roi hors de Paris, occasionnerent un Arrêt assez bizarre, par lequel il étoit enjoint au Lieutenant-Civil, de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres en sûreté à Paris; & au Prévôt des Marchands & autres Officiers de Ville, d'aller à la conduite d'iceux, & de faire retirer les gens de guerre, qui étoient dans les villes & villages à vingt lieues de Paris: comme si de pareilles choses pouvoient s'exécuter sur le vu d'un simple Arrêt du Parlement.

Le lendemain, nouvel embarras. La Régente ordonna aux Gens du Roi de se retirer à Montargis. Elle vouloit aussi y transférer le Parlement. Les lettres qui contenoient cet ordre, furent présentées cachetées à l'assemblée des Chambres: après bien des discussions, on conclut de ne pas les ouvrir, mais

---

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Arrêt contre le Cardinal Mazarin.

Journal du Parlement, p. 113.

Talon, t. 6, p. 12.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

de faire à la Régente des remontrances & prieres de nommer les personnes qui avoient calomnié le Parlement, afin de procéder contre elles selon la rigueur des loix. Quelques-uns, dès ce jour 7 Janvier, opinerent à demander l'expulsion du Ministre. Cette opinion fut peu accueillie, parce qu'on vouloit attendre l'effet des remontrances : mais quand on vit que la Reine avoit même refusé de voir les Gens du Roi, toutes les Chambres assemblées, le matin du 8 Janvier, porterent unanimement contre le Cardinal Mazarin (a), le fameux Arrêt qui prononce :

*Qu'attendu que le Cardinal Mazarin est notoirement auteur des désordres de l'Etat, la Cour le déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de son Etat, lui enjoint de se retirer de la Cour*

---

(a) L'Arrêt passa tout d'une voix, hormis Monsieur de Bernay, qui alloit à renvoyer à la Reine. Voy. Journ. du Parlement, p. 113.

Gui Patin dit que ce Conseiller jouissoit de trente mille livres de rentes en bénéfices qu'il devoit au Cardinal Mazarin. Mais du moins étoit-il reconnoissant.

*dans le jour, & du Royaume dans huitaine; & ledit terme expiré, enjoint à tous les sujets du Roi de lui courre sus, & défend à toutes personnes de le recevoir.*

LOUIS  
XIV.  
1649.

LA FRONDÉ  
DE.

Cet Arrêt perça, pour ainsi dire, la digue qui arrêtoit le débordement de la haine générale contre Mazarin. Haine contre lui.

On parla, on dit des bons mots, on écrivit en vers & en prose, on fit des chansons; les esprits s'échauffèrent, & passèrent de l'abattement à l'audace. Le Parlement tint la grande police, & y fit des réglemens pour la subsistance & la défense de la ville. Il ordonna au Prévôt des Marchands, aux Echevins & au Duc de Mont-Bazon, Gouverneur, de lever des troupes. Au contraire, la Régente, par de nouvelles lettres, leur commanda de signifier au Parlement de se rendre à Montargis, & de le contraindre d'obéir. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la Reine, le Président Le Feron, Prévôt des Marchands, pensa être massacré par le peuple, sur le simple soupçon de n'être pas sincèrement attaché au Parlement (a). A cette Com-

*Recs, t. I, p. 171.*

---

(a) Plusieurs personnes de la Cour, qui

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

pagnie se joignirent la Chambre des Comptes & la Cour des Aides, qui eurent aussi ordre de quitter Paris. Elles bornerent leur obéissance à des remontrances très-fortes en faveur du Parlement (a). Le seul Grand-Conseil

étoient restées à Paris, furent maltraitées par la populace. Madame de Motteville décrit très-naïvement les frayeurs que lui firent des troupes d'hommes & de femmes, qui la poursuivirent jusques dans l'Eglise de St. Roch, où des filoux, profitant du vacarme, lui demanderent la bourse en plein jour. *Voy. Mém. de Mottev. tom. II, p. 472.*

(a) M. Amelot, premier Président de la Cour des Aides, ayant dit à la Reine que le Parlement étoit disposé à donner les marques les plus soumises de son obéissance, tant qu'on ne l'exigeroit que dans les formes prescrites par les Ordonnances, le Chancelier releva ces mots d'un air mécontent. Le Président Amelot reprit devant toute la Cour : *Oui, Monsieur, suivant les formes prescrites par les Ordonnances. Vous avez assez vieilli dans le Parlement, pour ne pas ignorer que les Compagnies souveraines n'ont point d'obéissance aveugle. Ceux qui les composent se sont obligés, par serment, d'exécuter celles qui sont vérifiées par liberté de suffrage, & non d'autorité absolue. Mais parce que vous avez cessé de les pratiquer depuis que vous êtes*

voulut se rendre à Mantes, où il étoit transféré; mais il ne put obtenir de passe-port. Ses efforts pour obéir furent plus sinceres que ceux du Coadjuteur. Il avoit été mandé à Saint-Germain, & il sortit de l'Archevêché, comme pour s'y rendre; mais il avoit aposté des gens, qui arrêterent ses chevaux & briserent son carrosse. La populace l'entoura, le ferra, le reporta dans son palais; il crioit & conjuroit, les larmes aux yeux, qu'on lui laissât exécuter les ordres du Roi. Enfin, il parut céder à la force, & écrivit une lettre d'excuse: mais la Cour n'y fut pas trompée.

Pendant qu'il triomphoit de voir l'incendie se répandre, il n'étoit pas sans inquiétude sur les suites. A la vérité, le Clergé, la Robe, la Bourgeoisie, jusqu'aux Artisans & au plus bas peuple, tous paroissoient brûler du même zele pour la cause commune. Mais il étoit à craindre qu'au pre-

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Inquiétude  
des du  
Coadju-  
teur.

Revs, t. I;  
p. 197.

---

*forti du Parlement, vous les avez oubliées, & il vous en faut ressouvenir. Voy. Journa. du Parlement, p. 117.*



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

mier embarras, au moindre revers, ce feu ne se rallentît, faute d'un chef accrédité, qui l'alimentât & l'entre-tînt : événement d'autant plus possible, que le concert, entre tant de personnes, n'étoit pas si parfait qu'il paroïssoit. On savoit que le Prévôt des Marchands, plusieurs Officiers du Corps de Ville, les plus riches Bourgeois penchoient pour la Cour. Les Curés de Paris, qui ont ordinairement un si grand ascendant sur l'esprit de leur peuple, n'étoient pas bien persuadés de la rectitude des intentions du Coadjuteur, ni livrés exclusivement à ses volontés. Enfin, bien des gens croyoient que le Premier-Président ne restoit à la tête de son Corps, & ne résistoit en apparence à la Cour, que pour la mieux servir. A la vérité, il disoit d'une manière très-ferme les choses dont il étoit chargé par sa Compagnie : mais on s'appercevoit qu'il ne manquoit aucune occasion de gagner du temps, & de faire valoir les opinions modérées. Gondi se désoit donc du présent, & craignoit pour l'avenir, d'autant plus que trois jours s'étoient déjà écoulés, depuis la sortie de la

Cour, sans que, de tous ceux qui avoient promis de seconder le Parlement, aucun eût encore paru.

LOUIS  
XIV.  
1649.

Enfin, le 9 Janvier, arriva le Duc d'Elbœuf, de la Maison de Lorraine, avec ses enfants. *Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain*, disoit le Duc

LA FRON-  
DE.

Arrivée  
du Prince  
de Conti  
à Paris.

de Brissac, & *il vient voir s'il trouvera à souper à Paris : c'étoit assez désigner*

*Revs, t. 1,  
p. 198.*

le motif qui l'amenoit; c'est-à-dire, l'envie de faire fortune. Sa présence,

*Journal du  
Parlement,  
p. 122.*

loin de tranquilliser le Coadjuteur, ne fit que le troubler. D'abord, il craignoit tout de la part d'un homme avec lequel il avoit eu des querelles mal assoupies, & qui, aisé à gagner à cause de sa pauvreté, pouvoit être un émiffaire de la Cour. En second lieu, il attendoit d'heure à autre le Prince de Conti, dont le nom & la qualité de Prince du Sang étoient bien plus propres à figurer à la tête d'un parti. On ignoroit cette ressource du Coadjuteur; aussi quand le Duc d'Elbœuf se présenta, les Parisiens, dans la disette où ils se trouvoient de gens de distinction, le reçurent comme leur sauveur, & le désignèrent leur Général. La nuit même du 9 au 10, arriva le

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Prince de Conti, qui, soupçonné par la Cour, étoit gardé à vue à Saint-Germain, & n'avoit échappé qu'avec peine à la vigilance du Prince de Condé son frere. Il vint accompagné du Duc de Longueville, du Duc de Bouillon, du Maréchal de la Mothe, & de beaucoup d'autres gens de qualité. Cette troupe donna l'allarme à la Bourgeoisie, qui gardoit la porte; elle refusa de l'ouvrir. Il fallut aller chercher le Coadjuteur. Gondi courut à la porte avec une nombreuse escorte & des flambeaux, qui donnerent à l'entrée du Prince un air de triomphe. Mais dès le matin de ce même jour, la gloire du triomphateur reçut un échec. Elbœuf fut nommé par le Parlement Général des troupes qu'on alloit lever, & il obtint cet avantage, en insinuant que Conti étoit d'intelligence avec la Cour. Le même soupçon de trahison fut rétorqué le lendemain avec succès contre le Duc d'Elbœuf par le Coadjuteur. Ces deux rivaux se choquerent le 11, dans l'assemblée des Chambres. Le Premier-Président & quelques Magistrats, espérant que cette querelle pourroit éloigner la guerre

civile, fomentoient la défunion. Mais lorsque les prétendants étoient les plus animés, des amis communs les accommoderent. Il fut convenu que le Prince de Conti feroit Généraliffime, à condition qu'il ne fortiroit pas de Paris, & qu'il viendroit prendre fa place en toute occafion au Parlement; que le Duc de Longueville l'aideroit de fes confeils; que les Ducs d'Elbœuf, de Bouillon, & le Maréchal de la Mothe feroient tous trois fes Lieutenants-Généraux, chacun leur jour; que M. d'Elbœuf commenceroit; qu'il auroit la premiere place au Confeil de guerre, & que fes enfans auroient les premiers emplois. Après le Prince, il arriva à la file beaucoup de Seigneurs, qu'on chargea des levées, des fortifications, de l'exercice des foldats, & auxquels on donna différens départemens dans les Confeils qu'on créa. Cette troupe de mécontents fut renforcée par le Duc de Beaufort, qui s'étoit, depuis quelque temps, fauvé de Vincennes. Il devint bientôt l'idole de la populace, & on l'appella *le Roi des Halles*. Enfin, il y eut peu de familles confidérables qui ne fourniffent des

---

LOUIS  
XIV.

1649.

LA FRON-  
DE.

**L O U I S** défenseurs à Paris, pendant que leurs  
**XIV.** plus proches parents l'attaquoient.

1649.

**L A F R O N -**  
**D E .**Etat de  
Paris.*Rets,  
Montglat,  
La Roche-  
foucault,  
Nemours,  
passim.*

Comme les intérêts qui divisoient la Cour & la ville n'étoient pas de la première importance, qu'il y avoit dans les chefs plus de pique que de véritable haine, dans le peuple plus de prévention que d'animosité; il arriva que les troubles n'enfanterent que rarement les atrocités qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Au contraire, excepté quelques moments lugubres, après de petits combats, dans lesquels périrent des gens dignes de regrets, on ne vit régner le reste du temps que de la gaieté; les revues devenoient des spectacles, les expéditions militaires des especes de fêtes publiques. Les femmes animoient, par leur présence, les Bourgeois devenus soldats; l'artisan regardoit comme un jour de plaisir celui où il devoit paroître sous les armes. En revenant d'un combat malheureux, les fuyards se consoloient de leur défaite par des bons mots, ou des chansons sur leurs Généraux. On n'entendoit ni plaintes, ni murmures, parce qu'il y avoit abondance de toute es-

pece de denrées; & cette abondance venoit de celle de l'argent, qui attire tout à lui, malgré les plus forts obstacles.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRO-  
N-  
DE.

A Saint-Germain-en-Laye, les choses étoient bien différentes. La Cour avoit pris la fuite si précipitamment, qu'elle se trouvoit au milieu de l'hiver, sans meubles, sans habits, sans provisions, exposée dans les appartements délabrés, à toutes les injures de l'air, privée des choses les plus nécessaires, & réduite à éprouver les besoins les plus pressants; de sorte que ceux qui n'étoient pas soutenus, comme la Reine & son Ministre, par le dépit & l'espoir de la vengeance, défiroient la paix, avant même que la guerre fût commencée. Condé l'entreprit avec six ou sept mille hommes, dont il plaça les principaux corps dans Lagny, Corbeil, Saint-Cloud, Saint-Denis, d'où on faisoit des détachements pour battre l'estrade sur les routes voisines, & pour intercepter la communication de la Capitale avec les Provinces. Les soldats & les Officiers royaux, obligés à des factions pénibles sur les grandes routes & sur

Etat de la  
Cour.  
*Motteville*,  
*le, t. 2, p.*  
*481.*  
*La Ro-*  
*chef, p. 66.*

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

les bords des rivières, la nuit, sans feu, sans maisons, sans abris, envioient le sort des Parlementaires, qui, étant plus nombreux, étoient moins chargés de gardes & les faisoient à leur aise, bien couverts, bien payés & bien nourris. Cette différence découragea les soldats de Condé; & le peu d'intérêt qu'ils prenoient à cette guerre, qu'ils ne faisoient qu'à contre-cœur, les rendoit faciles à laisser passer les vivres, dont ils tiroient leur part & de l'argent.

Prise de la  
Bastille.

Journ. du  
Parl. p.  
124.

La Régente avoit si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris elle ne songea pas seulement à s'affurer de la Bastille, qui auroit pu tenir la ville en bride: elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du Sieur du Tremblay, frere du fameux Pere Joseph; garnison plus propre à garder des prisonniers, qu'à défendre une place. Elle fut sommée le 11, & on tira deux coups de canon, qui firent *breche*, dit le Journal du Parlement; c'est-à-dire, apparemment, que les boulets emporterent quelques éclats de pierres. Le Gouverneur promit de se

rendre, s'il n'étoit pas secouru dans vingt-quatre heures, & il fortit en effet le 13 à midi : ainsi il abrégéa les plaisirs des Dames de Paris, qui, pendant le siege, eurent le courage de se promener dans le jardin de l'arsenal. Plusieurs d'entre elles poussèrent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie ; mais il fallut borner là leur curiosité, & se passer du spectacle agréable d'un assaut, dont quelques jeunes Officiers Parisiens les avoient peut-être flattées. Le Parlement fit entendre qu'il souhaitoit qu'un de ses Membres fût pourvu du gouvernement ; & les Généraux, par complaisance, y nommerent le *bon-homme* Broussel, qui eut liberté de se faire suppléer par La Louviere, son fils.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON  
DE.

Pendant que les Frondeurs met-  
toient fin à cette périlleuse entreprise,  
un de leur parti, fort de 500 che-  
vaux, pouffoit fièrement quelques es-  
carmoucheurs, qui venoient faire le  
coup de pistolet jusque dans les faux-  
bourgs. Les troupes Parisiennes étoient  
composées d'artisans & gens de bou-  
tique, qui, au premier coup de tam-  
bour, sortoient mal armés des mai-

Exploits  
des Pari-  
siens.  
*Rets*, t. 1 ;  
p. 213.  
*La Roche-  
fouc.* p. 71.  
*Journal du  
Parlement*,  
p. 128.  
*Talon*, t.  
6 ; p. 18.



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LAFRON-  
DE.

sons, les uns à pied, les autres à cheval, & suivoient le drapeau, ou le quittoient à volonté. A leur tête cependant marchaient des soldats mieux disciplinés, mais en petit nombre, que les Généraux avoient fait venir des garnisons dépendantes d'eux. C'étoit à l'Hôtel-de-Ville que les jeunes Officiers alloient prendre les marques de leurs dignités, des mains des Duchesses de Longueville & de Bouillon, & c'étoit aux pieds de ces Héroïnes qu'ils venoient déposer les trophées de leurs victoires. *Le mélange d'écharpes bleues, de Dames, de cuirasses, de violons dans les salles, le bruit des tambours, & le son des trompettes dans la place, donnoient, dit Gondi, un spectacle qui se voit plus dans les Romains qu'ailleurs.* Le Coadjuteur connoissoit mieux qu'un autre le pouvoir de ces actions d'éclat; il s'en étoit déjà servi utilement, pour concilier la faveur du peuple au Prince de Conti, contre le Duc d'Elbœuf, dans le temps que celui-ci jettoit sur le Prince des soupçons de connivence avec la Cour. Alors Gondi alla prendre la Duchesse de Longueville, qu'il fit accompagner

par la Duchesse de Bouillon; il mena ces deux Dames en grande pompe à l'Hôtel-de-Ville, les y déposa comme des gages de la fidélité, l'une de son frere, l'autre de son mari. *Elles parurent, dit-il, sur le péron de l'Hôtel-de-Ville, plus belles, en ce qu'elles paroissoient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfans entre leurs bras, qui étoient beaux comme les meres. La Greve étoit pleine de peuple jusqu'au-dessus des toits; tous les hommes jettoient des cris de joie; toutes les femmes pleuroient de tendresse.*

Le Coadjuteur, si fertile en com-paraïsons, auroit pu ajouter dans son style familier, qu'il faisoit dans cette occasion le rôle de ces charlatans qui amusent le peuple pour attraper son argent. C'étoit en effet le but de ces scenes populaires. Elles jetterent un grand enthousiasme dans les esprits, & il en résulta une offre volontaire de près de deux millions, dont le Parlement seul paya au moins cinq cents mille livres. Les autres Cours souveraines se taxerent selon leurs moyens (a). On saisit les recettes royales; on

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Leurs forces.

(a) L'Université donna dix mille livres,

arrêta chez les Banquiers les deniers qu'on crut appartenir au Cardinal Mazarin. On nomma des Commissaires, qui alloient chez les particuliers soupçonnés de *Mazarinisme*, discuter leur fortune, & les imposer à proportion. Avec ces secours, on leva des troupes plus régulières (a); les cavaliers se monterent, partie avec les chevaux qu'on trouva dans les auberges, partie avec ceux que chacun détacha de ses équipages. Le Coadjuteur, qui étoit Archevêque titulaire de Corinthe, forma à ses dépens un régiment de cavalerie, dont le début ne fut pas heureux; il essuya un échec considérable, la première fois qu'il fortit; & cette déroute fut appelée, *la première aux Corinthiens*.

Leurs motifs.

*Mém. de Nemours*,  
p. 14, 16.

*Monglat*,  
t. 3, p. 17.

*Rets*, t. 2,  
p. 266.

C'est avec ces forces & ces ressources, que la Capitale séduite se dispo-  
soit

---

auxquelles la Faculté de Médecine contribua de trois mille, à condition qu'on ne lui en demanderoit pas davantage tant que la guerre dureroit.

(a) Les Fantassins avoient dix sols par jour, & les Cavaliers quarante.

soit à soutenir tout le poids de la puissance royale. Peu de ses habitants auroient pu dire clairement pourquoi on se battoit. Les Harangueurs eux-mêmes étoient souvent embarrassés à donner un air spécieux aux motifs de la querelle (a). La Régente se réduisoit à un point : *Chassez*, disoit-elle au Prévôt des Marchands & aux Echevins, *chassez le Parlement ; & en même-temps qu'il sortira par une porte, je rentrerai par l'autre*. En effet, si le Parlement avoit été forcé de fuir ou de se raccommo-der avec la Cour, le Coadjuteur, les Généraux & leurs adhérents se seroient trouvés contraints de s'abandonner à la Régente, qui leur auroit fait d'autant moins de grace, que la plupart s'étoient brouillés ou sans motifs, ou pour des raisons très-foibles. On connoît celles du Duc de la Rochefoucault, par les vers écrits

---

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRO-  
NDE.

---

(a) Le Coadjuteur ayant osé louer en chaire la guerre civile, & insinuer qu'il falloit se lier comme du temps de la Ligue, ses auditeurs en murmurèrent hautement, & il fit semblant de se trouver mal pour finir. *Voy. Mém. de Nemours, p. 36.*

LOUIS  
XIV.  
1649.

de sa main, derrière un portrait de la Duchesse de Longueville.

LA FRON- Pour captiver son cœur, pour plaire à ses  
DE. beaux yeux,  
J'ai fait la guerre au Roi, je l'aurois fait  
aux Dieux.

Le Coadjuteur, qui ne l'aimoit pas, lui prête aussi un goût très-décidé pour l'intrigue; mais en même-temps beaucoup d'irrésolution. *Tous les matins, disoit Matha, le Plaissant de la Cour, il fait une brouillerie, & tous les soirs il travaille à un rhabillement.* La Rochefoucault étoit l'homme à projets du parti; le Duc de Bouillon en étoit le discoureur: il s'y livra, parce qu'il espéroit ou se faire rendre par la guerre sa Principauté de Sedan, ou obtenir un fort équivalent, que la Cour lui promettoit, sans effets, depuis long-temps. Sa femme, d'ailleurs très-attachée aux Espagnols, aimoit tout ce qui pouvoit la mettre en liaison avec eux. Plusieurs étoient contre la Cour, parce que Condé étoit pour elle (a); d'autres vouloient se venger

---

(a) Louis de la Trimouille, Duc de Noir-

(a); d'autres s'avancer (b); quelques-uns se rangerent d'un côté plutôt que de l'autre, uniquement parce qu'ils y voyoient des parents ou des amis (c). Enfin, il y en avoit dont les motifs étoient absolument disparates à leur objet. Tel est celui qu'on prête au Duc de Luynes. Il étoit fort dévot, & l'austérité de la morale qu'il remarquoit dans ceux qu'on appelloit *Jan-*

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE,

Moutiers, le Marquis de Laigue & Clanleu en vouloient au Prince, parce qu'il leur avoit fait quelques plaisanteries très-mal fondées, sur leur bravoure.

(a) Le Maréchal de La Mothe vouloit se venger d'une prison de quatre ans assez injuste; François-Marie de l'Hôpital, Marquis de Vitry, de ce qu'on ne lui donnoit pas le brevet de Duc, de son pere; Maximilien Eéchalat, Marquis de la Boulaye, de ce que le Ministre lui avoit refusé la charge de Colonel des Cent-Suisses, possédée par son beau-pere.

(b) Le Duc d'Elboeuf, chargé d'enfants, comptoit leur faire des états brillants & lucratifs par la guerre civile.

(c) Louis de Cossé, Duc de Brissac, s'attacha au Coadjuteur, parce qu'il étoit son parent; & Henri-Charles de la Trimouille prit le parti du Parlement à la sollicitation de sa mere, qui avoit beaucoup de procès.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

*senistes*, l'attachoit à eux. Comme le Coadjuteur les favorisoit, il se déclara pour le Prélat, dont les vues n'étoient certainement pas si pures que celles du Duc : car il avoue lui-même qu'il n'avoit pour les Jansénistes des complaisances, que parce qu'il les trouvoit disposés à parler & à écrire contre le luxe & les plaisirs de la Cour ; contre le faste du Cardinal Mazarin, & ses systêmes de finances : de sorte que, sans être obligé de se réformer lui-même, il jouissoit de l'avantage de faire passer son ennemi pour débauché & usurier.

Activité  
de Condé.

A la suite des personnes qualifiées qui prirent le parti de la Fronde, il entra dans Paris beaucoup d'Officiers d'expérience & de valeur, qui rendirent l'entreprise du blocus plus difficile que le Prince de Condé ne l'avoit cru. Il étoit jour & nuit à cheval, sans cesse occupé à parcourir ses postes, ne donnant aucun relâche à ses troupes, & n'en prenant aucun lui-même. Mais sa vigilance & son activité ne pouvoient empêcher qu'il n'entrât des convois dans la place. Il n'avoit que sept à huit mille hommes,

à la vérité tous bons foldats ; mais , quoique bien distribués , ils ne fuffoient pas pour garnir tous les endroits qui devoient être gardés. Pendant que quelques troupeaux & quelques charrettes se montrant d'un côté , attiroient l'attention des garnifons , des convois plus confidérables paffoient de l'autre ; & non-seulement Condé avoit à se garantir des furprifes , mais aussi des coups de vigueur , que ces troupes , qu'il méprisoit , hafardoient quelquefois.

L'action la plus confidérable de cette guerre , est l'attaque & la prise de Charenton , poste important qui commandoit les rivieres de Seine & de Marne. Les Parisiens y avoient mis une forte garnifon , sous les ordres du Marquis de Clanleu. Le matin du 8 Février , les Royalistes se présentèrent devant la place , ayant à leur tête le Duc de Châtillon. Ils allerent droit à l'affaut , qui fut soutenu avec la plus grande intrépidité. Condé , placé sur les hauteurs de Saint-Mandé , couvroit les assaillants contre la diversion qu'il craignoit du côté de Paris. En effet , toute la nuit le tambour se fit enten-

**L O U I S**  
**X I V.**  
1649.  
**L A F R O N**  
**D E.**

Prise de  
Charenton.

*Journal du  
Parlement.*  
p. 180.

*Motteville,*  
le, t. 3. p.  
251.

*La Roche-  
fouc.* p. 71.



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

dre dans la ville, & au point du jour il se trouva trente mille hommes sous les armes. L'avant-garde de cette armée s'avança jusqu'à Vincennes, pendant que l'arrière-garde étoit encore dans la Place Royale. Les Généraux sortirent de la ville, en publiant qu'ils alloient livrer bataille. Le Coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de sa selle, opinoit pour le combat. On tint conseil à Picpus. Ces guerriers entendoient de-là le bruit du canon & des mousquetades de Charenton. Pendant qu'ils délibéroient, les Royalistes forcerent les barricades. Clanleu s'ensevelit sous la dernière, sans vouloir recevoir quartier, qu'on lui offroit; & le silence qui succéda, avertit l'armée Parisienne que Charenton étoit pris.

Il lui restoit la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de Condé, & de reprendre la place. Les Généraux délibérèrent de nouveau, admirèrent la bonne contenance de leurs troupes, & les firent rentrer dans la ville: prudence dont ils se furent très-bon gré, & qui est applaudie dans le Journal du Parlement. *Car il y a*

beaucoup d'apparence, y dit-on, que le Prince de Condé n'avoit fait cette attaque, que pour attirer les Parisiens à une bataille, & promettant de les défaire, sans la prévoyance des Généraux.

Il n'y a pas, en effet, de meilleur moyen de prévenir une défaite, que de se retirer. Le lendemain de ce trait de prudence, Le Prince de Conti en apprit aux Chambres assemblées les motifs obligeants, en ces termes : *Ayant tenu Conseil de guerre pour savoir si nous donnerions bataille ou non, il a été résolu, tout d'une voix, de ne le pas faire, & de ne pas hasarder la vie du grand nombre d'infanterie des bourgeois de Paris, qui étoient sortis sous les armes, dont nous ne pouvons assez louer le cœur & le courage; de crainte, s'il arrivoit perte de quelques-uns d'entre eux, ce qui auroit été inévitable, de faire crier leurs femmes & leurs enfants (a).*

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

---

(a) Condé disoit que cette guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en vers burlesques, parce qu'on y passoit des jours entiers à se moquer les uns des autres. Voy. Mém. de Nemours, pag. 32.

**L O U I S  
XIV.**

1649.

**LA FRON-  
DE.**

Mouve-  
ments  
dans les  
Provin-  
ces.

*Revs, t. I,  
p. 228.*

*Saint-  
Evremont.*

Ces ménagements n'empêchoient pas que les Parisiens ne trouvassent la guerre onéreuse. Ils se laissoient de payer les contributions, & il leur tarδοit de voir leurs maisons de campagne délivrées des soldats, amis & ennemis, qui les ravageoient. Dans ces circonstances, il n'y pas de moyens que le Coadjuteur ne tentât, pour ranimer l'ardeur prête à s'éteindre. Il étoit parvenu à se procurer séance au Parlement, comme Substitut de l'Archevêque de Paris, son oncle, qui étoit absent. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint ce privilege. Le Premier-Président s'y opposa ouvertement; il disputa ce droit au Coadjuteur, incidenta ensuite sur le temps que dureroit ce privilege, sur la maniere dont il seroit permis au Prélat de l'exercer, sur le serment qu'on lui seroit prêter. Gondi, content d'emporter le fond de l'affaire, ne chicanap sur les formes, & se soumit à tout. On conçoit les avantages qu'il tira de ce droit d'assister aux assemblées. Il s'y familiarisa avec les Conseillers; il les étudioit, approfondissoit leur caractère, pénétoit

leurs dispositions secretes; & en adaptant à cette connoissance ses discours, ses réparties, ses gestes, il étoit sûr de faire passer ce qu'il proposoit.

Voici la marche qu'il s'étoit tracée dans l'assemblée des Chambres, & dont il s'écarta peu. Quand il s'agissoit de quelque nouveauté, soit projet, soit maniere de l'exécuter, jamais il ne se chargeoit des premieres ouvertures; il en laissoit l'honneur à de jeunes Conseillers, que cette déférence flattoit, & il se réservoit l'emploi de dire & d'appuyer les raisons qui pouvoient procurer la réussite. C'étoit aussi lui qui se chargeoit de commenter & de paraphraser les nouvelles annoncées par d'autres, mais qu'il avoit souvent forgées lui-même. On ne manquoit pas alors d'événements susceptibles d'embellissements, parce que le feu de la rébellion éclatoit dans quelques Provinces, & couvoit dans d'autres. Mais les avantages du parti n'étoient pas si grands dans tous ces lieux, que les Frondeurs de Paris les faisoient pour leurrer le peuple.

C'est sous ce point de vue qu'il faut

L O U I S  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

considérer ce qui se publioit du Duc de Longueville. Il étoit forti de Paris, en se vantant qu'il alloit faire soulever son Gouvernement de Normandie; & quelques jours après, il écrivit qu'il amenoit, au secours de la Capitale, mille Gentilshommes & trois mille soldats. Ce nombre lui-même étoit enflé, & on l'exagéra encore dans des écrits qu'on répandit, qui portoient que le Duc de Longueville venoit, à la tête de dix mille hommes, au secours de la Capitale; qu'en passant à Saint-Germain, il tenteroit d'enlever la Cour, si elle ne se faisoit garder par les troupes qui investissoient Paris, & qu'ainsi le blocus alloit être levé. Le vrai de ce récit, c'est que le Parlement de Rouen avoit répondu favorablement à la lettre du Parlement de Paris, écrite tant à lui qu'aux autres Parlements du Royaume, pour les engager de se joindre à celui de la Capitale; qu'en conséquence, le Duc de Longueville pouvoit être sensé puissant dans Rouen; que cependant il n'y étoit pas le maître; qu'il ne s'y soutenoit que par adresse, & que personne ne remuoit dans

le reste de la Normandie. Il en étoit de même en Provence : le Parlement d'Aix s'étoit uni à celui de Paris, en haine de Louis d'Angoulême, Comte d'Alais, Commandant de la Province. La populace voulant le chasser de la ville, ainsi que le Duc de Richelieu qui étoit venu à son secours, leur fit courir à tous les deux risque de la vie : mais la bourgeoisie les sauva des mains de ces furieux. Pareille chose arriva à Rheims où le Marquis de La Vieuville, Lieutenant de Roi, courut le plus grand danger de la part du peuple, & fut de même garanti par les premiers de la ville. Il y eut aussi des émeutes à Caen, à Rennes, à Bordeaux, & des courses dans le Plat-Pays, sous les ordres des Gentilshommes, amis ou alliés des Généraux de Paris. Les relations de ces différents exploits, qu'on répandoit dans Paris, étoient tellement circonstanciées & amplifiées, qu'elles faisoient croire aux Parisiens, que la Normandie, la Champagne, la Provence, la Guienne, en un mot, les trois quarts du Royaume combattoient pour eux. Enfin, ceux qui étoient capa-

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

bles de secret, on les flatta de l'espérance que le Vicomte de Turenne, frere du Duc de Bouillon, qui commandoit une armée contre les Espagnols, alloit l'amener au secours de Paris; agréable illusion, qui ne se réalisa pas.

Disposi-  
tions à la  
paix,

Cependant, quoique les feux allumés de tous côtés par les Frondeurs, se dissipassent en fumée, il étoit à craindre qu'ils ne trouvassent à la fin des aliments plus solides, & que l'incendie ne devînt plus difficile à éteindre. C'étoit de même par des mécontentemens, des murmures, des plaintes, qu'avoit commencé l'embrasement affreux qui consumoit l'Angleterre. Charles I venoit de périr sur l'échafaud, victime d'un parti fanatique, qui subjuga la nation, & qui commit le plus étonnant des crimes. Sa veuve, réfugiée en France, vivoit à Paris dans le palais de ses peres, &, par un fatal concours de circonstances, y étoit exposée aux plus grands besoins (a). La vue de cette

---

(a) M. de Motteville, allant voir la Reine d'Angleterre, la trouva auprès du lit de

Reine désolée rappella aux plus raisonnables des Parisiens séduits, l'enchaînement des moyens par lesquels un peuple est quelquefois excité à des atrocités, qu'il détesteroit ensuite inutilement. Il ne se pouvoit aussi que la Régente songeât à cette effrayante catastrophe, & aux gradations qui l'avoient amenée, sans s'allarmer sur les effets à craindre des troubles actuels. Ces réflexions, jointes aux insinuations des personnes bien intentionnées, disposèrent les deux partis à la paix, sans qu'ils s'en aperçussent,

Le Ministère fit les premières démarches, mais de manière qu'on ne put en inférer qu'il recherchoit l'accordement. Il envoya un Héraut, qui parut le matin du 12 Février, à la porte St. Honoré, revêtu de sa cote d'armes. Il fit battre la chamade, & demanda à être introduit, pour remet-

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Héraut de  
la Cour  
renvoyé.  
*Rcts, t. I,*  
*p. 233.*  
*Journal du*  
*Parlement,*  
*p. 184.*

---

sa fille, par un temps très-froid. Cette Princesse lui dit : *Vous voyez la pauvre Henriette, elle n'a pas pu se lever, faute de bcs pour se chauffer.* Le Parlement lui envoya vingt mille livres. *Voy. Mém. de Motteville, t. II, p. 542.*



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

tre des paquets de la Régente au Prince de Conti, au Parlement, aux Prévôt des Marchands & Echevins. Le Coadjuteur n'étoit prévenu, ni sur ces lettres, ni sur leur contenu. S'il avoit cru qu'elles renfermassent des ordres ou des menaces capables de révolter les esprits, il n'auroit pas hésité d'opiner à recevoir le Héraut. Mais si ces lettres contenoient des choses obligantes, il craignit que le Parlement ne se laissât toucher, ne votât pour la paix, & n'abandonnât ses défenseurs. C'étoit donc un fâcheux contre-temps, que l'arrivée inopinée de ce Héraut, & Gondi fut long-temps à chercher quelque biais pour le renvoyer, sans paroître manquer de respect au Roi. A force de rêver, il en trouva un qu'il fit proposer par Brouffel. Ce Conseiller représenta que l'envoi du Héraut étoit un piège que Mazarin tendoit à la Compagnie ; parce que ces sortes de formalités ne s'observent qu'à l'égard d'ennemis. Si le Parlement le reçoit, ce sera, disoit-il, se déclarer ennemi du Roi ; il n'y a donc d'autre parti à prendre que de le renvoyer. Mais il faut le faire suivre par une députation,

chargée d'aller prendre les ordres de la Régente, & de l'assurer de la fidélité de la Compagnie. Cet avis passa avec acclamation. Gondi crut remporter une victoire, en empêchant que le Héraut fût reçu ; mais tout l'avantage fut pour la Cour, qui gagna un acte de soumission de la part du Parlement, & eut l'espérance d'entamer une négociation ; le seul but qu'elle se proposoit.

Il fallut quelques jours pour convenir de la forme des passe-ports, & fixer les objets des remontrances. Pendant cet intervalle, le Coadjuteur imagina de partager l'attention qu'avoit excitée la venue du Héraut, par une apparition aussi inattendue. Il savoit que toute la France souhaitoit la paix avec l'Espagne, que le Parlement seroit certainement flatté d'en être l'instrument. D'ailleurs, les Frondeurs de la Compagnie, dans laquelle le desir d'un accommodement commençoit à dominer, avoient besoin d'être soutenus par l'espérance de quelque puissant secours. Certain que, quand la passion s'est une fois emparée d'un corps, il n'y a pas de ruse, si grossiere

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Envoyé  
de l'Ar-  
chiduc  
admis.

*Journal du  
Parlement,*  
p. 200.

*Revs, t. I,*  
p. 237 &  
249.

*Joly, t. I,*  
p. 49.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

qu'elle soit, qu'on ne puisse hasarder pour le tromper, Gondi en employa une, qui auroit à peine réussi auprès d'un homme médiocrement éclairé.

Le Prélat avoit à Bruxelles, pour agents, la Duchesse de Chevreuse, Noirmoutiers & Laigues. Il entretenoit, par eux, une négociation sourde, assez échauffée du côté des Espagnols, qui ne demandoient pas mieux que de se mêler des affaires de la France : mais le Coadjuteur alloit bride en main, & n'osoit pas s'engager trop ouvertement avec eux, *dans la crainte*, disoit-il lui-même, *d'être réduit à devenir d'Archevêque de Paris, Aumônier de l'Archiduc*. Cependant les choses commençoient à tourner de manière, qu'il falloit, ou céder la victoire à la Cour, & recevoir les conditions qu'elle voudroit imposer, ou appeler des secours étrangers. Pour enhardir la partie frondeuse du Parlement, & l'aider à subjuguier l'autre, il fut proposé, dans le Conseil secret de la cabale, de renouveler la scène de Bussi Le Clerc, qui traîna pendant la Ligue, le Parlement à la Bastille ; & il faut avouer que cette

violence auroit pu réussir par le moyen de la populace, qui étoit toute dévouée à la Fronde. Mais Gondi & Bouillon, qui dirigeoient les mouvements du parti, aimèrent mieux se couvrir du manteau du Parlement, que de le détruire. Ils écrivirent donc à l'Archiduc, qu'on étoit disposé à accepter son secours.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Aussi-tôt le Comte de Fuenfaldagne, son Ministre, dépêche un homme chargé d'examiner le fonds des affaires, & propre à tous les rôles qu'on voudroit lui faire jouer. C'étoit un Moine Bernardin, nommé Arnolfini. Gondi lui fait quitter robe & capuchon, le revêt d'un habit de cavalier, & lui donne le nom pompeux de Dom Joseph de Illescas. On lui fabrique des instructions, des harangues, des lettres pleines de projets & de promesses, appropriées à l'état des choses & au caractère des personnes. Muni de ces piéces, & d'une lettre de créance courte & vague, après trois jours de leçons données en secret par Gondi & Bouillon, le Moine Arnolfini, devenu Dom Joseph de Illescas, arrive avec grand fracas, au milieu de la nuit, chez le

LOUIS  
XIV.

1649.

LA FRON-  
DE.

Duc d'Elbœuf, qu'on vouloit tromper le premier, afin qu'il aidât à tromper les autres.

Elbœuf, flatté de la confiance des Espagnols ses anciens amis, chez lesquels il avoit demeuré 12 ans, sous le dernier regne, reçoit l'Envoyé avec effusion de joie. Il questionne Dom Joseph, prend communication de ses ordres, y joint ses avis; & après avoir long-temps rêvé & raisonné sur la maniere d'entamer la négociation proposée, il invite à dîner le Prince de Conti, les Généraux & les Frondeurs du Parlement les plus zélés, sans oublier le Duc de Bouillon & le Coadjuteur. Pendant le repas, la conversation roula naturellement sur l'état des affaires. Quelques-uns firent observer le danger de la position critique où on alloit se trouver sans défense contre la Cour, & cette remarque fournit au Duc d'Elbœuf l'occasion d'insinuer, qu'il avoit sous la main le moyen de les mettre tous en sûreté. Cette insinuation, Elbœuf la fit avec des circonlocutions, un air de mystère, qui réjouirent fort Gondi & Bouillon, & qui inspiroient beaucoup de curiosité aux autres; à la

fin, il nomma l'Archiduc, & présenta la lettre de créance de son Envoyé. Cette vue effaroucha la plupart des Parlementaires, sur-tout le Président de Nemond, quoique déterminé Frondeur; le Président Le Coigneux n'en fut pas si effrayé; les autres, à la fin, s'approvoisèrent, & le premier moment de surprise passé, on se mit à examiner les avantages que le parti pouvoit tirer de l'intervention des Espagnols. On fit paroître le Député. On convint des faits, & le Prince de Conti fut chargé de le présenter le lendemain aux Chambres assemblées.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FROND.  
DE.

C'étoit le 19 Février, jour auquel les Gens du Roi devoient rendre compte de leur voyage à la Cour, entrepris pour faire goûter les raisons sur lesquelles le Parlement s'étoit déterminé à ne pas recevoir le Héraut. La Régente, les Princes, les Ministres, leur avoient fait l'accueil le plus favorable. A peine en finissoient-ils le récit, qu'afin de croiser les idées pacifiques qu'il pouvoit produire, le Prince de Conti annonce qu'il y avoit à la porte un Envoyé de l'Archiduc, & demande qu'il soit entendu. Le Président De

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Mesme se leve tout ému, & dit au Prince : *Est-il possible, Monsieur, qu'un Prince du Sang de France propose de donner séance, sur les Fleurs de Lys, au plus cruel ennemi des Fleurs de Lys!* L'apostrophe étoit violente, & elle auroit peut-être réüssi, si le Président, emporté par son zele, n'eût ajouté : *Quoi! Monsieur, vous refusez l'entrée au Héraut de votre Roi, sous le prétexte le plus frivole, &...* C'étoit-là où le Coadjuteur l'attendoit; il lui coupe la parole, & lui dit gravement : *Vous me permettrez, Monsieur, de ne pas traiter de frivoles, des motifs qui ont été consacrés par un arrêt.* A ces mots, la cohue du Parlement, ainsi Gondi appelle-t-il les Chambres des Requêtes, la cohue jette un cri d'approbation. Le Premier-Président & les anciens veulent soutenir le Président De Mesme. La querelle s'anime, on en vient aux reproches personnels : l'un affirme; l'autre nie; le temps s'écoule : il faut conclure; & la crainte de pire force enfin les plus sages de céder. Jamais succès ne vérifia mieux cette maxime du Coadjuteur : *Que le moyen le plus sûr & le plus propre pour faire passer une affaire extraordinaire dans les*

*Compagnies, c'est d'échauffer la jeunesse contre les vieux.* Le faux Dom Joseph entra donc, prit place au bout du bureau, & prononça un discours, dont la substance se réduisoit à ceci : » Que » Mazarin avoit offert à l'Espagne une » paix très-avantageuse; mais que le » Roi son maître, sachant ce qui se » passoit en France, n'avoit pas voulu » traiter avec un homme détesté de la » nation; qu'il croyoit plus convenable à sa dignité, de s'adresser au Parlement, le regardant comme le conseil & le tuteur de ses Rois, & qu'il avoit si grande confiance dans la sagesse de cette illustre Compagnie, qu'il la laissoit maîtresse des conditions ». Le faux de cet exposé fautoit aux yeux. Car, comment se persuader que le Roi d'Espagne, dans la détresse où il se trouvoit, auroit rejeté des offres avantageuses faites par un Ministre qui pouvoit les réaliser sur le champ, pour recourir à un corps hors d'état de rien céder ni garantir? Mais il y a des moments où tout passe. L'Envoyé fut remercié, & on décida qu'il seroit fait registre de son discours, pour en être référé à la Régente. C'est

---

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

tout ce que gagna le Coadjuteur. On croiroit qu'il dut être honteux & fâché d'avoir pris tant de peine pour obtenir si peu : mais c'est tout ce qu'il demandoit, & plus même qu'il n'avoit osé espérer. L'espece d'engagement que venoit de prendre le Parlement, en écoutant les Espagnols, actuellement en guerre ouverte avec la France, étoit comme une autorisation & une sauvegarde pour Gondi, & tous ceux qui voudroient désormais prendre des liaisons avec l'ennemi. Le Prélat sentit si bien l'importance de cette démarche, & les avantages que son parti pouvoit en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès. Mais il n'étoit pas seul à en connoître le danger. Molé, De Mesme, l'Avocat-Général Talon, & les plus éclairés du Parlement, s'effrayèrent de l'ascendant que les brouillons prenoient dans leur Compagnie. Ils en craignirent les suites, & résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues & ramener la paix.

Conféren-  
ces de  
Ruel. Malgré les efforts des Frondeurs ;  
ils soutinrent la négociation qu'ils  
avoient entamée à la Cour. Les dé-  
goûts qu'on leur donnoit quelquefois,  
*Rets, t. 1, p. 271. & 289, t. 4, p. 93.*

ne les rebutoient pas. Lorsqu'il arri-  
voit aux Princes & aux Ministres de  
hasarder des propositions, des expres-  
sions, des manieres capables de cho-  
quer, ces prudens Magistrats les pas-  
soient dans leur rapport. Enfin, ils  
dévorioient les désagrémens, & ne s'at-  
tachoient qu'à l'essentiel. Par ces mé-  
nagements dignes des éloges de tous  
les bons François, ils amenerent les  
affaires à un point de conciliation,  
qui effraya les Frondeurs. Ceux-ci leur  
susciterent toutes sortes d'obstacles. Ils  
firent arriver un nouvel Envoyé de  
l'Archiduc, & signerent avec lui un  
traité, qui devoit introduire les Es-  
pagnols en France, & mettre la Ca-  
pitale & le Parlement dans la dépen-  
dance des ennemis. Ils ameuterent la  
populace, & les Députés ne reve-  
noient jamais de Ruel, où se tenoit  
la conférence, sans être assaillis à leur  
arrivée par une troupe de gens qui  
crioient : *Point de paix ! point de Ma-  
zarin !* Ces violences n'ébranloient pas  
Molé & ses collegues ; ils marchaient  
d'un pas égal, entre l'opiniâtreté qui  
refuse le tout, & la basse complai-  
sance qui accorde tout. Et quand la

LOUIS  
XIV.

1649.

LA FRON-  
DE.

*La Roche-  
fouc. p. 79.*

*Mottevil-  
t. 3, p. 1.*

*Joly, t. I,  
p. 51.*

*Journal du  
Parlement,*

*p. 203,  
338, 380.*

*Et Procès-  
verbal des*

*Conféren-  
ces, p. 3,  
& 92.*

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Cour, instruite de leur embarras, vouloit en profiter pour mettre à la paix des conditions trop dures, elle les trouvoit armés de fermeté contre ses insinuations & ses menaces. Il leur arriva même un jour de vouloir rompre la conférence, parce que le Prince de Condé prétendoit ne se relâcher en rien. Déjà ils partoient, toute voie à la conciliation alloit être fermée, sans le Duc d'Orléans, qui dit au Prince : *Mon Cousin, si ces gens-ci gagnent le printemps, ils se joindront à l'Archiduc; ils feront un parti si dangereux à l'Etat, que ce sera à notre tour à nous humilier. Présentement que nous les tenons, profitons de l'occasion, & faisons la paix; c'est ce que les gens de bien doivent souhaiter.* On rappella les Députés, qui reprirent volontiers la négociation.

Mais il leur étoit difficile de faire goûter cette conduite modérée au plus grand nombre de leurs confreres : les uns disoient qu'ils étoient trop mous & trop timides; les autres décidoient nettement qu'ils étoient vendus à la Cour. Les Frondeurs, qui suggéroient & appuyoient cette calomnie, n'en croyoient

ctoyoient rien ; mais il leur importoit de rendre ces Magistrats suspects, afin de retarder leur ouvrage. Dans cette intention, on les faisoit charger par le Parlement, de demandes outrées. Lorsqu'ils étoient prêts à user de leurs pouvoirs pour signer la paix, on les suspendoit, ou on y mettoit des restrictions qui les arrêtoient tout court. Cependant, par patience, par adresse, ils surmontoient les difficultés, & ils avançoient toujours. Comme, dans la crainte de laisser apercevoir au peuple qu'ils avoient des intérêts personnels, Conti, Bouillon, Elbœuf, le Coadjuteur, & les autres principaux de la faction, avoient déclaré qu'ils seroient contents & poseroient les armes quand le Parlement seroit satisfait, les Députés ne parloient pas d'eux dans les conférences : & ce silence malin de la part de Molé & de ses collègues, commença à inquiéter les Généraux, qui n'étoient pas si défintéressés qu'ils vouloient le paroître. Ils résolurent de se faire considérer par eux-mêmes, si le Parlement les abandonnoit. A force d'augmenter la solde, & en recevant tous les gens de

---

L O U I S  
XIV.

1649.

LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

service qui se présentoient, ils étoient venus à bout de former une armée d'à-peu-près dix mille hommes, composée d'assez bons soldats. Ils la tirent de Paris, & la placèrent sur la pointe que forme le confluent des rivières de Seine & de Marne, dans un camp que Condé lui-même jugeoit inexpugnable. S'étant bien retranchés, ils firent entendre qu'ils alloient y attendre les secours de l'Archiduc & l'armée de Turenne. Cette contenance embarrassâ Mazarin; il apprit en même-temps, que, pendant qu'il retenoit les Députés pour conférer, les Frondeurs profitant de l'absence de ces Magistrats, prenoient le dessus dans l'assemblée des Chambres, & qu'ils étoient même à la veille de faire révoquer la députation. Le Ministre appréhenda, à son tour, que les Généraux ne le forçassent de leur accorder des conditions préjudiciables à l'autorité royale, & il s'ouvrit de ses craintes au Président De Mesme.

De Mesme lui fit alors cette réponse, digne d'être consignée toute entière dans l'Histoire : *Puisque les choses sont en cet état, il faut que nous*

payions de nos personnes pour sauver l'Etat, il faut que nous signions la paix. Car, après la restriction que le Parlement a mise aujourd'hui à nos pouvoirs, il n'y a plus de mesures, & peut-être il nous révoquera demain : nous hasardons tout ; si nous sommes désavoués, on nous fermera les portes de Paris, on nous fera notre procès, on nous traitera de prévaricateurs & de traîtres. C'est à vous de nous donner des conditions, qui nous donnent lieu de justifier notre procédé. Il y va de votre intérêt, puisque, si elles sont raisonnables, nous les saurons bien faire valoir contre les factieux : mais faites-les telles qu'il vous plaira, je les signerai toutes, & je vais, de ce pas, dire au Premier-Président, que c'est mon sentiment, & l'unique expédient pour sauver le Royaume. S'il nous réussit, nous avons la paix ; si nous sommes désavoués, nous affoiblissons toujours la faction, & le mal n'en tombera que sur nous. Ces généreux sentiments trouverent un accès facile dans l'ame courageuse de Molé. On se remit à conférer avec plus d'ardeur, & un desir égal de réussir.

Enfin, l'accommodement fut con-

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Accom-  
mode-

**LOUIS**  
**XIV.**

1649.

LA FRON-  
DE.

ment de  
Ruel.

*Procès-ver-  
bal, p. 1.*

clu à Ruel le 11 Mars, & signé par les Princes, les Ministres & tous les Députés. Le Cardinal Mazarin lui-même y soucrivit, quoique les Députés s'y opposassent, sur cette raison, qu'ils n'oseroient présenter au Parlement un acte taché du nom d'un homme flétri par Arrêt. Cet accommodement contient vingt-un articles, dont les principaux sont un engagement du Parlement, d'aller à Saint-Germain, où le Roi tiendra son Lit de Justice, & de ne point faire d'assemblée de Chambres pendant toute l'année 1649; une amnistie pour tous ceux qui ont pris les armes, tant dans la Capitale que dans les Provinces, & une espérance que donna la Régente de ramener incessamment le Roi à Paris. C'est à ces conditions, à quelques réglemens de finance, & une promesse assez vague de diminuer les tailles & de travailler à la paix générale, que se réduisit un traité, qui, vu la chaleur des esprits & les matieres agitées en public & en particulier, sembloit devoir embrasser toute l'administration, & donner une nouvelle forme à la Monarchie.

Les Frondeurs en furent outrés. Ceux d'entre eux qui étoient de bonne foi, furent fâchés, parce qu'ils croyoient qu'on avoit abandonné les intérêts du peuple ; les autres, & surtout les Chefs, parce qu'ils se voyoient déchus des espérances qui leur avoient mis les armes à la main. Quand le Premier-Président & ses collegues vinrent, le 13, rendre compte de leur opération, il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des Chambres. La séance fut très-tumultueuse ; elle se passa en plaintes & en justifications. Celles qui suivirent cette première ne furent pas plus tranquilles. Aux reproches piquants des Conseillers-Frondeurs, se joignirent les fureurs du peuple. Répandu en foule dans les salles, il demandoit à grands cris qu'on leur abandonnât la signature de Mazarin pour la brûler, & qu'on leur livrât lestrâitres qui avoient fait cet infame traité. Molé soutint cet assaut avec son intrépidité ordinaire ; il brava également, & le ressentiment de ses confreres, & l'emportement brutal de la populace. Les Chefs des factieux, eux-mêmes, qui,

---

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

le haïssant, ne pouvoient s'empêcher de l'estimer, craignirent pour sa vie lorsqu'il sortiroit de l'assemblée, & voulurent le faire sauver par des détours. Il répondit gravement : *La Cour ne se cache jamais. Si j'étois assuré de périr, je ne commettrai pas cette lâcheté, qui de plus ne serviroit qu'à donner de la hardiesse aux séditieux ; ils me trouveroient bien dans ma maison, s'ils croyoient que je les eusse appréhendés ici.* Au milieu des factieux déchaînés, sous le poignard, pour ainsi dire, des mutins, il railloit le Coadjuteur, qu'il croyoit auteur de la révolte, & qui paroïssoit se donner beaucoup de mouvement pour le mettre en sûreté. *Eh ! mon bon Seigneur, lui disoit-il ironiquement, dites le bon mot.* Un forcené lui appuya le pistolet sur le visage. Sans pencher la tête, Molé se contenta de lui dire : *Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre, & il n'en alla pas un pas plus vite.* Enfin, dans le plus fort même du péril, il n'oublia pas ce qu'il devoit à son Roi ; jamais il ne manqua d'en faire souvenir les autres. Pendant la plus grande puissance

que les Frondeurs ayent eue dans le Parlement, un des Chefs ayant dit, qu'il seroit bien fâcheux d'être abandonné au moment que plusieurs d'entre eux venoient de faire un traité avec les Espagnols, sous la sauvegarde de la Compagnie : *Nommez-les*, dit impétueusement Molé, & nous leur ferons leur procès, comme à des criminels de lèse-Majesté. Ainsi se vérifioit l'observation qu'avoit faite le Coadjuteur dans une autre occasion : *Qu'il ne faut pas badiner avec ces Compagnies, qui vous approuveront aujourd'hui, qui vous feront demain votre procès.*

C'étoit cette difficulté de pouvoir compter sur l'appui constant du Parlement, qui embarrassoit le plus les Frondeurs. Entre eux, ils n'hésitoient pas à se permettre des maximes d'indépendance : mais dans les assemblées, il falloit bien peser toutes ses expressions ; il falloit que les protestations de fidélité au Roi, & de soumission à ses ordres, précédassent toujours les propositions de résistance ; & encore n'obtenoient-ils rien, qu'ils n'eussent persuadé qu'ils n'avoient en vue que le bien public. Cette espece d'impos-

LOUIS  
XIV.

1649.

LA FRON-  
DE.

Accom-  
mode-  
ment de  
Saint-  
Germain.

Procès ver-  
bal, p. 93  
& 100, &

Journal du  
Parlement,  
p. 410.

Rets, t. I,  
p. 367.

Talon, t.  
6, p. 107.

Monglat,  
t. 3, p. 38.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

ture devint, après la signature de l'accommodement de Ruel, plus nécessaire que jamais, & cependant plus difficile : nécessaire, parce qu'il ne leur restoit que ce moyen d'empêcher l'enregistrement de l'accommodement; & difficile, parce qu'on commençoit à n'être plus dupe de leur faux désintéressement. Néanmoins ils réussirent à soutenir encore quelques jours l'illusion, en paroissant s'oublier, & n'attaquant l'accommodement que par les articles qui pouvoient toucher le Parlement : comme étoit, la honte d'aller assister à un Lit de Justice à Saint-Germain; l'affront de recevoir un pardon, qui, n'étant pas accompagné de graces, devenoit humiliant, & pouvoit, par la suite, ne pas mettre à l'abri de la punition; le déshonneur de traiter d'égal à égal avec Mazarin, qu'ils avoient flétri par Arrêt. Les Frondeurs furent si bien faire valoir leurs observations sur ces articles & d'autres moins importants, qu'ils firent résoudre, que les Députés seroient renvoyés à la Cour, pour réformer les uns & éclaircir les autres. Cet arrêté occasionna de nouvelles confé-

rences, qui commencerent à Saint-Germain-en-Laye, le 16 Mars, & dans lesquelles les Généraux, levant enfin le masque, firent connoître toutes leurs prétentions. Elles étoient exorbitantes (a), & ils les signifierent avec hauteur, quoiqu'ils vinssent d'éprouver un cruel revers, par la défection de l'armée de Turenne. Elle étoit composée des bandes Veimariennes, troupes vaillantes, mais mercenaires. Tu-

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

(a) Voici celles du Duc de la Trimouille, par lesquelles on pourra juger des autres : *Que, conformément au contrat de mariage de sa trisaïeule, passé en 1481, le Roi lui rendit la jouissance du Comté de Bouillon, ou du moins 25, tant villes, places, que Châteaux, Châtellenies, Bailliages, Terres & Seigneuries comprises dans ce Comté; plus, les Seigneuries d'Amboise, Montrichard, Blerç, le Comté de Guines, & la Baronnie de l'Isle-Bouchard. Voyez procès-Verbal de la conférence tenue à Saint-Germain-en-Laye, en 1649, p. 112.*

Ceux qui veulent connoître les ruses qui s'employent dans les négociations, & apprendre comment on mene les Compagnies & les particuliers, doivent lire attentivement ces Procès-Verbaux des conférences, le Journal du Parlement, & les Mémoires du Cardinal de Rets, qui en sont la clef.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

renne, qui les commandoit pour la France contre l'Espagne, promit une forte récompense aux Colonels, s'ils vouloient se laisser mener au secours de Paris. Ils se mirent en chemin : mais Bouillon ne put obtenir d'argent du Parlement, ni par conséquent en envoyer à son frere; & faute d'une somme assez modique, cette armée, la plus claire espérance de la Fronde, lui échappa. Elle fut regagnée au service du Roi, par les insinuations pécuniaires des négociateurs que Mazarin y dépêcha; & le Général, délaissé, s'estima heureux de pouvoir se sauver en Allemagne. Un autre malheur qu'essuya encore le parti, fut la retraite de l'Archiduc, qui, sur l'invitation des Frondeurs, s'étoit avancé jusqu'au-delà de Rheims, avec une forte armée. Averti que le Parlement avoit fait sa paix, & que les Généraux traitoient aussi, il les abandonna à eux-mêmes, & retira ses troupes.

Mais ils payerent de hardiesse vis-à-vis du Ministre, qu'ils connoissoient timide. D'ailleurs, comme il arrive toujours dans les guerres civiles, ils

avoient à la Cour beaucoup d'amis & de parents, qui, les voyant abattus, n'auroient pas voulu souffrir qu'on les écrasât; & il auroit peut-être, en effet, été dangereux de les réduire au désespoir. Le Duc de Bouillon avoit dit qu'il falloit purger le Parlement; dans son style, c'étoit dire qu'il falloit au moins le décimer. Le Coadjuteur s'étoit laissé emporter, par sa passion, jusqu'à délibérer en lui-même, s'il se serviroit de la fureur du peuple contre les auteurs de la paix. Le Duc de Beaufort, idole de la populace, dont il avoit le langage & les manières (a), ne parloit que de

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON  
DE.

(a) La Muse historique nous a conservé cet échantillon de son style :

Certains Clercs, au nombre de trois,  
M'ont conté, qu'un maître Bourgeois  
De tout son cœur flatte & pratique  
Les gens de halle & de boutique.  
Ils ont de lui maint doux regard,  
Maint salut, & maint Dieu vous gard.  
Puis se mettant sur la harangue,  
Il leur tient en sa propre langue,  
Dont le François n'est pas trop bon,  
A-peu-près un pareil jargon :  
*Messieurs, mes amis, je vous aime ;*  
*Mais Mazarin n'est pas de même ,*

N vj

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

la soulever (a) ; & il y auroit réuffi ;  
fi Gondi , pouffé à bout , eût voulu  
le laiffer agir (b). Des gens capables

---

*Car il a grande averfité  
Pour vous & pour votre Cité !  
D'ailleurs , il est tout manifefte ,  
Que lui qui me hait & m'atefte ,  
Proclame toujours contre moi  
Auprès de la Reine & du Roi.  
Il feroit donc bon , ce me femble ,  
De nous associer enfemble ,  
Pour tâcher de le ruiner ,  
Puisqu'il nous veut déterminer.  
Voilà la belle Rhétorique  
Dont se fert ce beau Politique ;  
Pour ranger les cœurs fous fes loix  
Dans le pays du Badaudois.*

Voyez Lauret , pag. 247 & 248. Le Duc de Beaufort fe logea dans la rue Quincampoix , & fe fit Marguillier de Saint-Nicolas-des-Champs , pour être à proximité des halles , le centre de fon Royaume. *Voy. Monglat , tom. III , p. 69.*

(a) Beaufort , voyant que tout tournoit à la paix , demanda un jour au Préfident Bellievre , fi en donnant un foufflet au Duc d'Elbœuf , il ne changeroit pas la face des affaires. *Je ne crois pas ,* répondit gravement le Préfident , *que cela puiſſe changer autre choſe que la face de M. d'Elbœuf.* *Voy. Mém. de Nemours , p. 39.*

(b) Le Duc de Beaufort ne fe fit pas tant prier , pour la paix , que le Cardinal l'a-

de ces extrémités, étoient à ménager : aussi ne rejeta-t-on pas durement leurs prétentions, quelque outrées qu'elles fussent. Mazarin même ne leur montra point d'aigreur, de ce qu'ils offrirent de se désister de toutes leurs demandes, si on vouloit l'expulser de France ; offre qui n'étoit faite que pour retarder la conclusion, ou pour obtenir des dédommagements considérables du refus. Le Ministère négocia, promit, pria ; & cet homme, dont ils méprisoient hautement la capacité, fit si bien qu'il garda sa place, & qu'il amena ses ennemis à se contenter d'une simple lettre de cachet, adressée au Parlement ; lettre qui pouvoit passer plutôt pour une ironie perpétuelle, que pour un acte sérieux.

A la vérité, elle commençoit par une amnistie très-ample ; & c'est tout

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRONTE  
DE.

voit craindre. Il ne fit qu'une foible résistance aux propositions de la Cour. On dit alors, que le Coadjuteur, qui le gouvernoit comme on gouverne une pendule, ne l'avoit monté que pour deux heures. Voy. Mém. de Nemours, p. 44.

Condition  
de la paix.  
*Procès-verbal de la  
conférence,*

p. 174.

*Motteville,*  
t. 3. p.  
73.



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

ce qu'il y avoit d'important. Le Roi reprenoit ensuite les demandes de chacun des prétendants, & y répondoit en termes très-obligeants. Pour le Duc de Beaufort : » Sa Majesté ayant toujours affectonné la Maison de Vendôme, desire la favoriser en toutes les occasions qui se présenteront, & *employera son autorité pour faire que les États de Bretagne exécutent ce qui a été promis*, pour le dédomagement de la démolition de ses Châteaux... Sa Majesté trouve très-juste la priere que fait le Duc d'Elbœuf, qu'on lui paye la somme due à sa femme, & *elle y fera pourvoir à son contentement*. Sa Majesté fera, en faveur des Comtes d'Harcourt, de Rieux & de Lislebonne, *tout ce qui sera possible, & leur donnera les emplois que méritent leurs services*. Le Comte de Rieux sur-tout, fera payé, *aussitôt que les affaires de sa Majesté le pourront permettre*... On fera au Duc de Bouillon un contrat de la valeur de la Principauté de Sedan, qu'il cede au Roi. Quand Sa Majesté mettra quelque armée en cam-

» pague , elle considérera le Sieur Maré-  
 » chal de Turenne , & le gratifiera dans  
 » les occasions qui se trouveront , de ce  
 » qui lui conviendra selon sa qualité...  
 » Le Maréchal de la Mothe-Houdan-  
 » court , continuant à rendre ses ser-  
 » vices à Sa Majesté , elle y fera toute  
 » la considération qui se doit , tant pour  
 » le passé que pour l'avenir , & lui ré-  
 » partira toutes les graces qu'il pourra  
 » mériter ” ...

LOUIS  
 XIV.  
 1649.  
 LA FRON-  
 DE.

Ainsi est conçue cette lettre pleine d'équivoques , dans laquelle tout est obscur , sujet à interprétations & à restrictions. Elle fut apportée le premier Avril , aux Chambres assemblées ; on en fit lecture devant elles , & voilà toute l'authenticité qu'on donna à cette piece singuliere. La Régente y joignit une déclaration , contenant les mêmes clauses & conditions que celle du 11 Mars , excepté qu'on n'y parloit plus de tenir un Lit de Justice à Saint-Germain , ni d'empêcher les Chambres de s'assembler pendant l'année 1649 : mais le Premier-Président & les autres Députés s'étoient engagés verbalement à ne le pas souffrir. Le Parlement ajouta à son enregistrement ,

**L O U I S** *que le Roi & la Reine Régente seroient*  
**XIV.** *supplîés d'honorer Paris de leur présence.*

1649.

**LA FRON-**  
**DE.**

Et comme les Frondeurs marquerent leur mécontentement, de ce que les Députés du Parlement avoient obtenu pour eux si peu de chose, la Compagnie, afin de leur donner quelque consolation, arrêta, *qu'il seroit fait instance pour les intérêts de tous les Généraux, & qu'au surplus il seroit donné ordre au licenciement des troupes.* Le Ministère acheta avec la même monnoie, c'est-à-dire, par des promesses, la soumission de ceux qui avoient pris les armes dans les Provinces. Enfin, on donna des Déclarations satisfaisantes aux Parlements de Normandie & de Provence, qui avoient porté leurs prétentions à la conférence de Saint-Germain; & ainsi finit la guerre.

Réconci-  
 liation.

*Rcts*, t. 2.  
 p. 12.

Le caractère communicatif des François ne permit pas qu'on gardât une longue rancune. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé vinrent à Paris, avec tous ceux qui leur étoient attachés, & y furent très-bien reçus. Les Ducs de Bouillon, d'Elbœuf & tous leurs adhérents, allèrent à la Cour; & si la majesté du trône les déconcerta

à la première vue, ils reprirent bientôt l'air d'aïfance naturel à la nation. Enfin, les gens de différens partis se virent, s'embrassèrent, parlerent du passé, en raillèrent ensemble, se picotèrent, se raccommoient, & se brouillèrent de nouveau. Ces alternatives se remarquèrent, sur-tout, dans les parties de plaisir des jeunes gens de qualité. Il y eut des querelles qui ne se terminèrent pas sans combats. Malgré la paix, on continua de répandre des pasquinades, des satyres grossières, des chansons sur l'attachement de la Reine pour son Ministre. Ces libelles entretenoient la prévention du public contre Mazarin, & leur effet réjouissoit fort le Coadjuteur. *Nous avons encore pour long-temps, disoit-il, de la provision dans l'imagination des peuples.*

Entre les personnes qui portèrent à la Cour, sinon la réalité, du moins les apparences du repentir, on ne vit paroître ni le Duc de Beaufort, ni le Coadjuteur. Le premier refusa d'acheter la permission de saluer la Régente, par une visite à son Ministre; le second prit un milieu, dont il ne

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Retour du  
Roi.  
*Joly, t. 1,  
p. 59.*  
*Mottevil-  
le, t. 2,  
p. 102.*  
*Reis, t. 2,  
p. 7.*

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LAFRON-  
DE.

convient pas, mais que Joly avoue : il fit sa harangue à la Reine, sans daigner jeter un coup d'œil sur le Cardinal, qui étoit à côté d'elle ; & ensuite il eut avec le Ministre une entrevue secrète, dans laquelle il fut question du retour du Roi à Paris, dont Gondi vouloit se donner l'honneur dans le public. Le Ministre croyoit en effet ne pouvoir se montrer en sûreté dans la Capitale, si le Coadjuteur ne lui en ouvroit le chemin. La Reine lui fit sentir qu'elle lui en auroit obligation ; & Gondi, qui ne vouloit pas se fermer sans retour la porte de la faveur, adoucit les esprits pour ce retour, ou plutôt ne les aigrit pas ; de sorte que, quand le Roi fit son entrée, le 18 Août, les Parisiens virent sans émotion le Cardinal à la portière du carrosse, auprès de Condé, qui lui servoit de sauve-garde. Ce fut le dernier service que ce Prince rendit au Ministre ; ce fut aussi le terme de la reconnoissance de Mazarin. On dit même qu'il y avoit déjà quelque temps que le Cardinal portoit avec peine le fardeau du bienfait, & que le Prince s'en étoit aperçu.

Il devoit ces lumieres à la Princesse de Longueville sa sœur, & à sa mere. LOUIS XIV. 1649. LA FRONDE. Mécontentement de Condé. Reiss, t. 2, p. 12.  
*Dans les Monarchies, dit Montesquieu, les brouilleries des femmes, leurs indiscretions, leurs répugnances, leurs jalousies, leurs piques, cet art qu'ont les petites ames d'intéresser les grandes, ne sauroient être sans grande conséquence*  
 (a). Cet art, habilement employé par Motteville, t. 3, p. 122.

(a) Nous citerons, à l'appui de cette réflexion, une conversation de Mazarin avec Dom Louis de Haro, Premier Ministre d'Espagne. *Vous êtes heureux, disoit l'Italien à l'Espagnol; vous avez, comme par-tout ailleurs, deux sortes de femmes, des coquettes en abondance, & fort peu de femmes de bien. Celles-là ne songent qu'à plaire à leurs galants, & celles-ci à leurs maris: les unes les autres n'ont d'ambition que pour le luxe & la vanité. Elles ne savent écrire, les unes que par des poulets, les autres que pour leurs confesseurs. Les unes ni les autres ne savent comme vient le bled, & la tête leur tourne quand elles entendent parler des affaires. Les nôtres, au contraire, soit prudes ou galantes, vieilles, jeunes, fortes & habiles, veulent se mêler de toutes choses: elles veulent tout voir, tout connoître, tout savoir, & qui pis est, tout faire & tout conseiller. Nous en avons trois entre autres, les Duchesses de Chevreuse, de Longueville, & la Princesse Palatine,* Esprit des Loix, in-12, t. 1, p. 281. Lenet, t. 1, p. 24. La Rochef. p. 87 & 118. Nemours p. 60.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

la mere & la sœur de Condé, triompha du Prince, & fut la cause de ses disgraces. La premiere, fiere d'un tel fils, qui, joignant la bravoure des Bourbons à la capacité militaire des Montmorency, la rendoit la mere la plus illustre de l'Europe, croyoit que toutes les prétentions étoient au-dessous des services de son Héros. La sœur, nouvellement réconciliée avec un frere, dont le dépit, pendant leur brouillerie, marquoit encore l'excès de sa tendresse, vouloit trouver dans ce retour d'amitié, le crédit qu'elle n'avoit pu se procurer par la révolte. Toutes deux l'engagerent à demander au Ministre, tantôt des distinctions pour lui, tantôt des charges lucrati-

---

*qui nous mettent tous les jours en plus de confusion, qu'il n'y en eut jamais à Babylone. Dieu grace, répondit l'Espagnol, les nôtres sont de l'humeur dont vous les connoissez; pourvu qu'elles reçoivent de l'argent, soit de leurs maris, soit de leurs galants, elles sont satisfaites, & je suis bien heureux de ce qu'elles ne se mêlent pas d'affaires d'Etat; car elles gâteroient assurément tout en Espagne, comme elles font en France.... Voy. Mém. de Lenet, tom. I, p. 290.*

ves pour ses créatures. Le Cardinal accordoit quelque chose, & s'excusoit d'en faire davantage, par des raisons qui auroient pu contenter le Prince, s'il n'avoit pas été entouré de personnes qui crioient sans cesse à l'*ingratitude*. Elles lui suggérèrent d'exiger pour le Duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche, & d'autres places, qui l'auroient rendu tout-puissant en Normandie. Condé, entraîné par les sollicitations de sa famille, signifia à Mazarin, avec hauteur, qu'il vouloit qu'on soutînt le Comte d'Alais son parent, Gouverneur de Provence, contre le Parlement d'Aix, qui s'opposoit, les armes à la main, à sa tyrannie; &, au contraire, qu'on abandonnât le Duc d'Épernon, Gouverneur de Guienne, qu'il haïssoit, à la discrétion du Parlement de Bordeaux, aussi mécontent du ton altier du fils, qu'il l'avoit été de la fierté du pere. À ces demandes impérieuses, le Ministre opposa les délais & les promesses. Il se servit aussi du bénéfice du temps, pour amortir le dessein ambitieux qu'on inspira à Condé, de se former une armée d'aven-

---

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON.  
DE.



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

turiers, que sa réputation attiroit en grand nombre sous ses étendards, & de conquérir, avec la protection de la France, la Franche-Comté, dont il se feroit une Souveraineté. Au défaut de cette entreprise gigantesque, le Prince conçut le dessein d'acquérir la Principauté de Montbéliard, qui étoit à vendre. Mazarin parut entrer dans ses vues, & envoya des acheteurs; mais ils avoient ordre de ne pas réussir. Enfin, Condé se rabattit sur l'Amirauté enlevée à la Maison de Vendôme, pendant ses disgraces.

Las de soutenir contre la puissance royale, des combats qui leur avoient toujours été funestes, le Duc & la Duchesse de Vendôme tâcherent alors de s'en faire un appui. Ils rechercherent Mazarin, & concerterent le mariage du Duc de Mercœur, leur fils aîné, avec une Mancini, niece du Cardinal, qui devoit apporter en dot l'Amirauté. Cette charge, depuis la mort de Brezé, beau-frere de Condé, étoit toujours comme un dépôt entre les mains de la Régente, qui se l'étoit appropriée, sous le titre de Sur-Intendante des mers. Elle avoit

prit cet expédient dans le temps, pour ne pas rendre cette charge aux Vendômes qui la redemandoient : mais quand elle voulut, dans cette circonstance, les en gratifier, le Prince de Condé s'y opposa ; il fallut même, pour ne le pas choquer, différer le mariage projeté qu'il regardoit comme un rempart, dont le Ministre vouloit se fortifier contre lui.

La hauteur de Condé, ses railleries ameres, ses manieres dédaigneuses, des propos outrageants qui lui échappoient journellement au sujet de Mazarin, choquoient à la Cour les personnes les plus disposées à excuser les écarts des Princes : le Cardinal s'abaiſſa, s'humilia, & ne remporta d'autre récompense de ses empressements, que des marques éclatantes de mépris. La Reine témoigna du chagrin des procédés du Prince, & il fit semblant de ne pas s'en apercevoir. Il paroissoit aussi indifférent sur l'amitié du peuple, que les Grands ne dédaignent pas toujours sans risque. Sa maison, son cortège, étoient composés de jeunes gens badins, railleurs, suffisants, qui, fiers du

LOUIS  
XIV.  
1649.

LA FRON  
DE.

Il se fait  
beaucoup  
d'enne-  
mis.

LOUIS  
 XIV.  
 1649.  
 LA FRON-  
 DE.

crédit de leur maître affectoient des  
 airs de supériorité. On les appella *Pe-*  
*tits-Maitres*, nom qui est resté à la  
 langue, comme celui d'*Importants*  
 & de *Frondeurs*.

Après avoir refroidi la Cour & la  
 ville, Condé se mit à dos la Noblesse.  
 Il s'entêta au dessein de procurer les  
 honneurs du Louvre à la Princesse  
 de Marillac, dont le mari n'étoit pas  
 encore Duc de la Rochefoucault. Plus-  
 sieurs Gentilshommes prétendirent  
 avoir un droit égal à cette distinction,  
 & demandèrent qu'on l'accordât à leurs  
 femmes, ou qu'on ne la donnât pas  
 à la Princesse de Marillac. Il fut fait  
 à ce sujet des représentations au Prin-  
 ce de Condé. Mais comme il n'en étoit  
 pas ébranlé, la Noblesse tint d'abord  
 des assemblées particulieres, pour dis-  
 cuter ses privileges, & en indiqua  
 ensuite de générales, auxquelles elle  
 appella le Clergé, & des Députés  
 des Cours Souveraines, qui se dis-  
 poserent à s'y rendre. Ainsi les Etats se  
 seroient trouvés assemblés, sans qu'on  
 en eût eu le dessein. La Reine avoit  
 laissé volontiers commencer cette af-  
 faire, qui commettoit Condé avec  
 la

La Noblesse : mais quand elle vit les suites que ces assemblées pouvoient avoir, elle défendit au Clergé de s'y trouver, & il obéit. On promit à la Noblesse de ne rien innover, & elle se sépara : mais il resta à beaucoup de Seigneurs du ressentiment contre le Prince, qu'ils accusoient d'avoir signifié ses prétentions avec trop de fierté. Cependant, malgré ses fautes, qui aliénèrent bien des esprits, sitôt qu'on fut assuré qu'il avoit rompu avec le Cardinal, l'estime qu'inspiroient ses belles qualités, fit qu'une foule de gens distingués, par leurs emplois ou leur naissance, vint s'offrir à lui.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Les Frondeurs ne furent pas les derniers. Depuis le retour du Roi à Paris, ils vivoient dans un état de perplexité fort allarmant ; haïs de la Régente, qui leur attribuoit les préventions outrageuses du peuple, contre elle & son Ministre. Si Anne d'Autriche avoit connu sa force, elle auroit pu se débarrasser d'eux par l'exil ou la prison, pendant que la majesté Royale, reparoissant avec tout son éclat, en impositoit également aux

Les Fron-  
deurs le  
recher-  
chent inu-  
tilement.  
*Rets, t. 2.  
p. 16.*

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Corps & aux particuliers. Le Coadjuteur & ses adhérents, convaincus de leur foiblesse, étoient dans des craintes perpétuelles, malgré la sécurité qu'ils affectoient, & cherchoient de tous côtés de la protection contre la vengeance de la Cour. Quand ils virent Condé en brouillerie ouverte avec le Ministre, ils crurent que jamais le ressentiment du Prince ne finiroit que par l'éloignement du Prélat; & sans tergiverser, Gondi alla lui proposer d'unir leurs forces, pour expulser Mazarin. On devoit, après cela, composer le Ministère au gré de la faction; ôter les Sceaux à Seguier; pour les donner à Châteauneuf; faire rentrer Chavigny dans le Conseil; y appeller aussi Molé, non pour le récompenser, mais pour l'enlever au Parlement, & mettre à sa place Bellievre, dont la Fronde seroit plus sûre. Après avoir bien écouté le Coadjuteur, Condé lui dit: *La Reine est si attachée à son Ministre, que tout cela ne peut réussir sans une guerre civile.* Gondi s'attendoit que le Prince alloit s'y déterminer, lorsqu'il ajouta: *Il n'est ni de ma*

conscience, ni de mon honneur de prendre ce parti. Je suis d'une naissance à laquelle la conduite du Balafre ne convient pas. Après ce peu de mots, il renvoya le tentateur confus, & donna les mains à un accommodement, dont le Duc d'Orléans se rendit médiateur. Ce fut l'Abbé de la Riviere qui engagea Gaston à se mêler de cette affaire, dans l'espérance que cette réconciliation, si elle avoit lieu, lui rendroit le Chapeau de Cardinal. Condé mit à haut prix la promesse de laisser Mazarin dans le Ministère. Il força la Reine de s'engager, par un accord qui fut signé le 15 Septembre, de ne disposer d'aucune charge, d'aucun bénéfice, de ne point lever d'armées, ni nommer de Généraux, sans son consentement. Ce traité contenoit encore d'autres clauses si impérieuses, que, pour ne pas rester dans la dépendance d'un Prince qui lui donnoit des entraves si étroites, Mazarin aima mieux se jeter entre les bras des Frondeurs ses ennemis.

Au chagrin de n'avoir pas été écoutés par le Prince, se joignoit le dépit de s'être inutilement montrés capables

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Affaire  
des Ren-  
tiers.  
Joly, t. 1,  
p. 63.

**L O U I S**  
XIV.  
1649.  
**LA FRON-**  
**DE.**  
Talon, t.  
7, p. 87.

d'un crime. Ils craignirent que Condé, en s'accoutant avec la Régente, ne se fût fait honneur auprès d'elle d'avoir résisté à leurs mauvais conseils; & ils se figuroient le Cardinal riant, en son particulier, de leurs projets, & s'occupant des moyens de les punir. Ils ne voyoient de ressource, pour échapper à sa vengeance, que de se *repandre*, selon l'expression de Gondi, de se *recoudre* avec le Parlement, seul expédient de *sanctifier* leurs attentats passés. Ils l'avoient déjà plusieurs fois tenté: mais ils trouvoient toujours en tête l'inflexible Molé, qui, au risque de se décréditer dans sa Compagnie, écartoit toutes les occasions ménagées pour la rengager dans les affaires publiques. Il s'en présenta cependant une, qu'il ne fut pas le maître d'é luder.

Le Sur-Intendant d'Hemeri, privé du maniement des finances, pour complaire au public, venoit de rentrer dans sa charge, à la grande satisfaction de ce même public, qui, un an auparavant, avoit demandé sa destitution. Il fit précéder son retour par quelques largeffes, qui lui gagnèrent la populace. Mais, moins jaloux de la faveur de

la bourgeoisie, ou pressé par les dettes de l'Etat, il appliqua, à des dépenses qu'il crut plus nécessaires, le revenu des gabelles, que plusieurs Arrêts du Parlement avoient destiné au payement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Les Rentiers n'étant pas payés, se plainquirent; &, comme le Prévôt des Marchands & les Echevins, par égard pour la Cour, ne prenoient pas assez chaudement leurs intérêts, ils élurent douze Syndics, au nombre desquels se trouva le fameux Joly, Conseiller au Châtelet. Le Premier-Président s'opposa à l'élection, comme faite sans droit de la part des Electeurs, qui, ne formant pas un Corps reconnu dans l'Etat, ne pouvoient se donner des chefs. Il prétendit aussi que cette affaire n'exigeoit pas l'assemblée des Chambres. On tint à ce sujet des conférences à son hôtel; & pendant qu'il temporisoit, la Cour prenoit des mesures pour s'assurer des Syndics les plus ardents, & en faire un exemple; &, au contraire, les Frondeurs trouverent, dans cet événement, les moyens de procurer l'assemblée des Chambres que la Cour redoutoit.

Ils y réussirent, en faisant soulever

O iij

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

Faint as-  
sassinat de  
Joly.



le Parlement & le peuple, par une imposture très-habilement ménagée. On fit d'abord circuler dans le public les mauvaises intentions de la Cour, vraies ou supposées, contre les Syndics; on ajoutoit, dans les cercles, que, ne pouvant se venger par la prison, l'Italien étoit bien capable d'un assassinat. Quand les esprits furent ainsi disposés, Joly, le plus hardi des Syndics, le plus véhément dans ses discours contre le Ministère, & par-là le plus cher à la foule des Rentiers, se proposa pour être la victime feinte du courroux du Cardinal. On ajusta le pourpoint & le manteau de Joly, sur un morceau de bois dans une certaine attitude. Un bon tireur, nommé d'Estainville, perça la manche d'un coup de pistolet, & Joly se fit, pendant la nuit, avec une pierre à fusil, une blessure au bras, correspondante au trou de la balle. Le lendemain, 11 Décembre, Joly sort dès le matin dans son carrosse. Estainville paroît dans le lieu convenu, rue des Bernardins (a) : Joly, qui l'apperçoit,

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.  
Joly, t.  
I, p. 70.  
Rets, t. I,  
p. 24.

---

(a) C'étoit la rue du Président Charton ;

se baiſſe. Eſtainville tire, & la balle perce le carroſſe dans l'endroit où auroit dû être appuyée la manche trouée. Joly s'écrie ; le peuple ſ'aſſemble & le porte chez un Chirurgien voiſin, qui prend l'égratignure de la nuit, pour une bleſſure véritable, & y met un appareil. Le bruit du coup retentit en un inſtant juſqu'au Palais, où ſe trouvoit beaucoup de Rentiers. On crie de toutes parts, qu'un des Rentiers vient d'être aſſaſſiné. L'audience eſt interrompue. Les Enquêtes ſe jettent dans la Grand'Chambre, pelemêle, avec les Rentiers, & demandent qu'on informe. Le Premier-Préſident ſoutient l'aſſaut : il fait voir que cette affaire n'eſt pas de celles qui exigent l'aſſemblée des Chambres, & fait

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

---

chez qui Joly alloit tous les jours. Il ſ'imagina, parce que le coup avoit été tiré devant ſa porte, que c'étoit à lui qu'on en vouloit : il vint au Parlement comme un homme troublé, l'épée au côté, & demanda des gardes. Comme il ſ'obſtinoit, Viole Duranceau, Conſeiller-Clerc, dit qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au Préſident, *mais qu'il falloit un charpentier qui les ſit.* Voy. Joly, tom. I, pag. 72.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

décider qu'on suivra, dans la procédure, la forme ordinaire. La comédie auroit peut-être fini à cet acte, sans un nouvel incident qui suspendit le dénouement, & pensa le rendre tragique.

Piège tendu à Condé.

Rets, t. 2,  
p. 24.

Il faut que, par un hasard des plus singuliers, le même jour que les Frondeurs vouloient faire émeute, la Cour eût le même dessein; ou bien elle méditoit une supercherie à-peu-près du genre de celle des Frondeurs, & qui eut un succès pareil; ou, enfin, l'imposture du matin fit imaginer celle du soir. Le Marquis de Boulaye, connu des Parisiens, qu'il avoit servis pendant le siège, n'eut pas plutôt aperçu que le coup de pistolet tiré contre Joly avoit causé quelque émotion dans le peuple, qu'il se jeta dans la grand'Salle comme un *Démoniaque*, dit Gondi (a), criant qu'on n'a affaîné Joly, que parce qu'on redoutoit sa fermeté à défendre les intérêts publics; qu'il faut prendre les armes,

---

(a) Suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un misérable savetier. Voy. Mém. de Rets, tom. II, p. 26.

se mettre en défense, parce qu'on est menacé d'un massacre général, dont le meurtre du Duc de Beaufort & du Coadjuteur sera le signal. L'éloquence de la Boulaye & les cris de ses factellites ne firent pas grande impression, ni au palais, ni dans les rues. Brouffel & Gondi, chez lesquels il alla faire parade de son attachement au parti, le réprimanderent fortement, & le renvoyerent. Le zele inconsideré de cet homme, qui n'étoit pas commandé, a fait écrire aux Frondeurs, qu'il avoit été aposté par la Cour, & que ce qu'il fit ensuite, il le fit de concert avec elle (a).

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

La Boulaye promena, une grande partie de la journée, sa troupe dans Paris, avec des tambours, sans la voir grossir. Le soir, il posa à l'entrée de la place Dauphine, des cavaliers, en

---

(a) *Laigues m'a dit, écrit le Coadjuteur, que le Cardinal, en mourant, recommanda au Roi La Boulaye, comme un homme qui l'avoit toujours fidèlement servi; & vous remarquerez que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profession. Voy. Mém. de Rets, t. II, p. 26.*

forme de vedettes, qui paroïſſoient  
 embuſqués pour faire quelque irrup-  
 tion ſur le Pont-neuf : le Guet vint  
 les reconnoître, & fut reçu à coups  
 de piſtolets. Les Bourgeois de la pla-  
 ce, craignant quelque violence de ces  
 inconnus, prennent les armes, & ti-  
 rent ſur eux. Quelque coup perdu at-  
 teint l'équipage du Prince de Condé,  
 qui paſſoit à vuide ſur le Pont-neuf.  
 C'étoit apparemment tout ce qu'on de-  
 mandoit. Condé étoit au Palais-Royal,  
 où il avoit couru à la première al-  
 larme du matin. Il étoit prêt à s'en  
 retourner ; mais des gens effrayés vien-  
 nent, coup ſur coup, lui dire qu'on  
 en veut à ſa vie. Il ſe moque de l'avis.  
 On l'aſſure qu'il y a une conſpiration  
 formée contre lui ; que depuis trois  
 ou quatre jours on ne parle d'autre  
 choſe. La Reine le prie de ne ſe pas  
 expoſer ; le Cardinal ſe met preſque  
 à genoux devant lui, pour le retenir ;  
 tous les Courtiſans le ſupplient, le  
 conjurent de reſter. Il traite leurs  
 craintes de terreur panique ; & veut  
 aller lui-même juger de la vérité. En-  
 fin, on obtient à grande peine qu'il  
 renvoyera ſon équipage, avec un la-

LOUIS  
 XIV.  
 1649.  
 LA FRON-  
 DE.

quais dedans. Le carrosse passe sur le Pont-neuf. Deux hommes à cheval approchent; l'un, qu'on croit être La Boulaye, tire un coup de pistolet, & blesse le laquais. Quelques Ecrivains disent qu'il n'en eut que la peur: mais, quoi qu'il en soit, il résulta toujours de cet attentat, que le Prince de Condé crut réellement qu'on avoit voulu l'assassiner. Après les instances qu'Anne d'Autriche & Mazarin venoient de faire pour le retenir, Condé ne pouvoit leur imputer cette noirceur. Ses soupçons tomberent donc naturellement sur les Frondeurs; il résolut d'en avoir raison; & la Reine, épousant le ressentiment du Prince, envoya au Parlement ordre d'informer. Cette affaire absorba celle de Joly.

LOUIS  
XIV.

1649.

LA FRON-  
DE.

Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement du Coadjuteur, quand il se vit enveloppé du même filet qu'il préparoit aux autres. Il avoit voulu charger la Cour de l'assassinat de Joly, & la Cour le chargeoit de celui de Condé: car bientôt on ne put plus douter que l'imputation ne vînt du Ministre. Ce fut lui qui fournit les té-

Procès-  
criminel  
inténué au  
Coadju-  
teur.

Revs, t. 2,  
p. 29.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

moins, qui concerta la procédure avec le Premier-Président, & sur-tout qui répandit si bien dans Paris l'opinion du crime du Coadjuteur & du Duc de Beaufort, qu'ils se virent les premiers jours regardés de mauvais œil par presque tous ceux qu'ils rencontrerent. Ce changement d'affection du public jetta l'allarme parmi les Frondeurs. Les femmes s'effrayèrent. La Duchesse de Montbazon résolut de s'enfuir à Péronne; elle vouloit entraîner avec elle le Duc de Beaufort son amant, & le Coadjuteur, à qui elle proposoit d'emmener avec lui Mademoiselle de Chevreuse, si la mere ne vouloit pas l'accompagner (a).

---

(a) Le Coadjuteur réfutant ce projet par de bonnes raisons, Madame de Montbazon lui dit : *Avouez le vrai, ce n'est pas ce qui vous tient; vous ne sauriez quitter vos Nymphes; amenez l'innocente avec nous, je crois que vous ne vous souciez guere de l'autre.* Elle traitoit fort cavalièrement le Duc de Beaufort, qu'elle ne nommoit ordinairement que l'innocent. *Elle disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'il étoit imp... Ce qu'il y a de vrai ou presque vrai, dit Gondi, c'est qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt,*

Cette fuite étoit suggérée par des émissaires de la Cour, qui auroient voulu que les Frondeurs prissent l'épouvante, & pussent la débarrasser de leur présence : mais Gondi, sans être effrayé des suites d'un procès criminel, intenté par une partie si puissante devant un Juge prévenu, commença par aller chez le Prince, par le supplier de ne lui pas faire l'injure de le croire coupable. Voyant que cette déférence n'avoit rien produit; que Condé, au contraire, non content de demander justice, mettoit dans ses sollicitations une ostentation insultante, & ne paroissoit au Palais qu'avec un cortège de mille personnes, tant Gentilshommes, qu'Officiers du Roi, le Coadjuteur résolut d'opposer bravade à bravade. Ils fit venir des Provinces d'autres Gentilshommes & des Mili-

---

LOUIS  
XIV.

1649.

LA FRON-  
DE.

---

*Et qu'il n'étoit amoureux que de son ame. En effet, il paroissoit au désespoir quand elle mangeoit de la viande le Vendredi; ce qui lui arrivoit souvent. Le Coadjuteur n'étoit ni si réservé, ni si scrupuleux. Voyez la fin de cette conversation, Mém. de Rets, tom. II, p. 31.*



LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

taires, qui, réunis aux Frondeurs de Paris, lui formerent une escorte brillante : mais il ne se donna ces airs d'égalité, que quand le public commença à revenir de ses préjugés ; ce qui arriva si-tôt qu'on connut les témoins & leurs dépositions.

On ne pouvoit avoir plus mal choisi l'un & l'autre. Les témoins étoient des hommes également ridicules & infames ; *Canto, Pichon, Sociande, la Comete, Macassar, Gorgibus, noms aussi sogrenus, dit Gondi, que ceux des Escobar & des Tambourin des petites lettres de Port-Royal.*

L'un d'entre eux avoit été condamné à la potence, l'autre à la roue, le troisieme étoit décrété pour crime de faux ; les deux autres avoient la réputation de *filoux fieffés*. Ces hommes méprisables étoient porteurs de *brevets*, signés par la Régente, & contre-signés par un Secrétaire d'Etat, qui les autorisoient à assister aux assemblées des Rentiers, à y parler, agir, délibérer, sans qu'ils pussent jamais être repris pour tout ce qu'ils y auroient dit ou fait. C'étoit dans ces assemblées, disoient-ils, qu'ils avoient

entendu dire que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, devoient faire affaffiner M. le Prince & le Premier-Président ; ils ajoutoient que le Conseiller Brouffel étoit du complot.

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRO-  
NDE.

Lorsqu'on eut lu ces dépositions devant l'assemblée des Chambres ; lorsqu'on vit que ce prétendu complot, dont on faisoit tant de bruit, jusqu'à le comparer à la Conjuraison d'Amboise, se réduisoit à de simples ouï-dire, avancés par des gens dignes du gibet, contre un petit-fils d'Henri IV, un Archevêque & un Magistrat respectable, les idées changerent. On soupçonna bien un complot, mais formé contre les accusés & non par eux. Gondi, dans un discours précis, exposa ses moyens avec une force qui fit impression ; il peignit sur-tout, avec des couleurs si vives, l'infamie des *accusateurs à brevet*, & la bassesse du Ministre, qui employoit un pareil espionnage, qu'il s'éleva dans toute la Chambre un murmure d'indignation. Cependant, comme l'accusation subsistoit, le Premier-Président prononça, que le Duc de Beaufort, le Coadjuteur & Brouffel, étant parties,

LOUIS  
XIV.  
1649.  
LA FRON-  
DE.

ne pouvoient rester Juges, & qu'ils eussent à se retirer. *Et Monsieur le Prince*, s'écrie le Coadjuteur. *Moi ! moi !* répondit Condé, d'un ton vif & piqué. *Oui ! oui ! Monsieur*, reprit fièrement Gondi ; *la justice égale tout le monde*. Le Prince, dans ce moment, ne dut pas favoir bon gré à ceux qui, par leurs conseils, l'avoient engagé à descendre dans une arène, où il étoit forcé de se battre contre des champions, qu'il auroit dédaignés par-tout ailleurs. Le Coadjuteur ne remporta que l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, fait assaut avec un Prince du Sang. Comme accusés, lui, Beaufort & Brouffel, furent obligés de se retirer pour laisser délibérer : mais les applaudissements d'un peuple nombreux, qui remplissoit les salles, donnerent à leur retraite un air de triomphe.

Le 29 Décembre, la scene changea. A leur tour, ils firent descendre le Premier-Président de son siege, en demandant à le récuser. Ils disoient dans leur requête, qu'il s'étoit toujours montré leur partie ; que d'ailleurs ils étoient accusés d'avoir voulu l'assassiner, & que, quoique la calom-

nie fût notoire, elle pouvoit laisser dans son esprit des préventions qui devoient l'empêcher de rester Juge. Molé répondit qu'il n'étoit choqué ni épouvanté de rien, & qu'il ne se fentoit pas le moindre préjugé contre les accusateurs, ni contre les accusés. Néanmoins, soit qu'il se fût glissé quelque apparence de partialité dans sa conduite, soit que la jeunesse se fût un malin plaisir de mortifier son Chef, qui la *gourmandoit* quelquefois, on voulut délibérer sur la requête, & Molé fut obligé d'aller attendre au Greffe la décision. Elle lui fut favorable; on jugea qu'il n'y avoit pas matière à récusation: mais le Premier-Président ne tint pas contre cette espece d'affront; cet homme si ferme, en quittant sa place, laissa échapper des larmes.

Pendant tout le cours de cette affaire, le Palais fut plein de gens armés. Il y avoit peu de Conseillers & de Présidents, qui n'eussent des poignards sous leurs robes. Gondi en portoit un lui-même; & quelqu'un, en ayant vu passer la poignée par la poche, s'écria: *Voilà le Breviaire du*

LOUIS  
XIII.  
1649:  
LA FRON-  
DE.

1650.  
Fautes de  
Condé.  
*Recs*, t. 2,  
p. 57.  
*Nemours* ;  
p. 60.

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

*Coadjuteur.* La plupart des Gentilshommes & des Officiers, que les deux partis appelloient à leurs secours, se connoissoient. Ils causoient ensemble familièrement dans les salles : mais au moindre bruit qui se faisoit entendre dans la Grand'Chambre, ils se démêloient brusquement les uns des autres, & se rangeoient chacun de leur côté, prêts à se charger ; c'est-à-dire, les Militaires appelés par le Coadjuteur de son côté, & tous ceux de la Cour du côté du Prince : & , *ce qui est rare*, ajoute Gondi, *c'est que ceux qui nous eussent égorgés, eussent été ceux-là mêmes avec qui nous étions d'accord.* Cette énigme s'explique d'un mot : alors le Coadjuteur étoit raccommo- dé avec le Ministre.

Ce phénomène, encore ignoré de tout le monde, fut causé par les imprudences du Prince. Madame de Nemours dit à cette occasion, dans ses Mémoires : *Presque tous les grands Princes, même ceux qui deviennent les plus modérés & les plus judicieux dans la suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi persuadés qu'on les craint, que les belles femmes, ou celles qui*

*se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime. Il n'est pas plus aisé de dépersuader ceux-là de la terreur que cause leur nom, que de détromper celles-ci de l'effet de leurs charmes.* Cette confiance dans ses forces, fit hasarder au Prince bien des démarches qu'il auroit dû mesurer davantage. Il se brouilla ouvertement avec les Frondeurs, sans être entièrement réconcilié avec Mazarin, dont il ne parloit jamais qu'en termes de mépris. Les lenteurs de son procès, qui exigeoit de lui l'assiduité aux audiences, dans lesquelles il entendoit souvent des choses peu agréables, lui caufoient un dépit mortel; & il lui arriva souvent de faire entendre qu'il se vengeroit un jour du Ministre, qui l'avoit jetté dans cet embarras, en lui disant que ce ne feroit que l'affaire de quelques jours. Les Frondeurs lui proposerent de l'abrèger, en se réconciliant avec eux, & il dédaigna leurs offres. Dans le particulier, il reconnoissoit leur innocence; mais il vouloit qu'ils fussent punis, pour avoir osé lutter contre lui, & il exigeoit que le Coadjuteur s'éloignât pour quelque temps: permis

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

**LOUIS**  
**XIV.**  
 1650.  
**LA FRON-**  
**DE.**
 néanmoins de lui donner l'ambassade de Rome ou d'Allemagne, pour cacher sa disgrâce. Condé taxoit la Reine de ne pas l'aider comme elle auroit dû, dans la poursuite de son procès; il harceloit le Ministre; il fatiguoit le Duc d'Orléans, qu'il traînoit malgré lui à l'audience, & qui faisoit souvent le malade pour s'en dispenser; comme si tout le monde devoit plier sous ses loix. Il voulut que le jeune Duc de Richelieu épousât Mademoiselle de Pons, dont il étoit amoureux, & il les fit marier malgré la Duchesse d'Eguillon, tante du Duc. Le Prince espéroit par-là se rendre maître du Havre-de-Grace, dont Richelieu étoit Gouverneur, & en gratifier le Duc de Longueville, son beau-frere: mais la Duchesse d'Aiguillon prit les devants, s'assura du Commandant & de la garnison, & ferma les portes à son neveu. Condé fit deux fautes en cela; la première, d'indisposer une femme dont les conseils hardis pouvoient lui être funestes; la seconde, de redoubler le mécontentement des Frondeurs, en leur enlevant un riche héritier, qu'ils comptoient faire épouser à Mademoiselle de Chevreuse.

Mais ce qui combla la mesure , fut une insulte faite à la Reine. Il y avoit à la Cour un Marquis de Jarfay , homme avantageux & frivole , qui s'avisa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ses conquêtes. Cette folie étoit héréditaire dans sa famille. Le Maréchal de La Vardin , son grand-pere , s'étoit donné pour amant public de Marie de Médicis , & en avoit été puni. Le petit-fils le fut aussi , mais assez foiblement , puisque la Régente , après s'être quelque temps amusée de ses galanteries , qu'elle croyoit sans conséquence , voyant que le Marquis en prenoit avantage , se contenta de lui défendre de paroître devant elle. Jarfay , qui étoit de la Cour de Condé , alla se plaindre à lui de sa disgrâce. Le Prince , qui avoit enhardi le Marquis à parler & à écrire , se fit un point d'honneur de le faire rappeler. *Il vint trouver le Cardinal , dit Madame de Nemours , & lui dit qu'il vouloit que la Reine vît Jarfay dès le même jour. Le Cardinal eut beau lui représenter , qu'après une pareille impudence , il n'y avoit personne qui y pût obliger la moindre femme du monde ; il*

LOUIS  
XIV.

1650.

LA FRON-  
DE.

Aventure  
de Jarfay.

Mottevil-  
le, t. 3,  
p. 350.

Lenet, t.  
I, p. 27.

Nemours,  
p. 60.



**L O U I S**  
**XIV.**

1650.

**LA FRON-**  
**DE.**

Réconci-  
liation du  
Coadju-  
teur avec  
la Cour.

*Rets, t. 2,*  
*p. 51.*

*Joly, t. 1,*  
*p. 82.*

*Nemours,*  
*p. 61.*

*ne répondit autre chose, selon la cou-  
tume de ce temps-là, sinon : Il le faut  
pourtant bien, parce que je le veux. La  
Reine se trouva donc forcée à le voir.*

Ce dernier acte de tyrannie dé-  
termina la Régente & son Ministre  
à tout sacrifier, pour n'y être plus  
exposés davantage. Mazarin fit quel-  
ques avances à la Duchesse de Che-  
vreuse. Anne d'Autriche écrivit un  
billet flatteur au Coadjuteur : il vola  
auprès d'elle ; & en trois ou quatre  
conférences nocturnes, tout ce qui  
pouvoit assurer la vengeance de la Ré-  
gente & des Frondeurs, fut réglé &  
arrêté. Quelque secret qu'on appor-  
tât à ces entrevues, le Prince en eut  
vent, & en parla au Cardinal, mais  
comme d'une chose plus plaisante que  
sérieuse. Mazarin le prit sur le même  
ton. *Sans doute, dit-il à Condé, ce  
seroit une chose fort plaisante, de voir  
le Coadjuteur avec de grands canons,  
un bouquet de plumes, un manteau rou-  
ge, & l'épée au côté ; je promets à Vo-  
tre Altesse de la réjouir de cette vue,  
s'il prend envie à ce Prélat de me visi-  
ter dans cet équipage. Le Cardinal donna  
tout cela au Prince d'un air si libre. &*

*fi dégagé, que Condé y fut trompé.*

L'Italien employa, auprès du Prince, une autre espece d'ironie que l'événement rendit bien piquante. Il lui dit qu'un nommé Des-Coutures, témoin décisif dans son affaire contre les Frondeurs, venoit d'être arrêté hors Paris; mais qu'il y avoit à craindre lorsqu'on l'ameneroit, qu'il ne fût enlevé; qu'il falloit donc envoyer des troupes à sa rencontre. Condé y consentit, & signa lui-même l'ordre aux Gendarmes & aux Chevaux-Légers, de conduire au Château de Vincennes le prisonnier qu'on leur remettroit. Il ne manquoit plus que le consentement du Duc d'Orléans. Quoique Gaston répugnât à la violence, la Reine l'obtint à force de prieres & en réveillant sa jalousie contre le vainqueur de Rocroy. Elle gagna même sur lui, qu'il feroit mystere à l'Abbé de La Riviere, son Favori, dont les liaisons avec la Maison de Condé faisoient craindre une indiscretion. Quand toutes les mesures furent prises, on attira au Louvre, sous prétexte d'un Conseil, les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de

LOUIS  
XIV.  
1650.

LA FRON-  
DE.

Les Prin-  
ces de  
Condé, de  
Conti, &  
le Duc de  
Longue-  
ville arrê-  
tés.

Lenet, t.  
1, p. 80.

Nemours,  
p. 62.

Recs, t. 2,  
p. 58.

Joly, t. 1,  
p. 88.

Buffi, t. 1,  
p. 239.

La Roche-  
fouc. p.  
122.

Talon, t.  
7, p. 88.

Artagnan;  
t. 2, p. 2.

Mottevil-  
le, t. 3,  
p. 355.

LOUIS  
XIV.  
1650.

LA FRON-  
DE.

Longueville, & ils furent arrêtés le 18 Janvier. Ce coup imprévu terrassa Conti & Longueville; Condé ne marqua que de la surprise; & quand il se vit livré aux Gendarmes & au Chevaux-Légers, auxquels il avoit donné lui-même l'ordre pour être conduit à Vincennes, il leur cria : *Amis, ce n'est point ici la bataille de Lens.*

Confer-  
nation de  
leurs Par-  
tifans.

Reis, t. 2,  
p. 62.

Il seroit difficile de peindre l'étonnement de la Cour & de la ville. Comme la résolution prise contre la liberté des Princes, quoique confiée à une douzaine de personnes, n'avoit pas transpiré, chacun les croyoit toujours en faveur, & continuoit auprès d'eux ses assiduités; de sorte que tous furent surpris dans les démonstrations d'attachement aux disgraciés: surprise très-désagréable pour des Courtisans. Plusieurs craignirent de partager leur malheur; mais ils dûrent être rassurés par la conduite & les discours de la Régente. Elle marqua une vraie douleur d'avoir été forcée d'en venir à cette extrémité contre un Prince qu'elle estimoit, & de causer ce chagrin à la Douairiere de Condé, Princesse qui avoit toujours été son amie,  
&

& sa consolation dans ses peines : mais les Frondeurs ne continrent pas leur joie ; eux qui auparavant ne paroiffoient presque pas à la Cour, se répandirent autour de la Reine, qu'ils environnoient d'un air de triomphe. L'accusation criminelle intentée contre Beaufort & le Coadjuteur, tomba d'elle-même : à peine se permit-on de faire précéder l'Arrêt en leur faveur, par les formalités d'usage. On n'apporta pas plus de difficulté à l'enrégistrement de la Déclaration, envoyée au Parlement contre les prisonniers. Le peuple de Paris fit des feux de joie. Les deux Princesses de Condé eurent ordre de se retirer à Chantilly. La Duchesse de Longueville, qu'on vouloit arrêter, se sauva en Normandie ; Turenne, la Rochefoucault, Bouteville, beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes, attachés aux Princes, allèrent se cacher dans les Provinces, où ils espéroient trouver de la protection. Enfin, l'Abbé de La Riviere, jugeant bien qu'après les marques de défiance que lui avoit données Gaston, il ne devoit plus compter sur ses bonnes graces,

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

quitta la Cour, & perdit l'espérance du Chapeau rouge, qui lui avoit fait imaginer tant d'intrigues (a).

(a) Le Coadjuteur dit que Mazarin lui fit un détail des infidélités de La Riviere, qui faisoit horreur. Cet homme croit, dit-il, que je suis la plus grosse bête du monde, & qu'il sera demain Cardinal : j'ai eu le plaisir de lui faire aujourd'hui essayer des étoffes rouges, qu'on m'a apportées d'Italie ; je les ai approchées de son visage pour voir ce qui y revenoit de mieux, ou de la couleur de feu, ou de l'incarnat. Gondi ajoute qu'il a su depuis, à Rome, que l'Italien n'étoit pas en reste de perfidie, & que leurrant La Riviere de l'espérance d'être admis dans le Sacré College, c'étoit lui qui lui en fermoit l'entrée. La Riviere mourut Evêque de Langres. Il laissa cent écus pour celui qui feroit son épitaphe, & il fut récompensé de sa vanité par ces deux Epigrammes :

Monsieur de Langre est mort testateur olographe;  
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,  
Les cent écus par lui promis à cet effet.  
Parbleu, l'argent est bon dans le siècle où nous  
sommes ;  
Comptez toujours : Cy git le plus méchant des  
hommes.  
Payez, le voilà fait.

Cy git un très-grand personnage,  
Qui fut d'un illustre lignage,

A juger de l'avenir par les premiers événements qui suivirent la prison des Princes, ou auroit cru qu'elle feroit de longue durée. La Duchesse de Longueville ne trouva point d'aide dans la Normandie, qu'elle comptoit faire révolter. La Régente ne fit qu'y montrer le Roi à la tête de quelques troupes; & tous ceux qui auroient eu envie de remuer, se cachèrent. La Duchesse s'enfuit en Flandres, d'où, après plusieurs courses, elle se rendit à Stenay, où Turenne s'étoit réfugié. Les partisans des Princes n'eurent pas plus de succès en Bourgogne; la présence du Roi, qui s'y rendit en quittant la Normandie, calma tout d'un coup le peu d'émotion, qu'une première chaleur en faveur de Condé, Gouverneur de cette Province, avoir excitée. Le feu de la

---

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FROM-  
DE.

---

Qui posséda mille vertus,  
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage;  
Je n'en dirai pas davantage,  
C'est trop mentir pour cent écus.

*Voy. Mém. de Rets, tom. II, p. 56.*

rébellion se concentra en Guienne.  
 Il s'y nourrit par la mal-adresse du  
 Ministre, qui, d'un souffle, auroit  
 pu l'éteindre au commencement. *Mais,*  
 dit Gondi, *le bonheur monta un peu trop*  
*à la tête du Cardinal.*

Ils reprer- Le Prince de Condé, soit haine  
 nent cou- contre le Duc d'Epéron, soit per-  
 rage. suasion que les plaintes des Gascons  
 étoient fondées, avoit toujours sou-  
 tenu ces peuples contre leur Gouver-  
 neur; & le jour même qu'il fut ar-  
 rêté, il devoit plaider leur cause au  
 Conseil. Cette circonstance inspira aux  
 Bordelois beaucoup de compassion  
 pour le Prince leur bienfaiteur, quand  
 ils apprirent sa prison; de sorte que  
 ceux de ses partisans qui se refugie-  
 rent dans cette Province, y trouve-  
 rent beaucoup de gens disposés à les  
 seconder. Le Gouverneur avoit aussi  
 des gens disposés à le défendre con-  
 tre les assauts du Parlement. La No-  
 blesse & les troupes étoient pour lui;  
 la bourgeoisie & le peuple pour le  
 Parlement: mais il y avoit division  
 dans ces corps mêmes, & schisme  
 dans les familles. La diversité des in-

LOUIS  
 XIV.  
 1650.  
 LA FRON-  
 DE.

Ils reprer-  
 nent cou-  
 rage.

*Rets, t. 2,*  
*p. 69.*

*La Roche-  
 fouc. p.*  
*127.*

*Joly, p.*  
*90.*

*Lenet, t. I,*  
*p. 172.*

*Nemours,*  
*p. 70.*

térêts & des caractères *faisoit*, dit le Coadjuteur, *un galimathias inexplicable dans les affaires de la Guienne, & je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin & des Villeroy, infusé dans la cervelle du Cardinal de Richelieu, eût même été assez bon.* Mais cette confusion, très-fâcheuse pour qui aime la paix, est excellente pour des Chefs de parti, qui cherchent à brouiller.

Au moment de la prison des Princes, le Duc de la Rochefoucault, échappé aux recherches de la Cour, se déclara ouvertement pour eux. Il prit les armes, & commença la petite guerre du côté de l'Anjou. Il n'y fut pas heureux, parce qu'il étoit trop foible. Après une défaite, il se sauva à Turenne, auprès du Duc de Bouillon, qui s'y étoit mis à l'abri des ordres donnés pour l'arrêter. Ces deux hommes habiles en expédients, formèrent le projet de lier la cause des Bordelois à celle des Princes, & de conclure avec les Espagnols une alliance qui donneroit de la consistance au parti. Ils se flatterent de faire de

---

LOUIS  
XIV.

1650.

LA FRON  
DE.



LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

la ville de Bordeaux comme une es-  
pece de place d'armes, d'où ils éten-  
droient le feu de la guerre dans le  
Midi de la France, pendant que le  
Maréchal de Turenne, qui avoit ras-  
semblé à Stenay un petit corps de trou-  
pes, inquiéteroit les frontieres du  
Nord, & feroit une diversion avan-  
tageuse : mais ils sentirent bien qu'eux  
seuls ne seroient pas capables de sou-  
tenir dans les esprits, l'enthousiasme  
qui est nécessaire dans les guerres ci-  
viles. Il faut du spectacle au peuple ;  
la Rochefoucault & Bouillon le ser-  
virent selon son goût, en faisant mar-  
cher devant eux la jeune Princesse de  
Condé, épouse du prisonnier, & le  
Duc de Bourbon leur fils, encore en-  
fant.

Conduite  
de la jeu-  
ne Prin-  
cesse de  
Condé.

Quand le Prince fut arrêté, Claire-  
Clémence de Maillé de Brezé, sa fem-  
me (a), fut reléguée par la Cour à

Lenet, t.  
I, p. 128,  
172 & 335.

(a) Lorsque le Duc d'Enghien épousa Clai-  
re-Clémence de Maillé de Brezé, le Prince de  
Condé son pere prit des informations sur la  
naissance de celle-ci, & il apprit qu'elle étoit

Chantilly, avec son fils. Cependant on les y gardoit à vue. La vie qu'on mena quelque temps dans ce beau lieu, étoit bien capable de rassurer le Ministre. Lenet, Conseiller au Parlement de Dijon, un de ces hommes qui s'attachent aux Grands, qui s'intriguent, qui sont de tout, affaires & plaisirs, raconte dans ses Mémoires, qu'il y avoit, dans cette Cour, peu d'hommes résidents, mais qu'il y arrivoit tous les jours beaucoup de jeunes Officiers, dont les uns venoient prendre les ordres pour la guerre où ils alloient s'engager; les autres, sous ce prétexte, venoient faire leurs adieux aux belles qui accompagnoient la Princesse. Ces visites donnoient lieu à des promenades & à des rendez-vous, sous des berceaux fleuris. Les adieux étoient tendres, les lettres fréquentes; les confidences enfantoient de petites

---

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

---

de l'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons du Royaume. Voyez les Mémoires de Castelnau, par M. Laboureur, in-fol. Paris, 1659, tit. 1, p. 297 à 300, & édit. de 1731, tit. 2, p. 274 à 277.

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

jaloufies, d'où naiffoient des Elégies, des Madrigaux, des Chanfons, &, excepté quelques regrets donnés de temps en temps aux prifonniers, les intérêts du parti étoient ceux dont cette troupe folâtre s'occupoit le moins.

Ces agréables paffe-temps furent interrompus par les exprès du Duc de Bouillon, qui demandoit auprès de lui la Princeffe & fon fils. On trompa l'efpion de la Cour, en fupposant qu'elle étoit malade, & en lui fubftituant, dans une chambre obscure, une de fes filles qui lui refsembloit beaucoup, avec le fils du Jardinier, du même âge que le jeune Duc; de forte que, quand la Régente fut inftruite de cette fupercherie, Clémence avoit déjà gagné Montrond, fortereffe affez importante en Bourgogne. La Princeffe fe vit bientôt menacée d'y être investie; elle en fortit, y laiffant garnifon capable de réfiftance, qu'elle paya de careffes: *Careffes des Grands*, dit Lenet, *monnoie qui paffe par-tout. Les fots s'en payent, & ies honnêtes gens les fouhaitent.*

Elle fe  
rend à  
Bordeaux,

Clémence poffédoit fupérieurement

l'art de donner cours à cette monnoie. Agréable fans être belle, d'un caractère doux, accessible, prévenante, elle parloit avec grace & facilité, & se monroit avantageusement dans des occasions qui demandoient de la présence d'esprit & de la vigueur. De Montrond, elle passa à Turenne, & de Turenne, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault la menerent, avec une forte escorte, à Bordeaux. Ils croyoient y être reçus sans difficulté, parce qu'ils avoient pour eux le peuple : mais les bons Bourgeois, & sur-tout le Parlement, répugnoient à admettre dans leur ville un parti armé, capable de les maîtriser & de les mener plus loin qu'ils ne voudroient. Craignant donc que leur jonction avec les partisans des Princes ne les plongeat dans une longue guerre, ils consentirent de recevoir dans leur ville la Princeesse & son fils; mais ils refuserent d'ouvrir leurs portes à un gros corps de Noblesse & de troupes réglées, dont elle étoit accompagnée, ainsi qu'aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, tant qu'ils seroient

---

LOUIS  
XIV.

1650.

LA FRON-  
DE.*La Rochefoucault* f.

129.

*Motteville*, t. 3, p. 525.

à la tête de cette espèce d'armée. Les  
 L O U I S XIV. 1650. deux Ducs restèrent dans les faux-  
 LA FRON- DE. bourgs : mais tous les jours ils en-  
 troient dans la ville , sous prétexte  
 d'aller faire leur cour à la Princesse ;  
 ils voyoient les Conseillers & les bons  
 Bourgeois , qu'ils croyoient les plus  
 aisés à séduire ; ils careffoient le peu-  
 ple , dont ils gagnèrent le plus grand  
 nombre par quelque argent distribué  
 à propos , & se conduisirent si habi-  
 lement , qu'ils firent recevoir leurs  
 troupes dans la ville.

Violence qui s'y commet.  
 Lenet, t. 1, p. 192. Il fut ensuite question de faire pa-  
 roître le Parlement d'accord avec le  
 parti. Comme les Ducs furent que la  
 Compagnie ne se prêteroit pas volon-  
 tairement à cette apparence , ils réso-  
 lurent de la forcer , & de lui arra-  
 cher des Arrêts qui liassent publique-  
 ment le Parlement à leur cause. Le-  
 net proposâ l'expédient de faire à Bor-  
 deaux ce qu'on avoit fait à Paris ,  
 d'ameuter la populace : mais comme  
 les Gascons sont plus vifs que les Pa-  
 risiens , peu s'en fallut que , dès la pre-  
 mière fois , ils ne passassent les bornes  
 auxquelles ceux-ci s'étoient arrêtés. Ils

entourerent le Parlement, qui délibé-  
roit sur le parti qu'il prendroit, de  
se joindre aux Princes, ou de les aban-  
donner; ils se mirent à crier, à me-  
nacer: quelques Conseillers eurent  
peur, & voulurent se sauver; ces for-  
cenés les repousserent dans la Cham-  
bre, & en blessèrent plusieurs. Le Par-  
lement fit avertir la Princesse du dan-  
ger où il se trouvoit, & en même-  
temps appella à son secours les Bour-  
geois, qui prirent les armes & vin-  
rent au Palais tambour battant. Le-  
net, qui n'avoit pas cru que les cho-  
ses dussent être portées à cet excès,  
engage la Princesse d'aller appaiser le  
tumulte. Elle prend deux femmes avec  
elle; elle paroît sur le perron du Pa-  
lais, au moment que les deux trou-  
pes, celle des mutins & celle de la  
bourgeoisie, étoient prêtes à se char-  
ger. Déjà quelques coups avoient été  
tirés: Clémence fait signe de la main,  
& s'écrie: *Qui m'aime me suive!* En  
même-temps, elle tourne vers son lo-  
gis; toute la populace la fuit, en criant:  
*Vive la Princesse!* & le Parlement est  
délivré. Condé, apprenant cet événe-

---

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

LOUIS  
XIV.  
1650.  
LA FRON-  
DE.

ment dans sa prison, ne put s'empêcher de rire du contraste de sa situation avec celle de son épouse. *Qui auroit cru*, dit-il, *que j'arroserois des fleurs, pendant que ma femme fait la guerre (a) ?*

---

(a) Mademoiselle de Scudéry trouvant dans la prison du Prince, le lendemain de sa sortie, les fleurs qu'il s'amusoit à cultiver, écrivit ces quatre vers sur la muraille :

En voyant ces œillets qu'un illustre Guerrier  
Arrofa d'une main qui gagne les batailles ;  
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,  
Et ne t'étonne pas de voir Mars jardinier.

*Voy. Mém. de Motteville, tom. 3, p. 539.*

*Fin du Tome troisieme.*

